ISSN 2420 - 5672

Débat d'Orientations Budgétaires

Séance du 11 Février 2022

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 11 février 2022)

En vigueur jusqu'au 8 juillet 2022

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques
PRESIDENT(E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian
VICE-PRESIDENT(S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre
MEMBRE	BOUYSSONNIE Thomas (délégué à l'Habitat) HAURE-TROCHON Caroline HOCQUELET Joël KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie CAMANI Pierre DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud MAILLARD Clarisse	PAILLARES Marylène DHELIAS Danielle GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale et ressources humaines p.2

8002 Approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2021

Commission Développement durable et environnement p.52

4001 Rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable en 2021

Commission Administration générale et ressources humaines p.53

8003 Ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

8004 Modification de désignations au sein des commissions spécialisées

Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques p.58

9001 Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022

Motion p.58

Texte de la motion p.61

Diaporamas p.64

GLOSSAIRE

AAH :	Allocation aux Adultes Handicapés
ADAPEI :	Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADF :	Assemblée des Départements de France
ADMR :	Aide à Domicile en Milieu Rural
AESH :	Accompagnant des élèves en situation de handicap
AIS :	Allocations individuelles de solidarité
ALGEEI :	Association laïque de gestion d'établissement d'éducation et d'insertion
AMEL :	Appel à manifestation d'engagements locaux
AMII :	Appel à manifestation d'intention d'investissement
AMR47 :	Association des maires ruraux du Lot-et-Garonne
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
APF :	Association des paralysés de France
APRED :	Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté
ARS :	Agence régionale de la santé
ASE :	Aide sociale à l'enfance
ASID :	Accompagnement Social Individualisé Départemental
ASV :	Loi d'adaptation de la société au vieillissement
AVP :	Aide à la vie partagée
AVS :	Auxiliaire de vie scolaire
BP :	Budget primitif
BPC :	Budget participatif citoyen
CA :	Compte administratif
CAMSP :	Centre d'action médico-sociale précoce
CATIM :	Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité
CAUE :	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CCC :	Conseil consultatif citoyen
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDCA :	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CDCPH :	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
CDJ :	Conseil départemental des jeunes
CDOS :	Comité départemental olympique et sportif
CDT :	Comité départemental de tourisme
CEDP 47 :	Centre d'étude et de découverte du paysage
CESP :	Contrat d'engagement de service public
CLIC :	Centre local d'information et de coordination
CMPE :	Centre médico-psychologique enfant
CMU :	Couverture maladie universelle
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COPIL :	Comité de pilotage
CPER :	Contrat plan État/Région
CPOM :	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DASEN :	Directeur académique des services de l'Education nationale
DDT :	Direction départementale des territoires

DETR :	Dotation d’équipement des territoires ruraux
DGF :	Dotation globale de fonctionnement
DM :	Décision modificative
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DOB :	Débat d’orientations budgétaires
DSIL :	Dotation de soutien à l’investissement local
DSP :	Délégation de service public
DUP :	Déclaration d’utilité publique
EHPAD :	Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes
ELAN :	Evolution de logement, de l'aménagement et du numérique
EMA :	Equipe mobile autisme
ENA :	Ecole nationale d’administration
ENS :	Espace naturel sensible
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
ESAT :	Etablissement de service d’aide par le travail
ESS :	Economie sociale et solidaire
ETP :	Equivalent temps plein
FDIN :	Fonds départemental d’inclusion numérique
FEDER :	Fonds européen de développement économique et régional
FNADT :	Fonds national d’aménagement et de développement du territoire
FSL :	Fonds de solidarité logement
GCSMS :	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
GEMAPI :	Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations
GIP :	Groupement d'intérêt public
GIR :	Groupe iso-ressources (niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée)
GMP :	GIR moyen pondéré (niveau de dépendance moyen des résidents d'un EHPAD)
GPSO :	Grand projet Sud-Ouest
GVT :	Glissement vieillesse technicité
IFAC :	Institut de formation, d'animation et de conseil
IME :	Institut médico-éducatif
ISEP :	Institut spécialisé d’éducation pour polyhandicapés
ITEP :	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
LGV :	Ligne à grande vitesse
MDPH :	Maison départementale des personnes handicapées
MECS :	Maisons d’enfants à caractère social
MIETEE :	Mission d’information et d’évaluation sur la transition écologique et énergétique
MOUS :	Maîtrise d’œuvre urbaine et sociale
OPAH :	Opération programmée d’amélioration de l’habitat
PA/PH :	Personnes âgées, personnes handicapées
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PCPE :	Pôle de compétences de prestations externalisées
PIB :	Produit intérieur brut
PLU :	Plan local d'urbanisme
PLUi :	Plan local d’urbanisme intercommunal
PMI :	Protection maternelle infantile
PPI :	Plan Pluriannuel d’Investissement
PRDQ :	Plan routes et déplacements du quotidien
RADD :	Rapport annuel de développement durable
RIFSEEP :	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel

RPI :	Regroupement pédagogique intercommunal
RSA :	Revenu de solidarité active
SAAD :	Service d’aide et d’accompagnement à domicile
SCoT :	Schéma de cohérence territoriale
SDAGV :	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
SDID :	Schéma directeur immobilier du département
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SESSAD :	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile
SMAD :	Syndicat mixte pour l’aérodrome départemental
SMAVLOT :	Syndicat mixte pour l’aménagement de la vallée du Lot
SPL :	Société publique locale
SRADDET :	Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires
SRDEII :	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
SSIAD :	Service de soins infirmiers à domicile
TAG :	Technopôle Agen-Garonne
TAP :	Temps d’Activité Périscolaire
TEOM :	Taxe d’enlèvement des ordures ménagères
TGAP :	Taxe générale sur les activités polluantes
ULIS :	Unité localisée pour l’inclusion scolaire
UNA :	Union nationale de l’aide, des soins et des services aux domiciles (association)

COMPTE RENDU

DES DEBATS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SÉANCE DU VENDREDI 11 FÉVRIER 2022

La session relative au Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 11 février 2022 sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, 1er Vice-Président du Conseil départemental, assisté de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.

La séance a débuté à 09h30 et a été levée à 13h52.

Étaient présents : MM. BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, MM. DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM. DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes KHERKHACH Baya, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MIRANDE Jean-Jacques, Mmes PAILLARES Marylène, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

Étaient absents : M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mmes BORDERIE Sophie (a donné pouvoir à Mme GONZATO-ROQUES), GENOVESIO Cécile (a donné pouvoir à M. CONSTANS), GIRAUD Béatrice (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), GRENIER Marie-Laure (a donné pouvoir à M. BORDERIE), MESSINA-VENTADOUX Annie (a donné pouvoir à M. VO VAN), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON).

M. LACOMBE. – Nous allons commencer la séance. Avant toute chose, permettez-moi d'excuser la Présidente Sophie BORDERIE qui s'est placée à l'isolement après avoir contracté le Covid. Je lui souhaite en notre nom à toutes et à tous un prompt rétablissement, je pense qu'elle nous regarde ce matin. Je présente aussi mes excuses aux milliers d'internautes qui s'étaient connectés pour voir la Présidente et qui n'auront que moi ce matin.

Je constate que le quorum est atteint et je déclare donc la session ouverte. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, et je propose, si vous en êtes d'accord, de désigner Madame CASTILLO. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité, félicitations.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ?

M. DEZALOS. – Il y aura une motion du groupe majoritaire sur la démographie médicale.

M. LACOMBE. – Très bien, je demande donc qu'elle soit distribuée à l'ensemble des élus et nous l'adopterons en fin de session.

Je vous propose d'adopter le rapport n°8002 relatif à l'approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2021. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8002

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2021

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

-M. BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à M. Borie)
-Mme GARGOWITSCH (a donné pouvoir à M. Mirande)
-Mme LAMY (a donné pouvoir à M. Dezalos)
-Mme VESSINA-VENTADOUX (a donné pouvoir à M. Vo Van)
-Mme GENOVESIO (a donné pouvoir à M. Constans)
-Mme MAILLOU (a donné pouvoir à M. Hocquelet)
-Mme GIRAUD (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
-M. MASSET (a donné pouvoir à Mme Tonin)
-Mme GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
-M. BILIRIT (a donné pouvoir à M. Lacombe)
-Mme BORDERIE S. (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. PICARD (a donné pouvoir à Mme Haure Trochon)

M. LACOMBE. – Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Chers internautes,

Je profite de cette séance publique pour féliciter Gérard DAULHAC, Directeur général adjoint des Solidarités territoriales, éducatives et sportives pour sa récente nomination dans l'Ordre des Palmes académiques. Cette distinction récompense un engagement de longue date en faveur de l'éducation, de notre jeunesse et de son épanouissement.

Mes remerciements les plus appuyés vont également à Cécile INSERRA, Directrice générale adjointe des Ressources humaines et de la modernisation de l'administration qui participe aujourd'hui à sa dernière session du Conseil départemental. Mme INSERRA rejoint, en effet, Val de Garonne Agglomération en tant que Directrice générale des services. Je tiens à saluer son engagement sans faille à nos côtés depuis 14 ans, d'abord comme Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement puis Directrice générale adjointe Modernisation, Développement durable, Transversalité et Evaluation des politiques et enfin DGA en charge des Ressources humaines et de la Modernisation de l'administration. Adjointe au DGS depuis 2014, Cécile a également assumé l'intérim des fonctions de DGS à deux reprises en 2015 et 2021. En votre nom à tous, je lui exprime notre reconnaissance pour le travail accompli au sein de notre collectivité et je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles attributions.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de revenir sur plusieurs sujets importants qui ont émaillé l'actualité ces derniers jours.

Tout d'abord, la loi dite 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration et Simplification) votée après de longues semaines de tergiversations et de négociations plus ou moins heureuses.

Le Gouvernement avait présenté ce texte comme une nouvelle étape décisive dans le nécessaire processus de renforcement de la décentralisation. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le résultat est loin de l'ambition affichée initialement. Plusieurs Présidents de Département et observateurs politiques l'ont qualifiée de « loi épicerie » tant ce texte est un catalogue de mesures sans cohérence ni ligne de forces, même si certaines peuvent trouver une utilité, sous réserve de précisions quant à leurs modalités d'application.

Quelques dispositions intéressent effectivement les Départements, en matière de politique du logement, d'habitat inclusif, de transferts de voirie nationale, ce point ayant engendré d'importants débats, de biodiversité, de santé avec l'ouverture nécessaire et attendue de la gouvernance des ARS (Agence régionale de Santé) aux collectivités locales, de cohésion sociale avec la possibilité d'expérimenter la recentralisation du RSA (Revenu de Solidarité Active), et le renforcement de l'intervention des Départements en matière d'insertion des personnes en situation de handicap. Des avancées sont à noter en matière d'éducation avec le transfert de l'autorité fonctionnelle des gestionnaires aux collectivités locales ; en ce qui concerne le transfert de la médecine scolaire, un rapport spécifique sera réalisé et remis dans les 6 prochains mois.

Mais globalement, c'est une loi taillée sur mesure pour les communes et les régions ; une loi qui n'est pas à la hauteur des attentes exprimées à de nombreuses reprises par les associations d'élus toutes sensibilités confondues.

Je le dis ici avec force de conviction, le Département est la collectivité de proximité par excellence. Le Département est une collectivité d'avenir en laquelle nos concitoyens ont confiance. Nous attendions de l'audace et nous avons eu de l'eau tiède ! Dont acte.

Le Département, c'est également la collectivité garante des solidarités sociales et territoriales. C'est pourquoi les récentes révélations sur le fonctionnement des EHPAD privés gérés par le groupe Orpéa sont scandaleuses et révoltantes. Mettre en œuvre de manière délibérée et organisée le rationnement des services essentiels auprès des personnes âgées et vulnérables dans l'objectif de maximiser ses profits, est intolérable.

Il est évident que le Département, comme il le fait déjà régulièrement, assumera sa part dans la mise en œuvre de contrôles auprès des EHPAD, publics et privés.

Je vous informe que des contrôles sont actuellement effectués dans plusieurs établissements de manière conjointe avec l'ARS.

A la demande de la Présidente Sophie Borderie, à la suite de mon propos et après les débats introductifs, un point sur ce sujet vous sera présenté sous forme d'un diaporama bref mais détaillé.

L'actualité, c'est aussi et bien évidemment le dossier GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest) qui s'est à nouveau invité dans le débat à la suite de la polémique provoquée par le Premier ministre.

La Présidente s'est largement exprimée sur le sujet et sa position, ainsi que celle de la majorité, est constante, cohérente, fondée et légitime.

Pour mémoire, l'Assemblée départementale s'est prononcée contre le dernier financement du projet GPSO à l'unanimité le 22 octobre 2021, reprenant ainsi les engagements de campagne portés devant les électeurs par l'ensemble des groupes politiques durant les élections départementales.

Nous avons depuis évoqué le sujet à plusieurs reprises, le 26 novembre 2021 en session puis le 28 janvier 2022 en commission permanente.

Ces 15 derniers jours, la Présidente a reçu Monsieur Jean Dionis du Séjour (maire d'Agen), à sa demande, pour lui rappeler la position prise par le Conseil départemental. Elle a également, toujours à leur demande, rencontré les responsables de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et de la Chambre des Métiers pour évoquer ce dossier et n'a pas manqué de répondre à leur lettre ouverte dont la tonalité et la temporalité interrogent.

Enfin elle s'est entretenue avec le Préfet de la Région Occitanie, coordonnateur, Monsieur Etienne Guyot ainsi qu'avec Alain Rousset, le président de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Vous le voyez, nous sommes ouverts au dialogue, mais fermes sur notre position ; position que nous avons actée à l'unanimité dans cet hémicycle le 22 octobre 2021. Je ne peux mieux la résumer qu'en utilisant vos propres termes, Monsieur Pierre CHOLLET, : *« je peux vous dire de façon claire que le Département ne consacrera pas 1 euro à la ligne LGV Bordeaux-Toulouse qui doit être sur un autre financement, qui doit être un financement d'Etat, d'Europe et également des métropoles »*.

C'est très exactement ce que vous avez déclaré lors du débat télévisuel organisé entre les représentants des candidats aux élections départementales par France 3 le 14 juin 2021. En ce qui concerne la majorité départementale, nous n'avons pas changé d'avis car c'est une position de bon sens, partagée par une large majorité de nos concitoyens.

Nous sommes en outre intimement persuadés que la gare LGV de Sainte-Colombe-en-Bruilhois se fera dans tous les cas.

Elle se fera parce que les gares de Poitiers et d'Angoulême ont été réalisées sans les 103 M€ demandés à la Région Poitou-Charentes. Elle se fera parce que la LGV Tours-Bordeaux s'est faite sans les participations de 6 départements d'Occitanie et de 2 départements de Nouvelle-Aquitaine. Elle se fera parce que la SNCF a besoin des clients des agglomérations agenaises et gersoises pour équilibrer son modèle économique.

Elle se fera car supprimer le projet de création d'une gare en Agenais fragiliserait grandement la Déclaration d'Utilité Publique et les actes juridiques s'y rattachant et nous savons tous pertinemment que plusieurs associations et particuliers s'engouffreraient dans cette brèche.

Financièrement, notre Département a déjà payé son dû au projet Sud Europe Atlantique qui, je le rappelle, est un projet global visant à relier Paris à Toulouse d'une part et au Pays Basque d'autre part.

Si l'on additionne les 35 M€ payés par le Département pour Tours-Bordeaux, les 30 M€ de taxation spéciale payée par les entreprises et les contribuables lot-et-garonnais et les 28 M€ déboursés par l'Agglomération d'Agen, on atteint 93 M€ pour financer cette LGV dans sa globalité. C'est loin d'être anecdotique.

Enfin, la gare en Agenais verra le jour, confortée par le bouclage du financement par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a voté lundi dernier une avance de 225,60 M€ pour sécuriser le plan de financement de la LGV.

Je salue cette décision en apportant néanmoins deux précisions importantes :

- la première c'est que la Région ne se substitue pas aux 3 collectivités de Nouvelle-Aquitaine qui ont souverainement décidé de ne pas contribuer à ce projet ainsi qu'à toutes les autres qui ont fait évoluer à la baisse leur contribution initiale. Elle se substitue en réalité à l'État dont la contribution à un projet national et européen, seulement 40 %, est tout simplement scandaleuse !

- la seconde, c'est la possibilité donnée par l'État à la Région de se rembourser par un mécanisme de retour à meilleure fortune. Selon les éléments transmis au Président Rousset par l'État,

la Région pourrait bénéficier d'une intervention plus importante de l'Europe dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe qui pourrait s'élever à 30 % au lieu des 20 % initialement envisagés, d'une partie des recettes issues d'excédents de péages ferroviaires, enfin d'une accélération du calendrier de mise en œuvre de la branche vers Dax qui permettrait de réaliser d'importantes économies sur le coût des travaux.

Selon l'État, ces recettes jusque-là jamais évoquées et jamais prises en compte dans le plan de financement pourraient s'élever à près de 900 M€ !

900 M€, à mettre en perspective avec les 53 M€ demandés au Département de Lot-et-Garonne. En quelques semaines à peine et parce que quelques collectivités ont refusé de se plier aux injonctions du Premier Ministre, le Gouvernement aurait trouvé 900 M€ supplémentaires tombés du ciel pour financer le projet !

Quelle illustration éclatante du caractère précipité et objectivement incohérent et incomplet de ce plan de financement que l'État a voulu imposer aux collectivités dans l'urgence, à quelques mois des échéances électorales.

Mes chers collègues, l'absence de contribution supplémentaire du Conseil départemental à la ligne Paris-Toulouse permettra à notre collectivité de se focaliser sur ses propres compétences notamment en matière de voiries. A ce titre il est bon de voir qu'en politique, la constance, la détermination lorsqu'elles s'appuient sur des motifs légitimes, sont encore payantes !

Nous pourrons ainsi aborder avec responsabilité l'élaboration du schéma des routes du quotidien et de la mobilité.

Nous pourrons également accompagner financièrement le lancement des travaux du barreau de Camelat et de l'aménagement de la RN21, tronçon La Croix Blanche//Monbalen s'ils venaient à débuter en même temps, hypothèse qui semble se confirmer.

C'est un engagement historique du Département pour contribuer au désenclavement de nos territoires et nous entendons bien le tenir.

Quelques mots également sur l'appel solennel des élus lot-et-garonnais aux candidats aux élections présidentielles et législatives que la Présidente a initié il y a quelques semaines.

J'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons réussi à fédérer l'ensemble des associations d'élus lot-et-garonnaises et EPCI, aussi bien rurales qu'agglomérations, pour signer aux côtés du Département un texte proposant 13 mesures fortes et concrètes pour contribuer à endiguer le fléau de la désertification rurale !

Une motion de soutien à cet appel vous sera soumise après nos échanges sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et nous pourrons approfondir le sujet.

Quelques mots enfin sur celui-ci à proprement parler, il faut le dire dès aujourd'hui, le budget que nous vous présenterons pour 2022 sera celui des engagements pris – pris et tenus - devant les Lot-et-Garonnais.

Avec ce ROB, notre ambition est d'être au service de tous les Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie en s'appuyant sur 3 axes :

- le renforcement des solidarités du quotidien,

- l'affirmation de notre mission de 1er aménageur de proximité,

- et notre capacité à relever le défi des grandes transitions écologique, économique et sociale.

Renforcer la coopération et la cohésion sur le territoire signifie accompagner les jeunes et leurs familles, œuvrer pour une société plus inclusive, valoriser et potentialiser les richesses de notre territoire rural et garantir un égal accès pour tous les Lot-et-Garonnais à un service public de qualité et de proximité.

Dans ce but, nous poursuivrons la baisse du prix des repas pour les collégiens pour atteindre le prix unique de 2 € par repas et nous proposerons un accompagnement aux collégiens pour soutenir leur scolarité et lutter contre le décrochage scolaire. Toujours sur le même thème, nous continuons la mise en œuvre du plan collège et de nombreuses opérations débuteront en 2022 pour un montant de près de 8 M€.

Agir pour développer les solidarités du quotidien, c'est aussi œuvrer pour une société plus inclusive. Cela passe clairement par une revalorisation des métiers de l'aide à domicile et je veux ici rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui travaillent, souvent dans des conditions difficiles, pour prendre soin des aînés et des personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans le courant de l'année, nous poursuivrons notre effort en faveur des salaires, mais aussi la formation des professionnels. Pour ce faire, nous travaillerons avec tous les acteurs et en particulier avec le gérontopole de Nouvelle-Aquitaine avec lequel nous avons conventionné.

Nous continuerons également à développer de nouvelles formes d'habitat partagé en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. C'est un engagement que nous avions pris et les premiers retours que nous avons de la structure ouverte à Laroque Timbaut le 1er décembre dernier sont très positifs.

Enfin, comme je le disais en introduction, nous allons renforcer les contrôles des établissements car la qualité de l'accueil des personnes vulnérable constitue une priorité absolue de la collectivité. Une attention particulière sera portée au secteur de la protection de l'enfance qui connaît des problématiques très spécifiques.

Vous le savez, la Présidente a souhaité accentuer nos efforts en faveur de l'insertion des personnes en difficulté. Nous devons en effet rester très vigilants dans le contexte de sortie de crise sanitaire pour veiller à ne laisser personne sur le bord du chemin à l'heure de la reprise. Tous les leviers dont nous disposons à commencer par le plan de lutte contre la pauvreté seront activés en ce sens.

L'insertion passe aussi par l'inclusion numérique et c'est pourquoi, les actions engagées en 2020 seront confortées avec notamment la montée en puissance du réseau des conseillers numériques et avec la reconduction du Pass Numérique dont nous maîtrisons le reste à charge grâce à l'intervention du fonds départemental d'inclusion numérique et de l'Etat.

Le second axe, c'est celui de l'aménagement de proximité. Le Département est le premier investisseur public en Lot-et-Garonne. Il est aussi le premier aménageur du territoire au service des Lot-et-Garonnais.

En cela, nous avons fait des routes et des déplacements du quotidien une priorité assumée. Dans le cadre du plan que nous avons voté le 26 novembre dernier, l'année qui s'ouvre sera consacrée à la programmation à 10 ans des actions à mener. Nous les co-construirons avec l'ensemble des socioprofessionnels et des usagers pour répondre du mieux possible aux attentes exprimées localement.

Sur le volet des infrastructures, le numérique restera au cœur de notre politique avec l'objectif de continuer à améliorer les réseaux existants, d'accélérer le déploiement de la fibre optique

et de contribuer à une meilleure couverture en téléphonie mobile. Concernant le numérique, le rythme du déploiement est resté soutenu et nous atteindrons notre objectif des 100 % des foyers éligibles en 2024 comme nous nous y étions engagés.

Aménager le territoire, ce n'est pas seulement investir dans les équipements structurants, c'est aussi garantir à tous l'accès à des services publics de proximité et de qualité.

En la matière, je l'ai dit, nous prenons le leadership sur le dossier de la démographie médicale. En attendant la prise de décisions nécessaires et attendues au niveau national, nos régimes d'aides évolueront pour les faire correspondre aux nouveaux enjeux et pour mieux soutenir certaines initiatives locales novatrices. Pour avancer vite et fort, Sophie BORDERIE présidera le 25 février 2022 une Conférence des territoires spécifiquement consacrée au dossier de la santé. Nous prenons nos responsabilités, mais nous attendons que l'Etat en fasse de même.

Cette année 2022 verra également la poursuite ou l'achèvement d'actions fortes pour offrir des services publics partout et pour tous les Lot-et-Garonnais : c'est la montée en puissance du réseau des tiers lieux avec le soutien du Département, c'est aussi l'achèvement du déploiement des France Services, c'est enfin la poursuite du plan de modernisation des gendarmeries, de la modernisation des centres d'incendie et de secours.

Nous mènerons cette année un projet ambitieux autour de la lecture publique pour offrir de nouvelles opportunités aux bibliothèques et aux médiathèques du département.

Le 3ème axe, c'est celui des transitions écologique, économique et sociale.

Plusieurs dossiers d'importance feront l'objet de réflexions et de propositions dès le budget primitif 2022. Bien sûr, nous nous appuierons sur la feuille de route tracée par la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique (MIETEE) pour accélérer la transition écologique et énergétique.

Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable qui nous sera présenté dans quelques instants par Sophie GARGOWITSCH. Il rend compte du travail accompli et c'est un outil indispensable pour le suivi des actions que nous menons.

Notre plan départemental de l'Habitat sera révisé pour s'adapter aux enjeux de la transition écologique et énergétique, mais au-delà, toutes nos politiques seront concernées par le virage de la transition.

Nous reviendrons sur l'ensemble des mesures lors de la présentation du budget 2022, mais notre détermination est totale au regard de l'importance des enjeux.

Nous sommes confortés sur ces choix comme sur d'autres par le Conseil Consultatif Citoyen qui dans son avis sur le ROB 2022 souligne, je le cite : *« Réinventer nos modes de production et de consommation et contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques doit être la priorité dans toutes prises de décision ».*

Je tiens à remercier et saluer une fois de plus la qualité du travail de fond du Conseil Consultatif Citoyen qui démontre bien que la démocratie participative n'est pas un gadget mais un outil efficace de revitalisation de notre démocratie.

Mes chers collègues, la réalisation de cette feuille de route, de ces projets, n'est possible que parce que nous parvenons à maintenir de bons ratios de gestion. Nos investissements restent soutenus et conformes au plan pluriannuel avec un volume de 72 M€, chiffre exceptionnel rarement

atteint, tandis que nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement grâce à des mesures novatrices d'optimisation de notre gestion.

L'encours de la dette départementale continue de baisser et nous préservons ainsi notre capacité de désendettement très en-deçà du seuil d'alerte des 10 ans.

Au total, le budget départemental devrait s'élever à 462,2 M€. Il traduit notre ambition pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais.

Mais attention ! La situation reste incertaine et il est de notre responsabilité de ne pas « cramer la caisse ».

Personne ne peut garantir le maintien des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à ce niveau, et au contraire, il semblerait que l'on commence à anticiper un revirement de conjoncture.

De même, personne ne peut garantir la stabilisation des dépenses sociales obligatoires qui, je le rappelle, constituent le tiers de la légère progression des dépenses de fonctionnement observée cette année.

Enfin, aucun doute que le « quoi qu'il en coûte » mis en œuvre par le Gouvernement a déjà et aura encore plus demain un prix à payer !

Le ou la nouvelle Présidente de la République et son Gouvernement risquent d'appeler les collectivités à l'aide pour éponger le déficit et la dette colossale que le rebond de la croissance ne suffira pas à compenser.

Ambition assumée, mais vigilance raisonnée seront les qualificatifs de notre budget 2022.

Je vous remercie pour votre attention et je donne la parole à Christian DEZALOS pour une présentation détaillée du rapport d'Orientations Budgétaires.

Présentation d'un diaporama (cf page 65)

M. DEZALOS. – Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, présentation d'un diaporama sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires que vous avez, je n'en doute pas, lu attentivement et qui va constituer le socle de notre débat. Il s'agit bien, je le dis puisque c'est le premier budget de ce mandat et que certains collègues sont nouveaux dans cette assemblée, de s'approprier un petit peu la chronologie des évènements budgétaires de l'exercice. Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment important, essentiel, qui précède le vote du budget lui-même. Ce débat a pour objet de nous permettre d'échanger sur les orientations, les priorités, les axes, la cohérence des politiques publiques que le Département entend mettre en œuvre et qui trouveront ensuite leur traduction dans le Budget lui-même.

Les axes, le Président Nicolas LACOMBE a rappelé quelle était la cohérence des actions envisagées. Nous avons parlé de solidarité, solidarité envers les Lot-et-Garonnais, solidarité envers les territoires. Nous avons également parlé de relever les défis des grandes transitions écologiques, mais également économiques et sociales, tout cela constitue la trame des différents projets et des différentes actions que nous proposons d'inclure dans le prochain budget et de traduire dans les faits ensuite au cours de cet exercice 2022.

La première partie, je vais passer très vite. Le Président a déjà évoqué un certain nombre

des priorités qui vont apparaître. Tout cela a été étudié, mais nous allons dérouler cette partie non chiffrée, qui est importante encore une fois, parce que c'est là qu'il y a matière à débat éventuellement, puisque ce sont des propositions que nous faisons sur ce que nous considérons comme des priorités.

Il y aura ensuite une deuxième partie un peu plus chiffrée, sur laquelle nous passerons peut-être un peu plus de temps.

L'accompagnement, nous avons parlé de solidarité, avec un premier chapitre en direction des jeunes et de leur famille et avec un certain nombre de propositions. Encore une fois, ce qui est indiqué ici, ce sont des illustrations, mais ce ne sont pas des mots en l'air. Cela veut dire que les crédits seront affectés à chacune des politiques et des actions envisagées ici. Vous le voyez, il y a bien sûr le secteur de l'enfance, je me permets là-dessus de rappeler que pour le secteur Enfance Famille, des moyens humains sont prévus, et ont d'ailleurs été prévus dès l'exercice 2021 puisqu'il y a eu la mise en œuvre d'emplois supplémentaires, 4, je crois, dès 2021 et la suite qui vient, au total 10 postes supplémentaires et 7 en famille d'accueil. Nous avons parlé du prix des repas à 2 €, du décrochage scolaire, de la précarité menstruelle chez les collégiennes et des équipements qui pourraient être prévus pour cela, des distributeurs, du Plan Collèges, des moyens de fonctionnement des collèges, notamment avec le renforcement de moyens en personnel, agents techniques et territoriaux des établissements d'enseignement. La crise a mis en évidence des besoins en ce domaine et aussi la nécessité de pérenniser cette affectation de moyens.

Le deuxième écran poursuit un peu en indiquant que nous sommes engagés sur un certain nombre de politiques partenariales, notamment à travers quelque chose qui est une originalité en Lot-et-Garonne, c'est la convention éducative, que nous ne retrouvons pas dans les autres départements à notre connaissance et qui est vraiment un levier fort d'initiatives pédagogiques et éducatives.

Il y a le soutien financier également sur les salons de l'orientation, le développement des usages numériques bien sûr, les valeurs socles de la République et l'engagement que nous prenons d'être aux côtés de toutes les initiatives là-dessus. Je crois que par les temps qui courent, rappeler ces valeurs socle de la République, c'est important et le Conseil départemental des jeunes est par exemple une voie pour aller dans ce sens.

Politiques partenariales avec les autres collectivités, notamment avec la Région pour la gestion des cités scolaires, là aussi, il y a de l'argent, de même que pour l'enseignement supérieur. Je vous rappelle que le Département finance à hauteur d'un peu plus de 750 000 € chaque année la présence d'unités d'enseignement en Lot-et-Garonne, en particulier à Agen, mais pas simplement. Nous sommes là, je me permets de le rappeler, sur une compétence d'État, mais si nous sommes intervenus là-dessus depuis longtemps, c'est que nous avons considéré que c'était un vrai soutien aux familles et aux jeunes étudiants de pouvoir disposer d'unités d'enseignement en droit, en langues, dans le secteur de la santé maintenant et d'autres. Cela a donc un coût que vous retrouverez dans le Budget.

Diapositive suivante, la société plus inclusive avec notamment cette revalorisation tout à fait justifiée des rémunérations des aides à domicile. Vous savez que les rémunérations de ces personnels ont une importance vitale pour nos aînés, mais aussi pour les personnes handicapées. Nous intervenons financièrement en 2022 à hauteur de 4,5 M€, qui seront consacrés à la revalorisation des salaires de ces personnels.

Nouvelles formes d'habitat, pour le coup c'est une proposition originale et très volontariste du Département pour développer les habitats partagés, les habitats inclusifs. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir là-dessus. Là aussi, de l'argent sera mis dans le développement de ces politiques. Je me permets de souligner qu'a eu lieu, il y a une dizaine de jours, l'inauguration d'une forme d'habitat inclusif pour des jeunes adultes autistes à Laroque-Timbaut. C'est une belle initiative qui sera suivie, d'ailleurs assez rapidement je crois, d'une deuxième expérience dans ce domaine.

L'accompagnement de la qualité de vie en établissement, cela résonne aussi avec

l'actualité, nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir : le développement « Du 47 dans nos assiettes » dans les EHPAD, l'accueil de qualité dans toutes les formules d'hébergement dans lesquelles nous sommes impliqués. Toujours une société plus inclusive avec le rôle de la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) et la nécessité de toujours améliorer la relation avec les usagers, notamment en termes de rapidité de réponse aux attentes des personnes qui ont affaire à la MDPH, l'accompagnement des élèves en situation de handicap, notamment avec deux ULIS (Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire) qui seront développées par l'Éducation nationale, et nous intervenons sur les équipements pour cela, donc là aussi, de l'argent sera mis pour l'installation de ces deux ULIS au collège du Mas d'Agenais et au collège de Penne d'Agenais. Il y a également des travaux actuellement pour la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de Tonneins qui est en création.

L'insertion des personnes en difficulté est un volet très important des compétences du Département, l'inclusion numérique avec la démocratisation des usages numériques, le développement de la e-administration. Le deuxième budget participatif citoyen pour lequel des crédits sont fléchés.

Sur les territoires, je passe rapidement parce que le Président en a parlé et nous aurons l'occasion d'y revenir, un plan très ambitieux pour l'amélioration des routes départementales et pour les déplacements du quotidien, Daniel BORIE pourra expliquer ce qui se mettra en place de façon très volontariste là-dessus. Sachez que pour le réseau routier départemental, il est prévu en 2022 de réaliser et de refaire les couches de roulement sur 125 kilomètres, je crois que c'est assez inédit comme programme. Des giratoires, six traversées de bourg, des ouvrages d'art, etc. Des efforts très significatifs seront consacrés à cela.

Les grandes infrastructures, vous les connaissez, c'est la rocade de Marmande, la déviation de Casteljaloux. Ce sont aussi les infrastructures agenaises et la RN 21 sur l'axe Villeneuve-Agen, le pont de Camélat, le péage autoroutier, etc. Ce sont là de grands projets pour lesquels le Département est engagé, soit comme maître d'ouvrage à 100 % dans le financement, quasiment, soit de façon partenariale sur des engagements à hauteur du tiers du financement. Ce sont donc des sommes très significatives, vous vous en doutez.

Il est proposé de créer un Conseil de Développement Économique, Social et Environnemental départemental pour associer les représentants du monde socio-économique, environnemental, des personnalités qualifiées, etc. Tout cela se mettra en place en 2022.

Un petit rappel, ce sera un évènement important, le congrès de l'ADF (L'Assemblée des Départements de France) se tiendra au mois d'octobre en Lot-et-Garonne. C'est logiquement bien reçu par tous les acteurs hôteliers, touristiques du département, c'est un bel évènement que la Présidente a pu décrocher pour notre département.

Le soutien au milieu associatif : Nicolas LACOMBE a rappelé l'importance que cela revêt à nos yeux. Lot-et-Garonne est une terre d'accueil des JO de 2024 et beaucoup d'initiatives là-dessus seront prises, Marylène PAILLARES aura peut-être l'occasion de développer, notamment la Caravane du Sport. Autre stratégie importante, qui est relativement nouvelle et pour laquelle nous serons associés, la stratégie Sport Santé Bien-Etre, sur laquelle il y a beaucoup à faire.

La culture et la place qu'elle tient dans différents domaines, notamment avec une évidence aujourd'hui : le Lot-et-Garonne est devenu une terre de cinéma avec beaucoup de tournages de longs métrages, de courts-métrages, etc.

Le développement des infrastructures numériques avec les initiatives portées par Lot-et-Garonne Numérique, qui contribuent au développement de toutes les infrastructures dont nous avons besoin aujourd'hui : le Campus numérique et la place qu'il tient en matière d'incubation, de start-up, de formation et de développement de beaucoup d'initiatives là-dessus, et de formation de personnel dont nous avons beaucoup besoin dans ce secteur d'activité.

L'accès au service public de proximité, la démographie médicale bien sûr, c'est central, nous aurons l'occasion d'y revenir et j'imagine que Joël HOCQUELET interviendra là-dessus. Le soutien aux solidarités territoriales, les services publics, les tiers lieux, France Services qui se développe, même si nous n'oublions pas que France Services, qui est sans doute une belle initiative, s'est substitué à une présence plus importante dans le département de différents services publics d'État ou départementaux.

La modernisation des gendarmeries, c'est quelque chose de très important avec les nouvelles gendarmeries de Tonneins, Laplume et Fumel. C'est l'opérateur Habitalys qui est à la manœuvre sur ces trois projets.

La place que le Département occupe dans le financement des services de sécurité civile : pour le SDIS, sachez que le Département consacre chaque année plus de 16 millions au financement du fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. L'autre partie de ce financement étant assurée par le bloc communal.

La lecture publique et la place qu'elle tient notamment grâce à la qualité des services proposés par sa médiathèque, y compris sur le terrain numérique. Les archives départementales connaîtront la mise en œuvre du grand projet immobilier qui est absolument nécessaire aujourd'hui. Vous savez que la place des archives départementales, Cours de Verdun, est très contrainte et ne suffit plus à permettre d'assurer le service des archives. Il y aura donc un développement du stockage et de l'animation liée aux archives dans l'ancien établissement de Pomaret sur la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.

Le dernier volet du triptyque, c'est de traduire l'urgence climatique en actions concrètes pour ce qui concerne le Département, donc relever tous les défis de préservation de notre environnement. Nicolas LACOMBE a rappelé combien la contribution de la MIETEE (Mission d'Information et d'Evaluation sur la Transition Ecologique et Energétique) au cours du dernier mandat a été utile et de qualité. De même que le Conseil Consultatif Citoyen. Nous parlerons là de la révision du Plan Départemental de l'Habitat, du soutien à la rénovation énergétique, nous parlerons également de quelque chose qui est nouveau, en tout cas en termes d'engagement financier et pratique, c'est le Schéma Directeur Immobilier du Patrimoine Départemental qui en avait bien besoin. Beaucoup de choses seront donc étudiées et mises en œuvre de ce côté pour adapter le patrimoine départemental, pour le rendre plus économe en termes de consommation d'énergie, pour le faire évoluer selon les nouvelles formes de travail, télétravail et autres. Et de façon générale, la politique d'économies d'énergie.

Les nouveaux modes de production et de consommation qu'il s'agit de valoriser. Je ne sais pas si le Président l'a évoqué dans son discours mais il s'agit de sauvegarder le Conservatoire Végétal de Montesquieu qui est dans une situation difficile. Il fonctionnait jusqu'à présent de façon associative, mais cette structure s'est quasiment trouvée mise en liquidation et le Département a pris l'initiative avec d'autres collectivités, la Région, mais aussi avec la Chambre d'Agriculture notamment, de relever le défi de la conservation et de la gestion de ce Conservatoire qui est absolument unique en France, avec un catalogue d'espèces végétales qu'il faut absolument préserver, à la disposition des Lot-et-Garonnais et plus si nécessaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

La restauration collective, bien sûr, et l'émergence de nouveaux modèles économiques dans le secteur, je me tourne vers Michel MASSET, Sophie GARGOWITSCH et Christine GONZATO-ROQUES, qui travaillent là-dessus ; l'économie sociale et solidaire avec le soutien apporté aux formes coopératives ou associatives d'initiative économique.

Il s'agissait là du premier volet non chiffré, qui est un peu la base des discussions que nous pourrons avoir, bien entendu. Je vais maintenant vous donner quelques chiffres. Encore une fois, il ne s'agit pas d'arrêter le budget dès cette séance, nous aurons l'occasion de le faire au mois de mars, mais il faut connaître un petit peu le contexte financier dans lequel tout cela se produit.

Dans le bilan 2021, dont nous connaîtrons les résultats définitifs à l'examen du Compte administratif le 18 mars 2022, les chiffres sont très favorables. Ils le sont en Lot-et-Garonne, ils le sont ailleurs et ils le sont notamment pour deux raisons que vous voyez ici décrites :

Premièrement, il y a une croissance inattendue du produit des DMTO, ces fameux Droits de Mutation à Titre Onéreux. Alors que nous avions prévu, je crois, 43 M€, nous serons à près de 58 M€ de produits de DMTO. Évidemment, tout cela met « du beurre dans les épinards », ce n'est pas une exception, nous sommes là sur une progression, je me tourne vers Marie-Hélène HIMBER (DGA Finances), de plus de 30 % par rapport à ce qui était constaté précédemment.

Nous retrouvons cela lorsque nous examinons ce que nous dit l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui a une vision sur 51 départements, je crois, et qui signale que partout en France, nous sommes à 26 % de progression des DMTO. C'est absolument exceptionnel, très aléatoire et temporaire. Comme le président Nicolas LACOMBE l'a dit tout à l'heure, il ne faudra pas considérer que nous aurons forcément les mêmes niveaux de produits de DMTO à l'avenir.

Deuxièmement et parallèlement, nous avons sur les dépenses une stabilisation, voire une légère baisse, des dépenses RSA, alors que là encore, nous étions partis sur une prévision de progression de 6,5 %. Vous voyez, là encore, moins de dépenses et cela se retrouve partout en France également parce qu'il y a une stabilisation du chômage. Mais là aussi, la pérennité de tout cela est loin d'être garantie et je vous rappelle que selon les spécialistes, la réforme de l'assurance chômage produira éventuellement ses effets sur le chômage à partir de 2022. Nous pourrions donc avoir des conséquences sur le nombre d'allocataires RSA (Revenu de Solidarité Active) dès 2022.

Nous rappelons également concernant l'incertitude dont nous parlons, que nous avons perdu du pouvoir fiscal puisque nous ne percevons plus la taxe sur le foncier bâti, que tout cela a été remplacé par une fraction de TVA. Nous rappelons également que désormais, nos recettes de fonctionnement sont dépendantes à plus de 60 % de l'activité économique.

Tout cela nous conduit à nous orienter vers une gestion prudente des pics de ressources. Que cela veut-il dire ? Cela veut dire qu'il faut rester évidemment très rigoureux dans notre gestion, très responsables, et qu'il faut sans doute, et c'est quelque chose de relativement nouveau, développer, peut-être dès 2022, des dispositifs qui sont aujourd'hui encouragés par différentes voies et en particulier du côté du Gouvernement ou à travers des rapports divers. On préconise que les collectivités, et d'ailleurs pour la Région ces démarches sont plus avancées, que les collectivités, et notre Département en particulier, puissent constituer des réserves anticrise en quelque sorte, puissent mettre en œuvre des dispositifs de garantie, d'épargne pour des temps qui pourraient être moins favorables demain, et donc, cela devra sans doute être installé dans nos futures constructions budgétaires. Autrement dit, c'est une gestion pluriannuelle de nos recettes vers laquelle il faudrait s'orienter. Je l'ai dit, il y a quelques rapports là-dessus, notamment le rapport du député du Gers, M. Jean-René CAZENEUVE.

Je voulais également à ce stade, en me tournant vers Christian DELBREL, rappeler que nous avons aujourd'hui une réflexion sur la question de l'éventuelle recentralisation du RSA. La Présidente Sophie BORDERIE a confié à Christian DELBREL le soin d'animer un groupe de travail, de réflexion et de faire des propositions à l'Assemblée sur l'intérêt ou pas de demander, de solliciter la recentralisation du RSA. Nous avons eu une première réunion conjointe des commissions Sociale et Finances, les échanges se poursuivront parce que nous avons désormais plus de temps pour le faire et la réflexion se poursuit donc.

Pour 2022, la stratégie financière reste dans le droit fil de ce que nous avons connu ces dernières années, il faut bien entendu préserver les grands équilibres de notre budget et nous pouvons résumer toute la démarche avec ces engagements, l'engagement de maîtriser, d'agir, d'investir et de désendetter.

Maîtriser : nous pensons bien sûr aux dépenses de fonctionnement. Nous envisageons de

construire le budget avec une progression de nos dépenses de fonctionnement de 2,7 %.

Agir, bien entendu pour que les politiques publiques départementales que nous avons rapidement évoquées et qui sont l'objet de notre débat, trouvent une concrétisation. Nous évoquons là l'exemple des dépenses sociales parce qu'il y a des situations de fragilité qui nous incombent, évidemment, en tant que collectivité départementale et vous voyez que nous entrevoyons là une progression de 1,6 % sur le secteur des dépenses sociales par rapport au Budget Primitif 2021.

Sur l'investissement, nous l'avons dit, un programme particulièrement volontariste avec 72 M€ de crédits d'investissement nouveaux prévus. C'est le plus haut niveau d'investissement réalisé depuis 10 ans au moins, nous aurons l'occasion d'y revenir avec tout à l'heure l'affichage du programme pluriannuel d'investissement.

Désendetter, parce que ces situations favorables nous conduisent à limiter et baisser notre stock de dettes. À fin décembre 2021, notre dette s'établit à 234 M€. Il faut poursuivre et nous devons être en capacité en 2022 de baisser encore notre stock de dettes qui reste néanmoins supérieur à la moyenne des départements de la même strate démographique. Ramené à l'habitant, nous sommes encore au-dessus de l'endettement moyen pour des départements de même importance.

Nous continuons avec les traditionnels camemberts. Le premier concerne les dépenses de fonctionnement, 363 M€ prévus, 2,7 % de progression par rapport au BP 2021. Le poids que vous connaissez bien des dépenses de fonctionnement sur le développement social qui représente 67 % de notre budget de fonctionnement, la dette figure sur le graphique, mais ce sont les intérêts de la dette, près de 5 M€. Vous voyez ce que pèsent les dépenses de personnel, 60 M€, dans la prévision que nous faisons pour 2022, et puis les autres secteurs que vous découvrez sans qu'il soit besoin que je cite tout cela.

Nous faisons la prévision que les recettes de fonctionnement progresseraient de 2,3 % par rapport au budget primitif 2021, notamment avec, nous l'espérons, le maintien d'une certaine dynamique de DMTO. 62 % des recettes de fonctionnement sont dépendantes de l'activité économique, nous l'avons dit, la TVA, c'est ce qui s'est substitué aux produits des taxes sur le foncier bâti que nous avions précédemment et là, nous prévoyons une progression de 5,4 M€, donc progression de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent. En commission des Finances, Pierre CHOLLET a fait remarquer que l'État avait prévu une dynamique de ce produit, cela s'est vérifié sur l'exercice, mais nous espérons que cela se vérifiera encore sur l'exercice prochain. Simplement, nous faisons observer que dans cette translation entre foncier bâti et TVA, la référence a été celle de l'exercice précédent, nous avons perdu un an. Autrement dit, pour ce que nous avons perçu en 2021, il faut le diviser en deux pour voir un peu quelle est la progression. Nous ne sommes donc pas spécialement gagnants en 2021, nous pourrions l'être en 2022, nous le souhaitons en tout cas.

Nous estimons le produit des DMTO à 45 M€, vous allez me dire que nous avons près de 58 M€ cette année, oui, mais encore une fois, ce n'est pas garanti. Nous progressons par rapport à ce que nous avions inscrit au Budget Primitif 2021, 45 M€, c'est déjà bien, nous espérons que cela sera mieux, mais la prudence nous conduit à équilibrer nos prévisions de budget à cette hauteur. Les dotations de l'État sont stables, ce qui est bien, et nous ne nous attarderons pas sur les autres recettes.

Dépenses d'investissement : 72 M€, encore une fois, c'est absolument exceptionnel. Vous voyez la répartition de tous les investissements, les 46 % que représentent les dépenses d'infrastructures, de réseaux, de mobilité. Pour le financement de tout cela, il y a des recettes propres, des subventions, des dotations, il y a la récupération de la TVA. Tout cela s'élève au total à 9 M€. Nous projetons d'autofinancer ces dépenses d'investissement à quasiment 50 %, ce qui est encore une fois exceptionnel et c'est parce que nous dégageons une épargne brute sur l'exercice précédent et prévisionnellement sur l'exercice à venir que nous pouvons envisager un niveau de dépenses aussi élevé. Par conséquent, je vous disais que nous continuerions de désendetter. En effet, nous remboursons chaque année un capital de la dette, nous baissons notre dette de 26 M€ puisque nous

remboursons et nous prévoyons de contracter 17 M€ d'emprunts nouveaux. Par conséquent, là encore, la différence, c'est du désendettement. Voilà ce qui est prévu pour 2022.

Dernière diapositive, le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Je vous propose de la lire de la façon suivante et d'être en particulier attentif aux deux lignes en pointillé que vous voyez sur la partie haute, une ligne verte et une ligne orange. La première, nous l'avons baptisée ligne de référence, niveau de référence, et la deuxième nous parle de capacité sous condition. Cela veut dire que la première ligne qui s'établit à peu près à 55 M€ doit être considérée comme le niveau d'investissement que nous pouvons penser réaliser dans des conditions habituelles de fonctionnement de la Collectivité. Nous devons désormais être capables d'assurer 55 M€ d'investissements chaque année, même si nous n'avons pas le niveau exceptionnel de ressources que nous avons pu connaître cette année.

La ligne au-dessus, 65 M€. Nous considérons qu'il faut être dans les conditions très favorables que nous connaissons aujourd'hui, en 2021 et nous l'espérons en 2022, pour pouvoir aller jusqu'à 65 M€ d'investissements. Vous me direz que nous mettons 72 M€ et que nous faisons exploser le plafond. Oui, mais parce que, encore une fois, c'est très exceptionnel cette année, nous pouvons nous permettre d'aller au-delà, mais retenez dans ce que vous voyez à l'écran que ces deux lignes raisonnables qui sont indiquées horizontalement laissent au-dessus un certain nombre d'opérations qui sont dans notre PPI, c'est-à-dire qui constituent plus ou moins des engagements pris, et que si nous réalisions tout cela, dans les conditions que nous vivons, il y aurait des choses que nous ne serions pas en capacité de financer totalement. Mais vous le savez, un budget d'investissement se réalise rarement à 100 %, même jamais, et lorsque l'on est à 70 % de réalisation, c'est déjà très bien. Par conséquent, nous pouvons dire que nous serons plus ou moins en capacité de tenir le PPI, mais vous voyez qu'il est très dense.

Je crois en avoir terminé. Je voudrais simplement dire en conclusion que malgré les perspectives incertaines, ce projet de budget qui devrait s'élever à 462 M€ au total permettrait de réaliser les ambitions de solidarité du Département pour tous les Lot-et-Garonnais et pour tout le territoire, et qu'il devrait également renforcer notre engagement pour un développement durable.

C'est le niveau d'investissement le plus haut de ces 10 dernières années, le désendettement, je l'ai dit, si la dernière Loi de Finances de la législature n'a que très peu bouleversé les finances locales, nous pouvons craindre qu'à l'issue des prochaines élections, une nouvelle forme d'encadrement budgétaire ressurgisse. Vous vous rappelez du pacte de Cahors que nous avions pu respecter en effet, et il est vraisemblable que les collectivités locales seront soumises à un encadrement budgétaire, et qu'il est par conséquent important pour nous de rester rigoureux dans nos appréciations et d'avoir la vision pluriannuelle de nos finances que nous évoquions tout à l'heure.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, par voie Internet, je sais qu'elle nous regarde et je lui souhaite un prompt rétablissement moi aussi, tout comme notre groupe. Je lui conseille avec mon rôle de médecin aussi de ne pas oublier les médicaments du département comme le Dafalgan qui dans ces conditions sont extrêmement efficaces.

Monsieur le Vice-président, Chers Collègues, le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de préparation, effectivement, du Budget Primitif. Un budget qui, vous l'indiquez, est marqué par le sceau de l'incertitude, car les finances reposent désormais sur des facteurs mouvants, TVA et DMTO, dépendant surtout de la conjoncture économique. Néanmoins, et à moins d'abandonner toute volonté politique et tout espoir en ce que les politiques publiques puissent influer le cours des évènements, nous pensons qu'il reste des marges de manœuvre, si tant est qu'elles soient guidées par une volonté politique. Ce rapport d'Orientations Budgétaires, cela ne vous étonnera pas, comporte un grand absent, c'est pour nous bien sûr la participation du Conseil départemental du Lot-et-Garonne au financement de la LGV Bordeaux-Toulouse.

Vous avez refermé trop vite ce dossier qui reste le dossier majeur de ce XXIe siècle sur notre territoire. Pressé par le Premier ministre, le Conseil régional a rallongé de 225 M€, lundi dernier, sa

contribution permettant ainsi de boucler le plan de financement du Grand Projet Ferroviaire du Sud-ouest. La date limite de création de la société de financement étant fixée au 15 février 2022, évitant ainsi que le projet soit retoqué par le Conseil d'État.

Malheureusement, il ne s'agit que d'une avance dans la mesure où bien sûr il faudra payer. Vous avez poussé le Conseil départemental de Lot-et-Garonne vers la pire des solutions, celle de la double peine. Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne paiera sans être à la table des financeurs. Les Lot-et-Garonnais paieront sans rien pouvoir décider sur leur territoire.

Vous nous précisiez, Madame la Présidente, Nicolas LACOMBE, lors de la dernière CP : « je me trompe peut-être ». Oui, malheureusement, vous vous trompez et ce qui nous inquiète, ce sont les dommages collatéraux pour les Lot-et-Garonnais. Cela arrive de se tromper quand on est en responsabilité, ce n'est pas indigne de le reconnaître. Je reconnais que nous avons fait une erreur et moi le premier, comme les autres, quand dans votre bureau, Madame la Présidente, offusqués par le racket de 120 M€ imposés par le Conseil régional, rappelez-vous, nous avons d'un commun accord exprimé notre refus catégorique à ce moment-là, et non pas définitivement.

Comme le dit Christian DELBREL, nous n'avons pas été bons ce jour-là de sceller le temps de cette dernière phrase de trop, c'est aussi cela le courage en politique.

Par la suite, vous, par contre, vous vous êtes drapés dans une posture rigide, inadaptée à l'évolution de ce dossier, malgré deux opportunités de revenir dans le débat, à savoir l'étape de la forte diminution financière proposée par le Conseil régional et la remise en cause de la gare d'Agen par le Premier ministre. Vous avez préféré camper sur une position intenable, car de plus en plus isolée.

Nous avons vu s'effondrer malheureusement d'éventuelles solidarités, comme celle de Carole DELGA, présidente du Conseil régional d'Occitanie, confirmant les propos de notre groupe sur la motivation forte, je vous l'avais dit, des Toulousains de ne pas s'arrêter à Agen afin de rallier la capitale en 3 heures. Elle a approuvé les propos du Premier ministre, estimant que sans gare à Agen, les trains arriveront plus vite à Toulouse. Je cite ce qu'elle a dit : « cette nouvelle gare aurait permis à Agen d'avoir plus de trains, ce ne sera pas le cas ». Solidarité aussi du pouvoir central qui a rejeté la table ronde proposée par le Président de l'agglomération agenaise pour finalement contraindre le Président Alain ROUSSET à voter l'avance, de 225 M€ vu l'urgence de clôturer le plan de financement.

Vous avez pris le risque de poser une hypothèque sur un projet qui, avec le tracé RN 21 et le pont et barreau de Camélat, contribuera à renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne tout en désenclavant une partie de celui-ci. Notamment l'Albret, Monsieur le Vice-président. Je pense notamment aussi à la vallée du Lot, notamment à Villeneuve-sur-Lot qui paie encore aujourd'hui le choix douloureux du passé, où les élus ont préféré préserver les haras de chevaux plutôt que d'installer le train pour connecter cette ville aux artères principales.

Vous avez aujourd'hui choisi l'isolement plutôt que le développement. Il y a en effet un double isolement qui suit la double peine. Isolement politique quand votre position est partagée par le seul Rassemblement national et les Écologistes à la Région. Isolement institutionnel et là, c'est plus grave encore, auprès de la Région qui comme c'est inscrit dans le nouveau plan de financement, fournit bien une avance qui devra être remboursée.

Si M. Alain ROUSSET est déjà en colère vis-à-vis de la baisse de la participation de l'agglomération d'Agen, imaginez ce qu'il pense au sujet des collectivités qui ne financent rien. Un isolement aussi vis-à-vis de l'État, a fortiori quand on affuble le Premier ministre du qualificatif de « chef de gare », ne facilitant pas vraiment le dialogue et qui de ce fait n'est pas revenu vers vous, je vous le rappelle, comme l'espérait d'ailleurs M. Jean DIONIS DU SEJOUR, mais vers M. Alain ROUSSET pour régler définitivement le problème. Isolement.

Or ce sont ces deux administrations qui gèrent ensemble le CPER, le fameux Contrat Plan

État/Région, élément contractuel essentiel qui flèche les programmations et surtout, les financements des projets sur nos territoires. Votre obstination condamne le Lot-et-Garonne à la pauvreté. Les nouveaux projets ne seront pas aidés et les collectivités du Lot-et-Garonne qui ont plus que jamais besoin de l'aide et du soutien du Conseil départemental, je pense notamment aux EPCI qui sont de plus en plus en difficulté, seront freinés dans le développement de leur territoire.

Nous paierons quand même dans tous les cas, sans être à la table des financeurs, en nous exposant en permanence pendant tout le mandat à des mesures de rétorsion financière.

Alors que la gare LGV à Agen n'est pas encore complètement sortie d'affaire, il faut sortir par le haut de cette situation préjudiciable pour notre département, comme l'ont bien souligné les chambres consulaires, en retrouvant une crédibilité perdue et en trouvant collectivement une sortie de crise. Nous étudierons toutes les solutions que vous proposerez avec vous, mais se satisfaire de la situation actuelle serait une grave erreur. Nous avons de notre côté quelques idées si vous avez l'audace d'ouvrir le débat.

Les prévisions du Rapport d'Orientations Budgétaires n'ont jamais été aussi favorables. Au niveau des recettes, avec la forte progression des DMTO que vous avez volontairement sous-estimés au BP 2021, et la nette majoration de la fraction TVA remplaçant la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), passant de 99,3 M€ à 100,7 M€ comme l'a montré Christian DEZALOS. Vous aviez aussi surestimé les dépenses, c'est assez facile de sous-estimer les recettes et de surestimer les dépenses. Vous me direz que toutes les collectivités le font, mais là, vous commencez à exagérer.

Surestimer les dépenses des bénéficiaires du RSA pour 2021, prévoyant une augmentation de 6,5 %, je vous rappelle qu'il y a eu plus de 600 000 emplois créés et que c'était une période de forte croissance économique avec une croissance à plus de 6 %.

Vous bénéficiez aussi et surtout, peut-être, de l'impact majeur de l'augmentation des impôts de 2017 qui se renouvelle, et ça, c'est intéressant, chaque année.

Avec une situation financière aussi favorable, vous nous expliquez que ce n'est pas possible de financer la LGV tellement vos projets vont coûter cher. Nous ne vous croyons pas, c'est clair. Vous qui avez financé jusqu'à 1,3 million d'euros par an la ligne aérienne Agen-Paris disparue, qui n'est plus dans vos comptes, c'est-à-dire le coût annuel de la participation au financement LGV, soit un peu plus que le budget participatif, 1 million d'euros, ou que le coût du projet de restauration scolaire à 2 euros le repas, ne vous cachez pas derrière de faux arguments budgétaires.

Après Maremne-Adour-Côte Sud et le futur accord du Département de la Charente, même le Grand Dax (si les Landais changent d'avis, il faut écouter) accepte finalement de participer au financement de la LGV.

La grande question de ce Débat d'Orientations Budgétaires est bien celle de la participation de notre collectivité au GPSO. Elle en a les moyens, encore faut-il que vous en ayez la volonté. En tout cas, vous en porterez la responsabilité.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mon cher Nicolas,

Je salue évidemment la Présidente qui doit nous suivre depuis sa chambre d'isolement,

Mes chers collègues, défavorables au financement de la LGV (ou pas !)

L'art de déplacer le débat, fusse-t-il d'orientations budgétaires, nous ramène, une fois encore, à la dure réalité du moment. Au moins, ici, entre Garonne et Lot, on parle moins de Covid depuis que la LGV s'est invitée au comptoir. Elle a contaminé tout le monde à vitesse grand V. Même les plus sceptiques…

Aussi, il ne fallait pas être devin, ce matin, ni être un expert de la lecture « entre les lignes », ferroviaires ou pas d'ailleurs, pour comprendre que ce DOB, savamment mijoté par la majorité départementale, ne résisterait pas longtemps à un changement de destination, subtilement orchestré par l'opposition.

Agen, Agen, cinq minutes d'arrêt !

Au train où vont les choses, oui, arrêtons-nous cinq minutes…

Nous voilà donc face à cet encombrant projet GPSO qui a fait, il faut bien l'admettre, couler beaucoup d'encre et de salive depuis quelques semaines, de Matignon à la Région, en s'arrêtant par Agen.

Entre déraillement et erreur d'aiguillage, financement et renoncement, volte-face et résistance, appel téléphonique et lettre ouverte, ce débat est monté en pression, avec une intervention plutôt musclée et terriblement embarrassante du Premier Ministre, qui plus est par voie de presse.

Sur le quai et sur le banc des accusés, un seul coupable : le Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Crucifié sur la place publique pour ne pas avoir donné le moindre sou. Oh le pingre !

Nous vous devons quand même toute la vérité. La nôtre. Je vous l'ai déjà dit, à huis clos, lors de notre dernière commission permanente, et je vous le redis, aujourd'hui, sans « chichi », notre groupe a singulièrement manqué de vision et de finesse, en refusant toute participation financière au nouveau tracé de la LGV et ce « quel que soit le montant » pour reprendre les termes exacts de la délibération prise à l'unanimité des 42 conseillers départementaux, de tout poil et de tous bords confondus. Sans doute avions-nous tous été aveuglés par les 120 M€ demandés à l'époque ? Et nous tenons à préciser avec Clarisse MAILLARD, que ce jour-là, personne, non personne, ne nous a mis le couteau sous la gorge. Et encore moins la Présidente Sophie BORDERIE, qui avait pris soin de réunir dans son bureau les quatre présidents de groupe, pour finaliser la fameuse « délib ». Cette belle unanimité venant tuer dans l'œuf toute nouvelle négociation. Joli coup politique diront certains, harakiri hurleront les autres.

Mea Culpa donc ! Nous n'avons pas été bons ! Et nous ne sommes pas les seuls…

On pensait, sans doute naïvement, que le coup de rabot opéré dans le plan de financement (addition divisée par deux pour le Lot-et-Garonne) aurait pu découler sur une clause de revoyure. On le pensait...

Il n'y a pas que des imbéciles dans cet hémicycle. Je me souviens même que Pierre CHOLLET, ici même, avait plaidé pour la modernisation des voies existantes. Et pour être tout à fait honnête avec vous, on n'était pas loin de penser comme lui. Et on a pourtant changé d'avis. Lui aussi.

On a toujours dit que la LGV était évidemment un choix politique et économique. Mais d'abord un choix de territoire. Être favorable à la ligne grande vitesse quand on habite Pont-du-Casse, Prayssas ou Saint-Vite c'est quand même plus facile et plus confortable que quand on vit au cœur des forêts de Gascogne, ou en Albret, ou plus près de nous encore, à Layrac. Il ne faut pas l'oublier.

Nous n'avons pas tous la même vision. Il faut aussi l'accepter. Et c'est ce qui enrichit le débat. Et nourrit la polémique. Ce n'est pas un match traditionnel : majorité contre opposition. C'est plus un choix d'avenir en même temps qu'un vrai pari stratégique.

La LGV se fera, c'est aujourd'hui une certitude. Et il y aura une gare à Agen. Ça coule de bon sens. Comment imaginer l'inverse dans la mesure déjà où Agen est la deuxième gare d'Aquitaine, dans la mesure ensuite où sa situation géographique, entre les deux métropoles toulousaine et bordelaise, l'impose naturellement, dans la mesure enfin où des hectares de terres à Sainte-Colombe

en Bruilhois, dans une aile de la Technopole Agen Garonne (TAG), ont déjà été gelés par la SNCF, pour abriter le futur camp de base des travaux, comprenant notamment la desserte et le fameux pont ferroviaire au-dessus de Garonne, en parallèle à Camélat. Nos amis Gersois et Tarn-et-Garonnais, qui attendent beaucoup de cette gare, en bordure d'autoroute, ne comprendraient pas. C'est comme ça qu'on leur a vendu le produit !

On s'est beaucoup agité sur la gare, ces dernières semaines. Sur son bienfondé et son impérieuse nécessité d'être implantée sur l'Agenais. Personne ne peut contester tout ce qui a pu être dit et écrit. Par les chambres consulaires, notamment. Cette LGV, sans gare à Agen, n'aurait plus de sens. Elle serait même un désastre pour notre territoire, pour notre Département tout entier, si par malheur, les trains ne faisaient que passer à Agen, à plus de 280 km/h.

On touche du doigt, là, la question centrale. Ce n'est pas tant la gare qui pose problème, ou qui interpelle. Mais bien les arrêts. Pas tant le nombre de trajets (encore que) mais surtout la pertinence des horaires. Au moment l'où on se cause, bien malin qui pourrait dire le nombre d'arrêts prévus, pire les horaires imaginés. C'est la demande qui fera l'offre. Et vice versa. La SNCF ne se privera pas de supprimer des arrêts si les voyageurs ne sont pas au rendez-vous. Pire de condamner la gare. Ils l'ont déjà fait ailleurs. Et ils le feront à Agen, sans sourciller.

Nous nous sommes renseignés un peu sur la ligne existante Bordeaux-Paris. Voir comment les gares, empruntées et impactées, avaient réagi. Prenons deux exemples. Celui de Poitiers, ville de 89 000 habitants qui abrite, ne l'oublions pas le Futuroscope. Il y a 15 trajets par jour, dont cinq départs avant 7h30 (le premier à 6h12), pour une durée de voyage oscillant entre 1h20 et 2h03 pour rejoindre la capitale. Nous nous sommes intéressés aussi à Tours (pas seulement pour l'avoir bien financé). Tours, cité de 75 000 habitants, c'est 21 trajets par jour, dont 8 en direct pour rallier Paris. C'est également cinq départs avant 8 heures. 1h08 de trajet (pour le plus court), 2h11 (pour le plus long). Agen sera-t-il aussi bien servi ? Personne ne peut le garantir aujourd'hui. Pas même Matignon !

En attendant la conférence des territoires appelée par tous, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne est montré du doigt comme le « mauvais payeur ». Au même titre d'ailleurs que les agglos du Pays basque et de Dax, qui n'ont toujours pas daigné sortir le chéquier. De leur côté, l'Agglo d'Agen, Bordeaux Métropole et le Département des Pyrénées Atlantiques, ont négocié un sacré rabais. Du coup, c'est la Région toute puissante qui a avancé les 225 M€ manquants, ce lundi, lors de sa session budgétaire. Une avance est toujours remboursable, d'une manière ou d'une autre. Les mauvais payeurs seront-ils pénalisés, sanctionnés ? Seront-ils les oubliés des prochains CPER ? Verront-ils une part de la fiscalité promise, leur passer finalement sous le nez ? (on pense notamment aux péages ferroviaires). La réponse est dans les questions ! C'était d'ailleurs écrit dans la délibération adoptée lundi à Bordeaux, lors du vote du budget à la Région. En clair, tout le monde paiera, même ceux qui n'ont pas encore payé. Ce qui veut dire en d'autres termes que notre Département le paiera. D'une façon ou d'une autre. Alors autant choisir la formule, la méthode.

Notre position est-elle tenable sur la durée ? La réponse est non.

Et l'Etat dans tout ça ? L'Europe ? Ont-ils mis assez dans la corbeille de la mariée ? La réponse est encore non.

L'exemple de Camélat doit tous nous interpeller. L'État devait au départ mettre 27 M€ sur la table, soit 50 % du financement, les 50 autres étant assurés à parts égales par l'Agglo d'Agen et le Département. L'Etat n'a mis finalement que 18 M€, soit 33 % du montant global. Il manque les fameux 9 M€, que l'Agglo, réclame haut et fort à la Région et qu'elle va devoir finalement supporter, sous peine d'abandonner le projet.

Pour en finir avec la LGV, nous avons bien compris que la majorité du Conseil départemental ne reviendrait pas sur sa position. Sur sa décision. C'est son choix. Ce n'est pas le nôtre. Nous sommes aujourd'hui convaincus que notre Département doit contribuer, d'une façon ou d'une

autre, au pot commun. À quelle hauteur ? Sous quelle forme ? Doit-on faire comme la Gironde qui ne finance pas directement ce projet ? Doit-on juste payer la gare, le bâtiment en tant que tel, et le parking attenant, ce qui serait - avouez-le - un joli pied de nez ? Autant d'interrogations qui nous taraudent.

Il faut rouvrir les négociations. Se remettre autour d'une table, avec l'Etat. C'est notre souhait, et nous le formulons, ce matin, en toute simplicité. Sans aucune pression.

Refermons cette longue parenthèse ferroviaire pour plonger dans l'autre débat qui doit animer notre session. Que dire de ce DOB ? Qu'il s'inscrit parfaitement dans la continuité des politiques départementales menées depuis quelques années et qu'il reprend à la lettre les mesures qui figuraient dans le programme de campagne de la Majorité. Rien de surprenant, donc.

Ce qui l'est plus, en revanche, c'est la santé financière de notre vénérable institution à l'instant T. 2021 restera une bonne année, marquée par une croissance inattendue des recettes de fonctionnement, avec d'un côté l'explosion des Droits de Mutation à Titre Onéreux (les fameux DMTO), qui vont dépasser allégrement la barre des 55 M€ (43,6 en 2020), et de l'autre l'impensable et inimaginable stabilité des dépenses liées au RSA (on parle même d'une baisse de 1 %, alors que le Département misait plutôt sur 7 % d'augmentation). On prend !

Autre bonne nouvelle, la fraction de TVA, censée compenser la perte du foncier bâti, sera, elle aussi, plus dynamique que prévue avec un bonus attendu de plus de 5 M€. Les voyants sont donc au vert pour cette année. Si l'on se fie, donc, à ce seul exercice budgétaire, l'argument financier pour ne pas participer au GPSO ne tient plus.

Mais la prudence demeure malgré tout. À cela plusieurs raisons.

Primo : l'impact de la réforme du chômage attendu pour 2022, et qui devrait mécaniquement faire gonfler le nombre des bénéficiaires du RSA.

Deuxio : le déjà célèbre « quoi qu'il en coûte » qu'il faudra bien un jour rembourser. Et on peut déjà prédire que les collectivités, et donc la nôtre, seront forcément mises à contribution pour éponger la dette abyssale de l'Etat.

Tertio : la perte de tout pouvoir fiscal qui réduit évidemment les marges de manœuvre de notre assemblée départementale.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais vous l'aurez compris, la LGV me passionne. Je suis contaminé, mais rassurez-vous je ne suis pas contagieux. Pas encore.

Merci de votre attention.

M. DUFOURG. – Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le 1er Vice-président, Mes Chers Collègues, je reviens moi aussi sur ce sujet, la ligne LGV, qui est au programme en priorité, sur les négociations qui se compliquent en raison d'un vote défavorable à l'unanimité. En ce qui me concerne, je reste sur ma position du premier vote, bien entendu, parce que nous avons déjà une ligne, qui n'a pas été étudiée à fond pour savoir si elle aurait pu être utilisée, et qui sert aujourd'hui à nos concitoyens pour aller au travail ou à l'école.

Cette ligne LGV est une ligne pour un public différent du nôtre, pour aller de Paris à la Méditerranée ou en Espagne le plus vite possible. C'est une autre catégorie de voyageurs.

Je sais bien qu'il faut évoluer dans la vie, si nous n'avions pas fait l'autoroute, nous ne pourrions plus passer sur la 813. Mais il y aura aussi le visuel d'une ligne qui va emprunter nos campagnes, nos terres arables, alors que l'on nous dit que nous sommes à 50 % d'auto-alimentation, que nous ne nous suffisons pas à nous-mêmes. Et l'on fait passer une ligne LGV sur des surfaces de

terres arables.

Nous ne parlons que de la ligne aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout sûrs pour la gare, et nous ne savons pas non plus combien de trains s'arrêteront. Tout cela est donc assez flou pour le groupe « Les 47 ».

Je pense aussi à ceux qui vont être impactés par cette ligne qui va traverser leurs champs, leur propriété avec tous les ennuis que cela va provoquer pour cette population qui ne prend jamais le train. La ligne d'aujourd'hui aurait pu être mieux adaptée parce qu'environ 30 % de trains pourraient y passer, avec des aménagements, bien entendu, mais qui n'auraient pas coûté de telles sommes.

En commission Infrastructures, nous avons également plaidé pour rénover notre réseau routier, dont les départementales. 125 kilomètres qui seront rechargés en goudron cette année, mais nous en avons bien plus, lorsque je vois l'état de la 813 Marmande-Agen. Nous avons du souci à nous faire parce qu'il faudra de l'argent.

Je considère également que nous avons payé une partie de cette ligne puisque nous avons tout de même donné il y a quelques années 33 M€ pour Bordeaux-Tours. S'il faut payer à nouveau, les Lot-et-Garonnais vont devoir sortir le porte-monnaie, alors que tout augmente. Il faut être un peu sérieux.

Pour l'instant, nous restons sur notre position, à voir à l'avenir. Le Gouvernement, puisque c'est son projet, n'a qu'à payer davantage. Je suis désolé, si c'est électoral, pour nous c'est vital. Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique, j'essaie de toujours raisonner vis-à-vis du citoyen, du contribuable, de celui qui habite sur notre beau département.

Je considère que les choses ne sont pas claires pour le moment. Le Premier ministre ne sera peut-être plus là dans deux ou trois mois, tout le monde fait ses projets et après, il n'y a plus personne pour payer. Mais le Lot-et-Garonnais, lui, sera là pour payer parce qu'il habite là. Nous faisons des réunions communales ou d'agglomération où l'on ne parle que d'économiser des terrains agricoles pour l'alimentation et aujourd'hui on va faire passer un train avec des ponts, des viaducs, et toute la pollution visuelle qui va avec. La vitesse, c'est une chose, mais les trains sont souvent en retard, et là on nous fait promesse sur promesse parce que chacun veut être à la Une du journal ou de l'information.

Pour l'instant, nous en sommes là, pardonnez-nous pour ceux qui ne sont pas d'accord. C'est ce que je maintiens.

D'autres petits sujets ensuite. La fibre qui s'est installée dans le département, et qui sera terminée en 2024 au plus tard, est appréciée des Lot-et-Garonnais, de nos villages en particulier où les branchements sont en cours. Ce sont là des projets qui rapportent, avec une économie au bout, des entreprises qui viendront s'installer. Créer des zones industrielles ou d'activités, s'il le faut, il faut le faire. Il ne faut pas gaspiller le terrain, mais ce sont des entreprises qui rapporteront de l'argent qui nous permettra d'essayer de ne pas endetter plus les Lot-et-Garonnais, également par rapport aux impôts.

Je dirais ensuite un petit mot sur le RSA. Nous avons plus d'argent à donner et il augmente. À la veille de ramasser des fraises, et bientôt des tomates, nous sommes encore à aller chercher de la main-d'œuvre marocaine, dont certains ne sont pas retournés au pays par rapport au Covid. Nous en avons de toute façon besoin pour travailler et pour ramasser nos cultures, dans un Lot-et-Garonne qui évolue au niveau des infrastructures hors-sol. Certaines serres sur notre territoire représentent en effet beaucoup d'hectares aujourd'hui.

Augmenter le RSA parce qu'il y a plus de monde au RSA, je dirais qu'il y a des efforts à faire parce que ce n'est pas ce que cherchent les Lot-et-Garonnais et qu'il faudrait mettre certaines personnes au pied du mur. Je ne veux pas dire que tout le monde doit être obligé, mais ce sont toujours les politiques qui font les efforts. Nous nous mettons à jour et nous sommes critiqués parce que ce sont

toujours les mêmes qui perçoivent, sans trouver de main-d'œuvre supplémentaire.

Concernant, la désertification médicale, nous ne pouvons pas non plus l'oublier. C'est un sujet qui n'est pas de notre faute, c'est national, mais c'est un problème qui s'accentue chaque jour. Ce qui est défendu par le Département, et par nous-mêmes dans nos agglomérations, dans nos villages, c'est que les gens ne parlent pas de la LGV, ils parlent des médecins qui manquent, ils parlent de la fibre qui arrive – pas assez vite, mais quand elle arrive, ils sont contents, ils ne regardent pas en arrière.

La survie du Département est là, ce n'est pas de faire des dettes supplémentaires. Si nous étions riches, je dirais peut-être que ce serait bien, mais nous ne le sommes pas. Nous voulons désendetter, mais nous voulons faire de nouveaux projets, sans être sûrs d'entretenir ce que nous avons déjà. Je m'arrête là, Monsieur le Président.

M. DEZALOS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais en préambule adressé à mon tour un salut amical à notre Présidente qui nous regarde et lui souhaiter un prompt rétablissement. Je voulais également m'adresser à Cécile INSERRA, mais elle vient de sortir, j'attendrai donc qu'elle revienne pour lui dire un petit mot au nom du groupe et aussi au nom de la commission Administration générale et Ressources humaines.

Sur le Débat d'Orientations Budgétaires à proprement parler, cette phase de construction budgétaire est centrale et il s'agit d'être au cœur de la politique dans ce qu'elle a de plus noble et je remarque que les débats sont accaparés par la question de la LGV, ce qui est légitime, bien entendu, mais je m'étonne, je me tourne vers Pierre CHOLLET, que l'essentiel de son intervention ait été axé sur cette question de la LGV. Encore une fois, c'est important, mais ne masquons tout de même pas ce Débat d'Orientations Budgétaires qui est un temps démocratique important que nous devons aux Lot-et-Garonnais et je crois que toutes les questions, tous les projets, tous les sujets que nous avons abordés sont dignes et méritent que nous ayons des réflexions et des échanges là-dessus.

Avec le Débat d'Orientations Budgétaires, il s'agit pour nous de sortir pour un temps de la gestion quotidienne et d'aller vers une réflexion et une projection. Il s'agit bien de cela, prévoir, anticiper et imaginer quel Lot-et-Garonne nous voulons pour demain. Un Lot-et-Garonne dans lequel grandiront les générations futures.

C'est le premier Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandat, cela ne surprendra donc personne qu'il s'agit pour la majorité départementale de continuer à mettre en œuvre le programme électoral choisi par les Lot-et-Garonnais. Les éléments de cadrage, nous les connaissons, la crise sanitaire, les évolutions législatives qui font qu'aujourd'hui, nos recettes sont très contraintes et dépendantes, il y a donc un environnement d'incertitude qu'il nous faut avoir à l'esprit lorsque nous travaillons sur ces sujets relatifs aux orientations budgétaires.

Nous faisons en tout cas un double choix, celui de la prudence en ne cédant pas à l'euphorie des bons résultats sur 2021 et celui de relever les défis qui se présentent à nous. Il s'agit donc pour nous de donner une direction à nos politiques publiques. Pour nous, et parce que ce sont les valeurs que nous portons, nous souhaitons demain un Lot-et-Garonne solidaire, un Lot-et-Garonne qui se développe, un Lot-et-Garonne qui prend le nécessaire chemin des transitions écologiques, économiques et sociales. Et bâtir un Lot-et-Garonne solidaire dans un contexte de radicalisation, je dirais presque « zemmourisation » des esprits, je crois que c'est important, une nécessité et peut-être même un devoir. Je crois que nous préférerons toujours bâtir des ponts entre les humains plutôt que des murs et tout cela réclame des actions et des orientations. C'est justement l'objet de notre débat.

Sur la question de la LGV, je voudrais à mon tour intervenir là-dessus pour dire que d'abord, le débat n'est plus celui de l'existence de cette future ligne Toulouse-Bordeaux, elle se fera, bien entendu, personne n'en doute ici, je crois. Il y a une polémique inutile lancée par le Premier ministre sur la question de la gare de Sainte-Colombe/Agen. Je crois que nous aurions pu nous dispenser de cela parce que personne ne croit non plus ici, me semble-t-il, que cette gare puisse être remise en cause,

pour toutes sortes de raisons.

Nous pensons que cette gare se fera, d'abord parce que les Lot-et-Garonnais ont payé et vont continuer de payer. Je voudrais rappeler que le Lot-et-Garonne a déjà versé 35 M€, vous le savez, pour le projet Sud Europe Atlantique LGV de Paris à Toulouse, 35 M€. L'agglomération d'Agen a payé entre 9 et 10 M€, déjà. L'agglomération d'Agen s'est par ailleurs engagée à payer 18 M€ supplémentaires et vous le savez, une fiscalité additionnelle est en projet. Tout cela confondu fera une contribution de plus de 90 M€ qui seront payés par le territoire lot-et-garonnais. Ne laissons donc pas dire que le Lot-et-Garonne n'a rien payé ou ne veut rien payer très égoïstement pour obtenir tout ce qui est prévu dans la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) de cette ligne Agen-Paris, notamment la gare de Sainte-Colombe/Agen.

La gare se fera, sinon, c'est la ligne elle-même qui serait enterrée, qui serait compromise. Elle se fera pour des raisons d'exploitation commerciale, bien entendu, parce que s'il n'y a pas de gare à Agen, cela veut dire qu'on laisse de côté toute une clientèle, les usagers du Gers, de l'ouest du Tarn-et-Garonne autour de Valence d'Agen, les habitants du Lot-et-Garonne. Rendez-vous compte le déficit commercial, la clientèle qui ferait défaut s'il n'y avait pas de gare à Agen. C'est donc une première raison. Si cela ne se faisait pas, vous le savez bien, des collectivités comme le Département du Gers ou le Département du Tarn-et-Garonne pourraient revoir à la baisse leur contribution, y compris peut-être l'agglomération d'Agen. Si cela ne se faisait pas, cela ouvrirait bien sûr un temps de recours de tous les horizons, y compris peut-être du Département qui serait fondé à le faire si cette gare qui est prévue dans le projet initial ne se faisait pas.

Je veux dire que la polémique inutilement ouverte par le Premier Ministre masque une chose qu'il faut quand même rappeler, mais je crois que l'un d'entre vous l'a dit. Sur la réalisation de ce tronçon Toulouse-Bordeaux, l'État projette d'intervenir à hauteur de 40 %, et 40 % pour les collectivités. Je voudrais rappeler que la ligne Paris-Méditerranée a par exemple été financée à 100 % par l'État. Par ailleurs, dans nos pays voisins, en Allemagne, en Espagne, etc., les financements d'État sont à plus de 60 %. J'ai donc envie de dire au Premier ministre, très respectueusement : « Monsieur le Premier ministre, avant de faire les poches des collectivités, prenez vos responsabilités, assumez vos charges ». Je crois que s'agissant d'une ligne ferroviaire à caractère national, voire européen, l'État devrait intervenir à plus de 40 %.

La Région intervient à hauteur de 225 M€, très bien, c'est conforme à l'engagement de la Région et de son Président en particulier, Alain ROUSSET, et cette constance dans cette idée mérite le respect. Je rappelle tout de même que c'est une compétence naturelle de la Région, nous sommes sur une infrastructure certes nationale, mais c'est une infrastructure ferroviaire et les régions sont compétentes pour cela. Pas les Départements.

Dernier point, c'est l'évidence même et la Présidente Sophie BORDERIE l'a exprimé à plusieurs reprises, ce qui compte, ce n'est pas d'avoir un bras de fer avec l'État, le Conseil départemental ne s'inscrit pas dans un bras de fer avec l'État, ni avec quiconque d'ailleurs. Ce qui compte, c'est de défendre les intérêts des Lot-et-Garonnais et de permettre la réalisation d'actions et de projets qu'ils attendent. Faut-il renoncer à certains projets comme la rocade de Marmande, Monsieur le Maire de Marmande, comme la déviation de Casteljaloux, Madame la Maire de Casteljaloux, comme la déviation d'Artigues, mes chers Christian DELBREL et Clarisse MAILLARD, je me tourne vers le Maire de Villeneuve-sur-Lot également, l'axe routier entre Villeneuve-sur-Lot et Agen, le pont de Camélat, le péage autoroutier, etc. ? Faut-il renoncer aux politiques de soutien au logement ? C'est ce qui compte pour la Présidente et pour les élus de la majorité de ce Département, je tenais à le rappeler. Merci.

M. LEPERS. – Pierre CHOLLET a parlé de Dafalgan pour soigner notre Présidente, moi, je vais avoir besoin d'Efferalgan.

J'aimerais revenir sur deux points assez importants. Le premier porte sur le budget, nous

avons quand même une situation historiquement favorable, ne nous leurrerons pas, disons-nous les choses en face, c'est un peu grâce aux Lot-et-Garonnais, puisqu'avec la hausse d'impôt assez importante de 2017, nous bénéficions chaque année de cette manne financière plus des DMTO. Nous nous étions déjà expliqués là-dessus en disant que l'activité reprenait et qu'ils allaient être favorables, et au fond, les dépenses sociales n'explosent pas comme nous l'avions prévu.

Monsieur Christian DELBREL dit régulièrement « chiche », je crois que c'est un mot qu'il aime bien. Je dirais pour ma part que nous avons une occasion rêvée pour le Département de revenir dans le jeu du développement du territoire et pas uniquement sur ses compétences. Nous avons tout de même eu la chance d'avoir une énergie folle de la part des communes et des communautés de communes à présenter des projets dans le cadre du Plan de Relance. Nous sommes pour certains un peu déçus parfois parce que nous n'aurons pas ce que nous voulons. Il y a en tout cas une énergie folle de la part des maires, des conseillers municipaux à présenter des projets, nous nous sommes tous activés, mais bon nombre de projets ne se feront sûrement pas parce que les finances ne seront pas aussi importantes que prévu.

Alors là, moi je dis « chiche ». Nous avons des budgets qui vont mieux, sur des bases qui sont tout de même assez sereines pour l'avenir, je ne crois pas à une chute de l'économie en 2022, au contraire. Donc je dis « chiche », allons peut-être un peu plus loin, au-delà de nos compétences, et essayons d'aider les collectivités dans tous les domaines qui les concernent, le développement, la formation, l'agriculture, les mobilités, etc. Je pense que nous pouvons être plus ambitieux et ne pas regarder uniquement nos compétences, peut-être aller regarder comment nous pouvons redevenir moteur du développement du 47 comme cela a été le cas voici quelques années. Je pense que c'est important, c'est un juste retour vis-à-vis des Lot-et-Garonnais qui ont mis la main à la poche et qui nous permettent d'avoir aujourd'hui des résultats aussi importants.

Deuxième point, la LGV. Sincèrement, je ne pense pas qu'il faut fanfaronner en disant que nous sommes « des warriors » et que tout le monde se plie à nous. Nous sommes clairement en train de passer à côté d'un chantier historique. Je remercie Christian DELBREL et Pierre CHOLLET de s'excuser sur des décisions parce que moi le premier, je le dis également, c'est du courage politique que de savoir dire que lorsque l'on vous parle de 120, 130 M€, on dit non. Ensuite, les choses sont différentes et il faut avoir le courage de revenir en arrière.

Mais nous paierons. Il faut être « bisounours » et ne pas connaître le fonctionnement des collectivités pour croire que nous ne paierons pas. Ce ne sont en revanche peut-être pas les mêmes qui paieront, parce que nous paierons sur les schémas futurs, nous paierons sur les CPER, sur d'autres schémas. Mais nous paierons, les amis. Et là, ce n'est pas le Département qui trinquera. Encore une fois, les communautés de communes, les communes verront les financements de leurs projets disparaître comme neige au soleil. Et moi je dis : « attention, ne fanfaronnons pas ». Les millions que nous avons soi-disant économisés, nous les paierons, peut-être plus les communes que le Conseil départemental, alors que nous avions justement l'occasion d'envoyer un message très positif aux collectivités en leur disant : « comme cela va mieux, nous venons vous aider », parce que tout le monde connaît bien les finances des collectivités, elles sont beaucoup plus difficiles.

Ce sont les messages que je voulais faire passer, sans polémique, juste avec la transparence. Arrêtons de faire les « bisounours » et je vous le dis, nous avons deux occasions historiques aujourd'hui : celle de revenir dans le cœur du développement du Lot-et-Garonne avec des moyens, que nous avons et celle de ne pas passer à côté de ce chantier historique qu'est la LGV. Ce n'est pas la LGV d'Agen, c'est la LGV du Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Juste pour répondre à Christian DEZALOS, je pense que nous avons une différence de point de vue par rapport à la gare. Je vous assure. Il faut faire très attention. Je voudrais mettre un peu de solennité parce que nous sommes des conseillers départementaux et nous prenons des décisions qui risquent d'impacter les générations futures. Nous devons donc être très attentifs là-dessus.

Que se passe-t-il du côté de Toulouse ? Toulouse est contraint avec la gare de Matabiau qui ne peut pas être étendue. C'est une très belle gare, mais elle est coincée. Et derrière, vous avez Montauban qui a bien flairé les choses avec le Tarn-et-Garonne et la gare de Bressols, et c'est elle qui sera amenée à se développer. Pour partir dans le Nord, c'est-à-dire vers la capitale, il y aura une gare centre-ville à Matabiau et une gare à Bressols. La métropole toulousaine est considérable, c'est une des métropoles qui s'est le plus étalée sur le plan géographique. Montauban est la banlieue toulousaine et une fois montés dans le train à Montauban, les passagers voudront partir et ne pas s'arrêter à Agen. Il y a donc là une différence, je vous assure, et il faut bien le sentir. C'est très important parce que derrière, il y a les Toulousains, qui veulent drainer le centre-ville et les milieux d'affaires, et la gare de Bressols qui draine la banlieue.

Nous ne pourrons pas, cher Christian DEZALOS, faire un recours s'il n'y a pas la gare, alors que nous n'avons pas payé. Tout le monde rira de nous. Sur le plan juridique, les gens viendront te dire qu'il ne faut pas croire au père Noël. Je dis simplement qu'il faut être dans la société d'investissement. Je suis un peu comme Nicolas LACOMBE, je suis un LGV sceptique, car je pense que nous nous trompons sur le plan du temps. Avant le Covid, nous n'étions pas sûrs que ce soit la bonne solution, et après le Covid, je pense que ce n'est pas la bonne solution. Nous devons revoir nos modes de fonctionnement, c'est-à-dire que toutes ces personnes qui partent à Paris pour une réunion de trois quarts d'heure où elles disent deux mots, pourraient le faire en visioconférence. Il faut revoir cela.

Mais le débat n'est pas du tout là, tout le monde en est d'accord, il est que malheureusement, nous ne sommes pas les décideurs. La ligne se fera et les Lot-et-Garonnais doivent s'adapter.

Juste pour finir, je pense honnêtement qu'il faut trouver une solution. Je vous assure, la majorité doit réfléchir et trouver une solution. Nous, nous sommes prêts à tout envisager, mais il ne faut pas laisser notre Présidente dans cette situation.

M. VO VAN. – Ma collègue Françoise LAURENT et moi-même sommes forcément très concernés par le projet GPSO puisque la gare s'implantera sur notre canton. À ce titre, étant déjà impliqué professionnellement dans le milieu économique, j'ai rencontré pas mal d'acteurs économiques, dont des représentants de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, et je me suis aperçu lors d'une réunion très récente que tous ces acteurs n'étaient pas informés de tous les arguments que nous avions avancés et que vous avez défendus, cher Président et cher Christian DEZALOS, concernant la position de l'Assemblée départementale.

Certains étaient encore convaincus que le Département et la Présidente ne voulaient pas d'une gare à Agen. Ce qui est assez troublant, parce qu'il a été dit et répété maintes fois que forcément, le Département compte bien sur la gare LGV à Agen et la soutient fortement dans sa nécessité. Également sur les montants qui ont déjà été déboursés globalement par les acteurs politiques du Département et ceux qui n'ont pas été versés par notre collectivité, tout cela était inconnu des acteurs économiques.

Je me pose donc tout de même des questions sur le relais qui a été fait dans la presse ou dans les organes des représentants du monde économique sur la globalité de la situation et des arguments, notamment le fait que nous avons déjà payé.

Ceci dit, une fois les décisions prises, il me semble que le principe de réalité s'impose et qu'il faut travailler collectivement. J'ai été un peu troublé de la pression qui avait été faite par les chambres consulaires sur le Département. Il me semble que nous aurions tous maintenant intérêt à présenter un front uni pour que le développement de cette zone, qui est sous pression économique, foncière, urbanistique, paysagère et agricole, se fasse de façon harmonieuse. Je constate que le Département n'a au final qu'une compétence mesurée sur sa capacité à intervenir dans le domaine. Il intervient sur les infrastructures, cela doit se faire de façon partenariale, mais par contre, le Département n'est pas démuni sur la capacité à accompagner les collectivités par le biais du CAUE (Conseil

d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), par le biais de la SEM (Société d'Economie Mixte), ainsi que par le biais de l'établissement public foncier néo-aquitain. Auquel cas la mobilisation générale est nécessaire aujourd'hui pour aller vers des objectifs de qualité.

Pour ceci, il faut aussi que nous trouvions les moyens de mieux informer, de mieux travailler ensemble pour que les décisions puissent être partagées de façon collaborative. J'ai été par exemple récemment associé à un travail qui est encore à ses débuts, accompagnés par le CAUE, sur la commune de Brax concernant l'évolution urbanistique et je vois qu'il y a des solutions qui existent pour faire partager des visions, des nécessités, des problématiques sur le terrain. Maintenant que les décisions sont prises, bâtissons des ponts, comme tu le dis si bien, Christian DELBREL, pour travailler pour l'intérêt du Département, pour l'intérêt du bassin de vie et à mon avis, ce n'est qu'à ce compte que nous arriverons à un projet respectueux des nécessités de chacun.

Une petite parenthèse quand même concernant les autres orientations budgétaires, je voulais dire que je suis particulièrement satisfait des orientations qui sont prises, notamment des discussions qu'il a pu y avoir en commission Développement Durable et Environnement sur le fait que le rapport qui va être présenté tout à l'heure sera particulièrement riche et détaillé et que les options à venir pour cette année prennent en compte les préoccupations et les débats actuels.

Joël HOCQUELET. – Monsieur le Président par intérim, je salue évidemment notre Présidente, mes chers amis. Je voulais répondre à Pierre CHOLLET et à Christian DELBREL. Vous avez évoqué le côté chef de gare, enfin l'allusion qui a été faite. Très sincèrement, relisez bien l'intervention du Premier ministre. Le Premier ministre a fermé la porte d'emblée. C'est : « vous vous couchez ou vous n'avez pas de gare ». Ce n'est pas tolérable. C'est mon interprétation, mais relisez bien ce qui est écrit. Chacun dirige sa collectivité comme il veut, je pense que le Premier ministre n'a pas à s'immiscer dans les affaires d'une collectivité. Donc cela laissait peu de place, malheureusement, je pense qu'il aurait pu présenter les choses autrement, par rapport à ce sujet.

Je voulais pour ma part parler de la gare. Vous en avez justement parlé, Pierre CHOLLET, deux gares sont prévues, celle que l'on appelle de Montauban, mais qui est à Bressols, et celle d'Agen. Depuis le début, les anciens, et vous en faites partie, rappelez-vous lorsque nous avions voté Tours-Bordeaux, le Président Pierre CAMANI avait bien dit à l'époque, il y avait débat, rappelez-vous, y compris dans votre majorité : « nous payons parce que l'on nous assure Bordeaux-Toulouse ». Et avec gare à Agen, évidemment, parce que Bordeaux-Toulouse, cela ne nous intéresse pas au passage. Reprenez les débats de l'époque, je suis sûr de ce que je vous dis, et cela a été dit plusieurs fois par le Président à l'époque.

Il y a aussi dans cette histoire la gare de Montauban. Je suis désolé, la gare d'Agen, deuxième gare de l'ancienne Aquitaine, évidemment qu'elle a son utilité commerciale, la SNCF s'y retrouvera. La supprimer, outre tout ce qui a été développé, je n'y reviens pas, ce n'est même pas entendable. Et rappelez-vous surtout à l'époque, il était clair que ce qui intéressait les Toulousains, c'était Toulouse-Bordeaux et ensuite, Bordeaux-Paris. Le reste n'existe pas. Toutes les métropoles pensent comme cela, ce n'est pas propre aux Toulousains, je ne leur fais pas ce procès.

Après il a fallu céder un peu parce que, pour que le Tarn paie, comme nous, d'ailleurs, on nous a dit : « nous vous ferons une gare pour payer Tours-Bordeaux », etc. Nous avons donc suivi. Et il était bien dit que des trains feraient Toulouse-Bordeaux en direct, je me souviens très bien parce que cela me questionnait beaucoup à l'époque, ensuite qu'il y aurait des trains qui s'arrêteraient à Montauban dans ce cas-là et pas à Agen, et que ceux qui s'arrêteraient à Agen ne s'arrêteraient pas à Montauban.

Vous avez exposé un problème sur la gare de Matabiau. Je ne pense pas que la gare de Saint-Jean ait beaucoup grandi avec l'arrivée de la LGV, elle est aussi assez resserrée dans le bâtiment Eiffel où elle se situe. Il y a donc sûrement un problème de gestion, je ne le conteste pas, mais si réellement il y a deux gares toulousaines, une qui serait à Bressols et une qui serait dans Toulouse, le

train s'arrêtera sur l'une des deux, mais pas les deux à chaque fois. Ça, c'est sûr. Donc pour la gare d'Agen, il n'y a aucun souci là-dessus.

Après, fallait-il payer, etc., nous avons déjà beaucoup payé, les Lot-et-Garonnais continueront à payer, vous l'avez souligné, et honnêtement, sur les arrêts, que nous soyons à la table des financeurs ou pas, cela ne se réglera pas comme cela. C'est ce que la SNCF estimera gagner comme argent qui comptera et je veux bien parier le champagne que la stratégie sera, le matin de bonne heure, d'amener les Toulousains le plus tôt à Paris, donc de faire un Toulouse-Bordeaux Bordeaux-Paris direct. En journée, on nous fera, pour nous les « paysans », quelques petits arrêts à Montauban ou à Agen et le soir, on refait pareil dans l'autre sens. Nous aurons bien une possibilité d'aller très vite à Paris, deux fois peut-être, mais c'est purement commercial.

La gare d'Agen se fera donc, je pense que nous avons déjà payé et les Lot-et-Garonnais, nous tous, allons continuer à payer, sauf la vallée de Blanquefort-de-Briolance, tant mieux pour Sophie GARGOWITSCH, mais les autres, nous paierons quasiment tous à 80 %.

Je crois donc que le débat est clos et j'aurais aimé que nous parlions des orientations budgétaires présentées par le Président Christian DEZALOS et qui montrent des choix. On peut être d'accord, pas d'accord, bien entendu, c'est le débat, mais je pense que le débat doit porter là-dessus. Peut-être n'a-t-on pas grand-chose à dire dessus dans l'opposition et que l'on a remis GPSO pour faire l'écran, mais il n'empêche.

Et juste par rapport à la bonne santé financière, dont on a l'air de dire qu'avec elle nous pouvons financer la LGV. Concernant le RSA, on nous promettait toujours une explosion et cela pouvait s'entendre : crise économique, chômage, RSA, c'est assez mécaniquement lié. Il se trouve que ce n'est pas le cas, chez nous comme ailleurs. Je lisais des études où l'on se demande justement où sont passés les bénéficiaires. Ils ne sont pas au chômage, ils ne sont pas au RSA. Je crois qu'un million de personnes ont disparu comme cela. Les spécialistes cherchent, il y a peut-être des changements de comportement, je ne sais pas. En tout cas, le RSA n'a pas explosé, c'est vrai, et nous nous retrouvons donc avec une petite marge de manœuvre.

Je voulais en revanche vous rappeler que l'État, avec le « quoi qu'il en coûte », nous pouvons presque parier une deuxième bouteille de champagne qu'il reviendra vers nous. Rappelez-vous la compensation du RSA comme elle se fait, ou plutôt comme elle ne se fait pas. Vous nous rappelez sans arrêt l'augmentation des impôts de 2017, cela a été extrêmement douloureux, je parle aux anciens de la majorité. Bien sûr pour les Lot-et-Garonnais, mais pour nous aussi, croyez-moi. Ce n'était pas une décision facile. Nous avions 20 millions de désengagement de l'État qui devaient nous revenir. La source du débat était là et c'est ce qui nous a amenés à cette situation et à la saisine de la Chambre régionale des Comptes.

Je crois donc que nous avons tiré la leçon, nous ne voulons pas revenir là-dessus et nous sommes confiants dans l'État, il reviendra vers nous, quel que soit le Gouvernement qui sortira, pour nous dire qu'il va falloir participer au « quoi qu'il en coûte ». Je crois donc que la gestion n'est pas frileuse, elle est prudente et je pense que la Présidente a raison et c'est pourquoi nous présentons des orientations qui me semblent équilibrées pour préserver l'avenir.

Je reviens tout de même sur la gare et sur le nombre d'arrêts que nous aurons, ou pas. Combien Arcachon a-t-il payé pour la ligne Tours-Bordeaux ? Zéro. Il n'y avait pas d'arrêt prévu, évidemment, Tours-Bordeaux. Maintenant, il y a un Paris-Arcachon, vous voyez ? Ils ont mis zéro, la LGV n'était pas prévue et en plus, ils ont une gare parce que les Parisiens demandaient à aller à la dune du Pilat le plus vite possible. C'est donc l'offre et la demande et l'histoire commerciale qui pèseront. Vous avez confiance en Agen, j'en suis sûr, et dans le Lot-et-Garonne, la gare se fera, nous aurons des arrêts, mais pas plus que ce qui est prévu depuis déjà longtemps.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, tous mes vœux de bon

rétablissement aussi à Sophie BORDERIE.

Juste un mot sur la LGV. Je précise que je n'y étais pas favorable lorsque nous avons voté Tours-Bordeaux, parce que je disais aussi à l'époque que même si le Lot-et-Garonne n'avait pas participé, la ligne serait tout de même faite, sans aucun doute. Nous avons mis 32 M€, j'ai eu à l'époque des discussions fournies avec Pierre CAMANI qui m'a dit : « notre Département ne peut pas ne pas être solidaire de cette ligne-là parce qu'elle nous rapprochera de Paris ». C'est vrai. Et il était bien sous-entendu à l'époque que notre financement contribuait à la perspective d'une LGV jusqu'à Toulouse, et d'une gare à Agen. C'est dans ces conditions et c'est avec cette perspective que j'ai accepté de voter ces 32 M€.

Je dis aujourd'hui que ce n'est pas que nous ne voulons pas payer, nous avons déjà payé. Nous avons déjà payé, point. Sur la ligne dans les Charentes, tout le monde n'a pas payé et ils l'ont eue, la ligne. Je dis donc aujourd'hui : ces 35 M€, nous les avons donnés et pour moi, cela comprenait jusqu'à Toulouse.

Pierre CHOLLET, mon cher Pierre, cela fait un moment que tu es dans la vie politique et je dois dire que tu as un côté attachant, mais souvent étonnant. Parce que ce n'est pas la première fois que tu changes d'avis et tu n'as pas, pardon, attendu la Chandeleur pour te faire retourner comme une crêpe. Tu étais arc-bouté comme tout le monde, « on ne participe pas », et quelques semaines après, tu as dit : « finalement, il faudrait ».

Tu as parlé tout à l'heure de « pire solution » et je te dirai : « pire attitude ». Ta position a en effet engendré une scission dans la position du Département, qui fragilise la position du Département. C'est une évidence. Et quelqu'un tout à l'heure, je pense que c'est Paul VO VAN, a parlé d'attitude collective et de travail collectif, je crois qu'il faut effectivement travailler dans ce sens aujourd'hui, car l'attitude du Département a tout de même permis de passer de 120 à 50 M€. Nicolas LACOMBE nous donne aujourd'hui de bonnes nouvelles et nous dit que des crédits européens, des crédits nationaux pourraient abonder, mais pour moi, quand j'ai voté 35 millions d'euros, j'ai voté pour une ligne jusqu'à Toulouse et une gare à Agen et pas seulement une gare, une gare où les trains s'arrêtent.

Parce que vous savez vers Monflanquin ou Villeréal, j'ai des voisins qui vont régulièrement à Paris, ils ne viennent pas prendre le train à Agen, ils vont à Libourne et ils gagnent beaucoup de temps. Donc vous savez, quand on est loin, Sophie GARGOWITSCH en parlera, la vallée de la Briolance ou par chez nous vers Villeréal, Monflanquin, ce qui compte pour nous, c'est ce qu'il y a dans le DOB, ce sont les 120 et 130 M€ sur les routes. Vous parlez de Camélat, vous parlez des rocades à Marmande, vous parlez de Casteljaloux, un peu moins de par là-haut quand on est perdu dans le loin, c'est pour nous important aussi d'avoir des routes en bon état.

M. LACOMBE. – Nous avons tout de même beaucoup parlé de la 207.

M. CALMETTE. – Oui, à une époque, c'est vrai. Mais pardon, il a fallu en parler beaucoup pour l'avoir et je remercie les collègues de l'opposition qui m'ont donné un coup de main.

M. LACOMBE. – Je ne voulais pas remettre une pièce dans la machine, continuez, Monsieur Marcel CALMETTE.

M. CALMETTE. – Cela me donne l'occasion de dire que lorsque l'on sait travailler collectif, on sait travailler efficace. Mais cela n'a pesé que 2 M€ et cela faisait 40 ans que c'était attendu et demandé, redemandé par les conseillers départementaux successifs du territoire. Et pardon, ce n'est pas fini, il reste d'autres petits bouts de 207.

Vous me faites faire un peu diversion, là, mais je ne perdrai pas le fil pour autant. Pour moi, ce qui compte, c'est ce qu'il y a dans le DOB et qui concerne tous les autres sujets du Département. Nous avons parlé des routes, des collèges, de l'agriculture, nous y reviendrons peut-être un peu tout à

l'heure, de la transition énergétique qui est aussi un sujet d'actualité sur lequel il faut aller, faire des économies d'énergie parce que l'énergie prend une part de plus en plus importante dans les dépenses de nos collectivités.

Mais un autre sujet est également tout à fait d'actualité : les maisons de retraite, les privées, les publiques. Si vous y regardez bien, si vous allez régulièrement aux conseils d'administration, vous entendrez ce que l'on vous dit. Ce serait bien qu'il y a quelques rallonges financières pour qu'il y ait un peu plus de personnel. Et je tiens à ce que ce qui est dans le DOB puisse être mis en œuvre.

La présidente a dit l'autre jour : « attention sur les recettes qui effectivement sont favorables aujourd'hui ». Et si c'était un feu de paille ? Et si cela ne durait pas ? Et si l'État revenait vers nous à nous redemander beaucoup ? Je ne veux pas me retrouver dans la situation qui n'a pas été la vôtre, chers collègues de l'opposition, vous n'avez pas dû voter l'augmentation des impôts. Nous, nous l'avons fait parce que c'était une obligation, mais je ne veux pas être contraint à y repasser.

Mme KHERKHACH. – Chers Collègues, il est vrai qu'aujourd'hui le sujet LGV prend beaucoup de place dans le débat, c'est un peu normal, je trouve, vu le sujet d'actualité qu'il est, et il était difficile de passer à côté aujourd'hui. Nous sommes ici en Assemblée, c'est le lieu par définition dans lequel il nous faut aussi ouvrir ces débats.

Je voudrais revenir sur l'état d'esprit dans lequel vous êtes et dont vous faites preuve pour camper sur votre position. Pierre CHOLLET et Christian DELBREL, et je veux vraiment les saluer, ont plaidé tout à l'heure pour un droit à l'erreur. Un droit à l'erreur dans un contexte sanitaire, social, économique en perpétuel mouvement. Eh bien c'est aussi cela, pour moi, faire de la politique au XXIe siècle. S'adapter à ce contexte mouvant. Vous le voyez comme une faiblesse, moi j'y vois une vision progressiste aussi de la part des élus qui à un moment donné savent se remettre en question quand des éléments nouveaux sont à apprécier dans les dossiers.

Vous parlez, Monsieur le Vice-président, concernant votre position dans le dossier LGV d'une position constante, cohérente, légitime. Moi je dirais, pardon, que votre position aujourd'hui, compte tenu précisément des évolutions de ce contexte, manque de courage et de responsabilité. Courage d'abord parce que oui, il en faut pour reconnaître qu'à un moment donné, le chemin que l'on a pris n'était peut-être pas le bon et le reconnaître en toute humilité et surtout, à l'heure où toutes les collectivités s'engagent, même les plus récalcitrantes au départ. Elles ont su s'adapter à ce nouveau contexte.

La responsabilité aussi parce que pour moi aujourd'hui, vous manquez de solidarité territoriale concernant le territoire Agenais. Alors, il faut bien rappeler que le projet gare LGV Agen est d'abord un projet lot-et-garonnais avant d'être un projet agenais, et je ne sais franchement pas si vous l'avez bien appréhendé.

Plus grave pour moi peut-être, les conséquences de votre choix porteront aussi sur la vie démocratique de notre groupe parce que vous êtes en train de fracturer les élus. Vous êtes en train d'opposer les territoires et les projets, mais aussi les Lot-et-Garonnais. Je regrette que sur un projet qui concerne précisément le sujet de la mobilité, vous restiez immobiles sur votre position, alors que je pense, vous comme nous, nous nous sommes engagés en politique, et sur ce mandat, pour faire bouger les lignes. Je regrette que vous ne soyez pas sur cet objectif.

M. MIRANDE. – Quand j'ai lu dans la presse l'intervention du Premier ministre, j'ai été un peu choqué. Cela me fait un peu penser à une espèce de mépris. Vous avez vu, à la télévision, quand le Président Emmanuel Macron a rencontré M. Vladimir Poutine, Président de la Russie, ils étaient au bout d'une table immense, cela m'a surpris parce que j'ai trouvé que c'était un peu désagréable vis-à-vis de notre Président. Et je pense que le Premier ministre Jean Castex est un peu dans cette démarche. C'est-à-dire qu'en tant que Premier ministre, il se doit à mon avis de rencontrer les élus quand il a un sujet particulier à aborder. Il l'a fait par la presse et en plus, c'était un journaliste qui était monté à Paris

pour discuter avec lui et pour faire l'interview. Quand j'ai lu son interview, je me suis dit : « il n'a pas dû ouvrir Wikipédia, ce n'est pas du tout possible, il n'est pas au courant, ce Premier ministre ». Il n'est pas au courant que le Département a déjà donné. Et je voudrais savoir dans l'assistance qui d'entre vous a dû un jour payer deux fois la même note. À qui est-ce arrivé ? Pierre CHOLLET, quand tu vas au restaurant, on ne t'amène pas deux fois la note, quelle que soit la qualité du repas que tu as pu avoir. Et on ne te fait pas le chantage de te dire : « si tu ne paies pas la deuxième fois, je ne te rends pas les clés de ta voiture et tu repars à pied ». Cela n'était jamais arrivé. Cela ne m'est jamais arrivé. À qui est-ce arrivé ?

Je dis que je suis choqué de ce comportement. Un Premier ministre qui ne rencontre pas les élus de terrain pour discuter sur un sujet de ce genre, cela me choque beaucoup. Mais ce qui me choque beaucoup aujourd'hui, c'est que cela n'a jamais gêné personne, il y a 6 ou 7 mois de cela, que nous ayons mis 35 M€ à fonds perdu. Le Lot-et-Garonne a mis 35 M€ dans la construction d'une LGV à fonds perdu parce que la LGV n'existait plus, on a dit : « on ne fait plus de LGV ». Cela n'a gêné personne et la Présidente ne s'est pas retournée vers l'État en disant : « maintenant, remboursez-nous ce que nous vous avons donné vu que nous n'avons rien sur notre territoire ».

Je confirme les propos de Marcel CALMETTE, il est vrai qu'à l'époque, le Département avait financé la LGV parce qu'il y avait une condition particulière, c'est-à-dire qu'il y aurait une gare à Agen. L'État se doit donc de respecter cet engagement d'une collectivité qui a donné à l'époque une participation sans être sûre qu'un jour le train LGV passerait ici, en Lot-et-Garonne. Je crois donc que l'État se doit de respecter ses engagements et cela me trouble de voir que des élus estiment que l'État soit dans une position de ne pas respecter ses engagements. Parce que nous sommes peut-être le 83eme ou 84eme département le plus pauvre de France ? Parce que nous sommes le « trou du … du monde », on nous manquerait de respect ? Je ne suis pas d'accord là-dessus et cela me gêne profondément.

Je vous fais une proposition, je fais une proposition à Pierre CHOLLET, comme je l'ai fait à Henri TANDONNET. Je l'invite avec Henri à prendre son bâton de pèlerin, à remonter tranquillement le tracé de la LGV Agen-Bordeaux, à aller jusqu'à Paris et chaque fois qu'il rencontre une collectivité qui n'a pas participé, de frapper à la porte de la Présidente ou du Président pour lui dire : « écoute, nous, on a donné, est-ce que tu peux donner ? Parce qu'il se trouve que l'État et le Premier ministre n'ont pas eu le courage de te le demander, mais nous, on a besoin, par solidarité. Tu dois participer parce que tu n'as pas donné à ce jour et que tu as la LGV et la gare ».

Je vais beaucoup plus loin, je l'invite même avec Henri TANDONNET à monter jusqu'à Paris parce qu'à qui profite cette LGV sur le plan économique ? À Paris et à l'Île-de-France. Parce que quand on va à Paris, c'est pour l'économie, de temps en temps pour le tourisme, mais c'est essentiellement pour l'économie.

Je vais vous donner un exemple typique. J'ai des amis qui vivent à Lyon. La ligne LGV Paris-Lyon a favorisé un développement économique, mais avec une conséquence non négligeable : les entreprises se sont développées grâce à la LGV. À tel point que sur le plan économique, parce qu'elles avaient des relations de plus en plus internationales, elles ont transféré leurs sièges sociaux à Paris. C'est-à-dire que Paris a aspiré une partie de l'économie de pointe de Lyon.

Et nous le voyons, les deux métropoles proches autour de nous, Toulouse et Bordeaux, sont de gros aspirateurs. Je dis donc que nous devons d'abord être solidaires, tout le Lot-et-Garonne et tous les élus du Lot-et-Garonne, parce que la gare se fera. Si elle ne se fait pas, nous remettons en cause la DUP et nous repartons pour quelques années de plus. Il faut avoir en tête que l'on ne peut pas changer une partie du projet sans être obligé de refaire une DUP et donc sans retarder le développement de la LGV. C'est donc impossible, ils vont la faire, la gare. Economiquement, c'est la deuxième gare d'Aquitaine qui a le plus de flux. Il faudrait être stupide d'un point de vue commercial pour que la SNCF se dise : « nous ne faisons pas la gare parce que nous allons perdre de l'économie ». Ce n'est pas possible, ce n'est pas viable sur le plan économique. Et sachant qu'il y a dans la salle des

personnes qui travaillent dans des secteurs économiques, je suis choqué que l'on ne puisse pas aborder le sujet sous cet angle.

Ensuite, et pour en terminer, j'attends que Monsieur Jean CASTEX écrive aux élus pour acter ses paroles. Pour l'instant, c'est du vent et cela ne coûte rien à personne. Et j'irai même plus loin, j'attends les Présidentielles et j'attends le résultat parce que pour l'instant, cette LGV Bordeaux-Toulouse ne coûte rien, ce n'est que du papier, et je ne sais pas ce qui se passera après les élections. Je ne sais pas ce qui se passera parce qu'il va falloir trouver de l'argent. Avec le « quoi qu'il en coûte », il faudra trouver de l'argent. Et pourquoi ne pas dire : « la LGV Bordeaux-Toulouse, on va attendre un tout petit peu parce que nous avons besoin à court terme de trouver des fonds pour payer notre dette » ?

Et je veux revenir là-dessus par rapport au DOB. Je voudrais attirer votre attention sur un sujet particulier, qui fait partie de mon expérience d'élu. Le Gouvernement dit : « vous vous portez un peu mieux, pour certaines collectivités, faites une petite caisse, une petite réserve ». Je vous le dis, à quoi servira cette réserve ? Ils vont venir nous la racketter. Prenez les bassins Adour-Garonne, tous les bassins de France et de Navarre, ils avaient fait une petite caisse pour faire des investissements, l'État est allé les « taper » au moment où il a fallu financer. Ce qui fait que le bassin Adour-Garonne est actuellement incapable de financer certains investissements au niveau des collectivités. Nous le voyons sur l'agglomération d'Agen, nous avons besoin de rénover nos réseaux parce qu'il y a des pertes, et à une époque, Adour-Garonne finançait ces investissements et il ne peut plus le faire parce que l'État est venu le racketter. Je veux donc bien faire une petite caisse, mais il faut avoir conscience que ce sera pour financer le « quoi qu'il en coûte ».

Enfin, au niveau du DOB, je ne vais pas revenir sur les investissements qui sont des investissements de proximité et utiles à tous les Lot-et-Garonnais. C'est cela, le rôle du Département, c'est être utile à tous les Lot-et-Garonnais, cela a été dit, je n'y reviens pas. En revanche, là où je suis très attentif, parce que je le vis dans ma commune, c'est qu'il faut être prudent parce que les dotations de l'État vont diminuer parce qu'il va bien falloir payer quelque part, c'est très clair, les transferts de compétences, on va de plus en plus déléguer vers les collectivités et nous, élus de proximité, nous sommes là pour nous faire « engueuler » comme le disait le Président de l'Association des Maires de France.

Pour cette raison, nous avons un fort taux d'investissement, oui, mais il faut être prudent parce que les DMTO, c'est bien, il y a eu beaucoup de mobilité pour des « raisons de Covid », mais je le vois sur ma commune, actuellement, une maison à vendre, c'est 2 à 4 semaines, mais en ralentissement. Soyons donc prudents. Je trouve que cette force d'investissement est utile à tous les Lot-et-Garonnais, mais soyons également prudents par rapport à cela.

J'en termine, je trouve irrespectueux, inadmissible qu'un Premier ministre, qu'un élu de la République, parce qu'il est également élu de la République, se comporte de cette façon vis-à-vis d'élus du territoire. C'est intolérable et je dis sincèrement, nous ne le faisons pas entre nous, nous nous respectons, nous ne donnons pas des consignes à d'autres collectivités pour dire : « tu devrais faire ceci ou cela », je ne vois pas pourquoi ce monsieur se permet de nous traiter de cette façon.

M. DEVILLIERS. – Chers Collègues, je ne reviendrai pas sur la ligne LGV, je pense que tout a été déjà dit et redit. La seule chose pour ma part, c'est que la politique de la chaise vide est rarement une bonne solution, donc soyons prudents. Je souhaitais plutôt intervenir sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je voudrais d'abord prendre la casquette CATIM (Commission Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de la Mobilité). J'ai bien vu que nous attribuions un volet financier important sur l'entretien de notre voirie. Nous avons eu en commission Finances un échange pour savoir si ce montant était suffisant par rapport aux orientations techniques qui nous ont été présentées, c'est-à-dire que d'une part, il faut entretenir notre voirie, mais avec les intempéries, nous pouvons imaginer que son entretien nous coûtera encore plus cher. J'ai refait mes petits calculs avec la première Commission

Aménagement du Territoire, Infrastructures et Mobilité (CATIM) à laquelle j'avais participé et sauf à ce que je me trompe, le volume accordé, c'est-à-dire les 100 à 120 M€, compense juste le défaut d'entretien des années précédentes. Je pense donc que puisque nous avons un petit peu de moyens et que la voirie concerne aussi tous les Lot-et-Garonnais, dans le budget qui devrait nous être présenté, nous devrions abonder un peu plus le volet infrastructures pour un meilleur entretien de notre voirie, quitte à anticiper, d'ailleurs, sur des investissements à venir.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir dans le cadre de notre Débat d'Orientations Budgétaires, et cela a été dit un peu par Guillaume LEPERS tout à l'heure, concerne la dynamique de nos territoires. Nous avons beaucoup parlé de solidarité. Je sais qu'au précédent mandat, le Département a dû faire des choix assez difficiles en matière de régimes d'aide, nous sommes par exemple quelques-uns ici à essayer de travailler sur des projets scolaires et quand on sait qu'un groupe scolaire, c'est entre 1 et 2 M€ de travaux et que la participation du Département s'élève à 30 000 €, c'est déjà beaucoup parce qu'à la limite, il pourrait ne pas subventionner du tout, mais il est vrai que cela n'en fait pas un delta suffisant pour vraiment déclencher une opération. Et je pense que puisque nous avons une situation un peu confortable sur un modèle Plan de Relance, qui a déjà été fait aussi puisque dans le cadre de la transition énergétique, le Département a abondé des aides complémentaires au régime d'aide pour favoriser l'émergence de projets sur les deux années qui viennent de s'écouler, je pense que nous pourrions proroger un peu ce régime pour essayer d'aider nos collectivités à faire vivre leur territoire.

Je ne veux pas me faire le porte-parole autoproclamé de Fumel-Vallée-du-Lot ou des communautés de communes en général, mais j'imagine que sur tout notre département, les communautés de communes sont dans une situation un petit peu délicate financièrement et que peut-être, le Département pourrait avoir là, dans son rôle de solidarité et de fraternité – puisque l'on parle beaucoup de politiques publiques, mais il manque souvent la fraternité après la solidarité et la liberté – je pense que ce serait peut-être l'occasion de revenir dessus, quitte à prévenir que ce sera ponctuel, de manière à ne pas en faire un appel d'air trop important, mais je pense que l'on pourra jouer là-dessus.

Vous me direz : « ça y est, DEVILLIERS veut cramer la caisse ». Je l'entendrai, mais je m'interroge au fil des discussions que nous avons là sur la faisabilité de trouver un peu d'argent, justement, pour abonder la CATIM, peut-être d'autres politiques et ce régime d'aide aux collectivités. Et je pense aux 9 M€, Christian DEZALOS, que nous consacrons au désendettement. Et je me demande finalement si nous avons raison de nous désendetter.

Deux raisons à cette réflexion. La première est que les taux sont encore bas, peut-être autant en profiter, donc si nous remboursons des emprunts, nous pourrons peut-être en reprendre à hauteur des 9 M€, me semble-t-il, et puis une deuxième chose, et là je rejoins un peu ce que dit Monsieur Jean-Jacques MIRANDE, même si je ne suis pas du tout d'accord sur la forme et sur les propos qui ont été tenus, nous entendons bien une petite ritournelle qui consiste à dire que l'on va sans doute nous prendre de l'argent après les présidentielles, et je pense que l'on prendra d'abord de l'argent aux collectivités dont les ratios sont très bons et si effectivement nous nous retrouvons avec une situation financière, même si c'est un feu de paille, qui est cette année très bonne, nous ne sommes pas à l'abri que l'État vienne frapper à la porte de la caisse et donc à notre porte.

À ce moment-là, peut-être devrions-nous conserver un taux d'endettement peut-être un peu supérieur à la moyenne, un peu plus important, qui nous permettrait d'afficher les ratios dégradés en matière d'endettement, mais qui nous donneraient quand même 9 M€ à remettre en plus dans la caisse, aussi bien pour abonder des projets techniques de collectivités, ceux du Département, et même pour relancer un peu le débat, pour consacrer 1 M€ à une voie ferrée qui nous fait tous parler.

M. BORDERIE. – Cher Collègue, Madame la Présidente, Monsieur le Président, la dernière intervention de mon collègue Arnaud DEVILLIERS a toute sa pertinence dans la réflexion que je faisais sur le ROB d'aujourd'hui puisque les recettes de fonctionnement étant, comme cela a bien été expliqué en détail, en hausse très sensible cette année, rembourser notre dette serait à mon sens inefficace

puisque manquant de dynamique au moment où nos départements concurrents, voisins, sont complètement dans le Plan de Relance initié par l'État et par les taux financiers pratiqués par les emprunts, que ce soit dans le collège privé ou dans le collège public, les investissements fleurissent aujourd'hui et nous voyons bien avec l'inflation qui est galopante ce qui se passe dans notre économie.

Donc à mon avis, ce serait une belle erreur que de rembourser notre dette par ce biais, et nous pourrions au contraire insuffler notre dynamique avec un choix à faire sur deux volets. Cela pourrait être le volet local et privé en revenant sur le taux important de notre foncier qui a été déjà rappelé ce matin et qui effectivement est un frein au développement économique de notre territoire, puisque l'argent qui est mis dans la fiscalité n'est pas réinvesti dans la rénovation ou dans l'investissement immobilier. Également, dans des régimes d'aide, Monsieur Arnaud DEVILLIERS l'a rappelé, envers nos communes, qui sont inadaptés par rapport aux demandes d'intervention de toutes nos petites communes rurales, faut-il le rappeler.

Nous avions bien imaginé dans ces régimes d'aide, bien souvent entre 10 et 20 % d'intervention ou entre 10 et 30 % d'intervention, et force est de rappeler, vous le savez bien, que le montant budgétaire que nous avons attribué à ces régimes ne permet pas d'aller au-delà du minimum que nous avions imaginé. Soyons donc corrects et je dirais honnêtes par rapport à nous-mêmes déjà, révisons ces taux d'intervention au profit de la Collectivité, au profit de nos petites communes qui ont sur le terrain des besoins de rénovation énergétique, de rénovation de bâtiments communaux, de leurs écoles maternelles ou primaires, etc., qui ne sont pas directement de notre compétence. Je pense donc que ce serait une très bonne idée de ne pas s'endormir sur ce petit matelas qui aujourd'hui nous arrive, que nous ne sommes même pas allés chercher à grand courage.

Mme CASTILLO. – J'ai envie de dire qu'après 2h30 d'écoute, les deux Gaulois des forêts de Gascogne se réveillent, mais nous n'étions pas en état de léthargie, bien au contraire puisque nous avons écouté attentivement tout ce qui vient d'être dit.

En préambule, je vais aborder très brièvement la question de la LGV pour me focaliser sur deux autres points du DOB. Je partage les propos tenus par ma collègue Baya KHERKHACH qui vous disait que vous aviez, Monsieur Christian DEZALOS, une propension flagrante à opposer les territoires, et c'est ce que vous avez fait en prenant le parti de citer précisément deux projets d'infrastructures routières qui concernent nos territoires en particulier, mais ce n'est pas grave.

Je pense que vous n'avez pas retenu l'essentiel du propos de Pierre CHOLLET et de Christian DELBREL qui était de vous dire : « à ce jour, aidons Madame la Présidente à sortir par le haut de cette situation en nous remettant autour de la table ». Cette proposition a déjà été faite en janvier, à laquelle il n'a été donné aucune suite, si ce n'est un positionnement ferme et déterminé par rapport à cette situation. La question à laquelle nous devons à mon avis répondre aujourd'hui, c'est : « nous remettons-nous, oui ou non, autour d'une table, discutons-nous et aidons Madame la Présidente qui va très vite se retrouver esseulée dans cette situation ? » Je m'arrêterai là parce que sur le fond du dossier, tout le monde connaît notre position à tous les deux.

Les deux sujets que je voulais aborder, et qui sont plus précisément en rapport avec le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est la cantine à 2 euros et les infrastructures routières. Sur la cantine à 2 euros, puisque c'est fixé en tant qu'objectif d'accompagnement des familles de collégiens, vous avez répété à maintes reprises, notamment au cours des conseils d'administration auxquels nous pouvons assister ensemble, qu'il s'agit de votre volonté politique. C'est une volonté politique qui coûte 1 M€ par an en année complète au Département, mais c'est un choix politique, vous l'avez dit, un choix que nous respectons, même si nous sommes contre.

La question que j'aimerais vous poser, c'est : quid de l'impact de ce choix politique et donc de ce surcoût de dépenses de fonctionnement de 1 M€ par an en année complète au Département, à la fois sur la dotation d'équipement et de fonctionnement des collèges ? Quid de cet impact sur les financements liés aux conventions éducatives ? Je me suis évidemment focalisée, vous vous en doutez,

sur les deux collèges de mon canton. J'ai pu noter une baisse sur la dotation d'équipement et de fonctionnement, sur les trois dernières années. Nous constatons également sur les projets liés à la Convention éducative que certains projets, pourtant d'intérêt puisque c'était aussi le deuxième objectif dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires, c'était d'être au plus près des collégiens pour les accompagner dans leur scolarisation, éviter le décrochage scolaire, etc. J'ai bien retenu ce qui a été dit tout à l'heure.

Nous nous retrouvons donc en conseil d'administration avec des projets rejetés, qui sont pourtant des projets d'ouverture, d'ouverture culturelle, d'ouverture sportive, parce que nous n'avons pas les financements nécessaires pour les accompagner. Le constat que je fais donc, c'est que c'est un choix politique, c'est le vôtre, c'est un choix pour moi d'une politique, le terme va peut-être susciter des réactions, mais une politique populiste alors qu'en face, vous aviez le choix d'une autre politique, une politique d'action et d'ouverture.

J'ai entendu à plusieurs reprises ce matin des élus dire que nous, les Lot-et-Garonnais, on était considérés comme des Gaulois, des personnes incultes, sans culture, etc., et que faisons-nous aujourd'hui ? Nous confortons cet apriori. Je peux vous dire que la réalité est qu'aujourd'hui, de beaux projets étaient en cours de construction dans les deux collèges de notre canton, qu'ils ont été rejetés au titre de la Convention éducative, notamment un projet intéressant de théâtre en Angleterre par la professeure d'anglais, donc un projet d'ouverture, d'accompagnement des collégiens, pour éviter justement ce décrochage scolaire, pour les amener à de nouveaux attraits et aujourd'hui, on préfère compenser la cantine à 2 euros. C'était le premier point.

Le deuxième point concerne les infrastructures routières. Monsieur Christian DEZALOS l'a répété, sur le pont du Mas d'Agenais par exemple, il s'agit d'un sujet important, majeur. Le pont du Mas, cela fait plus de 40 ans que l'on en parle, qu'on l'attend, donc effectivement, au bout d'un moment, il devient un sujet important et majeur, surtout quand il a une durée de vie de moins de 10 ans. Il s'agit pour nous d'un grand projet d'infrastructure routière, un projet structurant, un projet majeur, je l'ai dit, afin de désenclaver le territoire et je vais vous donner un exemple très concret : aujourd'hui, la problématique avec ce pont, c'est que le collège du Mas d'Agenais risque de se vider de ses élèves par un choix parental qui envoie les enfants au collège de Germillac à Tonneins. C'est juste un constat objectif.

Ceci dit, ce pont amène à poser deux questions. Une question de forme ou de méthode et une question de fond. Sur la question de méthode, Monsieur le 1er Vice-président, puisque vous assurez la présidence par intérim, vous nous confirmez que Madame la Présidente nous a dit lors de la séance d'installation qu'elle serait la Présidente de tous les Lot-et-Garonnais. C'est bien ce qu'elle a dit. Cela veut-il dire qu'elle sera la présidente de tous les cantons ? C'est-à-dire, au sein de cette Assemblée, que sera respectée la volonté initiale, c'est-à-dire celle qui s'est exprimée dans les urnes par les Lot-et-Garonnais de chaque canton ? Ou alors, et la question mérite d'être posée, Madame la Présidente ne sera-t-elle la Présidente que des seuls cantons détenus par des élus de la majorité ?

Je m'explique, parce que je pense que la réponse est bien qu'elle sera la présidente de tous les Lot-et-Garonnais. Donc vient en conséquence une autre question. Comment expliquer notre éviction à tous les deux de la rencontre sur notre canton sur ce sujet majeur – je dis bien majeur puisqu'il est fléché dans le cadre du PPI et qu'il est clairement identifié de 2022 à 2026. Comment expliquer notre éviction à cette rencontre majeure avec les deux maires du Mas-d'Agenais et de Sénestis ? Non seulement nous n'avons pas été associés en tant que conseillers départementaux largement élus par la population du canton des Forêts de Gascogne, c'est le premier point, mais à ce jour, autant l'un que l'autre, nous n'avons reçu aucun compte rendu de ces visites qui commencent déjà à dater puisque de mémoire, c'était peut-être en décembre ou en janvier, visites au cours desquelles il a quand même été clairement exprimé que notre présence n'était pas souhaitée.

Sachez que tout novice que nous sommes, nous sommes quand même attachés à notre territoire, que nous sommes bien impliqués et que nous avions un peu pris les devants, c'est-à-dire

qu'avant ces visites, nous étions allés rencontrer les maires concernés, et nous ne nous en étions d'ailleurs pas cachés puisque nous l'avions indiqué en réunion de travail, et nous avons ensuite évidemment pris contact avec eux puisque nous savions que ces visites s'étaient tenues.

Mais sincèrement, ces mises à l'écart sur des sujets majeurs, et je le répète, structurants, pour un territoire qui nous a fait confiance et largement confiance, que nous soyons mis à l'écart de cette façon est insupportable pour nous, déjà, mais également pour nos administrés et les administrés du canton. Je pense qu'il fallait que ce soit dit parce que sur d'autres cantons, le risque peut se poser et c'est parfaitement inacceptable. Mais c'était là pour la forme, parce que je vois que cela va susciter quelques réactions.

Sur le fond de ce dossier, le pont du Mas-d'Agenais est fléché, et je l'ai dit tout à l'heure, est parfaitement identifié sur le PPI. Or au cours du dernier trimestre et d'une précédente séance, j'avais posé la question directement à Monsieur le Vice-président en charge de la CATIM, à savoir puisque cela apparaissait dans la délibération, si le pont serait réellement fini en 2025. Et lors de cette séance, il m'avait été répondu : « oui, le pont sera fini en 2025 », nous pouvons reprendre les comptes rendus de séance, et je me demande donc, puisque l'on m'a répondu cela, comment on explique qu'il soit fléché au PPI jusqu'en 2026. Pour un montant inférieur au montant réaliste, d'ailleurs, puisque si nous reprenons le PPI, cela ne démarrait déjà qu'en 2023, pas en 2022, donc 500 000 € en 2023, 500 000 € en 2024, 5,4 M€ en 2025 et 5,9 M€ en 2026. Comment peut-il donc être fini en 2025 avec un chiffrage qui court jusqu'en 2026 ? Et pour un montant total inférieur à ce qui avait été annoncé puisque si nous faisons l'addition, nous sommes à 12 M€ et des poussières au lieu des 15 au départ. Sachant qu'en plus dans ce dossier, personne ne l'ignore, il y a une donnée supplémentaire : les municipalités ne sont plus d'accord sur le tracé initial et un deuxième tracé serait donc en cours d'étude, d'ailleurs objet de cette fameuse réunion. Au cours desquelles réunions, il a été indiqué aux maires qu'il ne serait pas fini en 2025. Alors en séance solennelle, on nous dit qu'il sera fini en 2025, devant tout le monde, et aux maires en aparté, non, jamais ce ne sera fini en 2025. Et que ce deuxième tracé entraînera un surcoût, puisqu'il y a quand même la création d'un axe secondaire et d'aménagements secondaires.

Je repose donc la question : me confirme-t-on la déclaration de fin d'année, à savoir que le pont du Mas d'Agenais sera terminé en 2025 ? Je la pose et la repose parce que c'est une attente de la population, tout simplement.

M. LACOMBE. – Nous terminons les prises de parole et nous répondrons sur la cantine et sur le pont. Je répondrai pour la cantine, la Convention éducative et la dotation de fonctionnement, et Daniel BORIE pour le pont.

M. LEPERS. – Je tiens déjà à féliciter le groupe 100 % Lot-et-Garonne parce que certains disaient tout à l'heure, mauvaises langues, que nous allions passer le DOB à parler de la LGV, et tac, nous vous tordons le cou puisque nous avons bien l'intention de nous exprimer sur chaque sujet.

J'aimerais revenir sur les deux dernières interventions parce qu'elles sont vraiment majeures, sur ce qu'ont dit Messieurs Arnaud DEVILLIERS et Jacques BORDERIE. Même si c'est temporaire, imaginons ensemble des régimes pour aider les communes et collectivités territoriales qui ne sont pas du tout dans la même situation que nous, pour différentes raisons que vous connaissez très bien, les déchets, etc., et qui aujourd'hui ont plein de projets, ont l'ambition d'investir et ne peuvent pas.

Je réitère donc cela parce que c'est une vraie orientation budgétaire. Nous avons la chance pour différentes raisons, impôts, etc., d'avoir plus de marges de manœuvre que les autres collectivités, soyons solidaires et venons aider en force, pour que tous ces projets sortent rapidement et vous verrez que cela permettra de briller sur le Lot-et-Garonne et même de trouver des ressources importantes pour le Département. Et soyons fous, le Département pourrait même être maître d'ouvrage sur certains projets de mobilité pour aider les collectivités peut-être à avancer plus vite.

Il y a ensuite un autre sujet. J'ai relu plusieurs fois la partie sur la démographie médicale, c'est un sujet important parce que je crois que nous aurons une motion tout à l'heure pour entériner le fait que tous les présidents ont signé, j'ai moi-même signé très rapidement, je trouve l'idée plutôt intéressante. Nous avons discuté en réunion des Maires sur les mesures, nous avons adapté quelques petites choses, mais très honnêtement, cela aura une portée relativement limitée, cette lettre. Nous sommes contents, cela fera de la communication, les journalistes en parleront demain, mais je l'ai dit et je le répète, je pense qu'au contraire, il fallait se servir de l'ADF. Ce genre de proposition, il faut que ce soit porté par l'Assemblée des Départements de France.

Je pense que Madame la Présidente, si je ne m'abuse, est Présidente d'une commission sur l'inégalité des gens sur les territoires. Quoi de plus inégalitaire que de ne pas pouvoir se soigner dans le Lot-et-Garonne ? Est-il normal que vous puissiez décéder dans les départements ruraux comme le Lot-et-Garonne alors qu'à Bordeaux, vous êtes accueilli en une demi-heure ? Moi je dis qu'au lieu de faire une lettre entre nous, alors nous nous faisons plaisir, nous étions tous d'accord, mais sincèrement, je pense qu'il faut frapper fort l'ADF et lorsque l'on a la chance de présider une commission sur l'inégalité, il faut y aller plein fer.

Je m'attendais également à voir plusieurs projets assez concrets dans le PPI. Sur la santé, j'aimerais bien que l'on avance. Comment accompagne-t-on les communautés de communes et les communes sur la télémédecine ? Ressortons-nous le pôle santé ? Bref, des sujets importants. Nous sommes effectivement là sur des orientations, mais qui restent assez vagues sur un sujet sur lequel, je vous le redis, et les maires qui sont dans cette salle ne me contrediront pas, nous sommes en permanence assaillis de demandes et c'est un peu difficile pour nous parce que nous n'avons pas forcément les moyens et beaucoup de choses à pouvoir mettre en place avec les moyens dont nous disposons. Et là encore, je pense que le Département doit prendre ce sujet à bras le corps dans les orientations, pas se contenter d'une lettre, mais vraiment avancer sur la manière d'accompagner la télémédecine, de repenser éventuellement un pôle de santé départemental, vraiment le remettre au goût du jour parce que c'est un sujet criant. Et lorsque l'on parle d'attractivité, je ne suis pas du tout d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure, que les gares servent aux Parisiens, il faut se mettre à jour, en ce moment, les gens ont plutôt envie de venir chez nous, il y a eu un changement, cela s'appelle le Covid. Mais ce qui manque en revanche en termes d'attractivité, c'est la démographie médicale. Nous avons beau avoir les plus beaux paysages de France, le plus beau patrimoine, le plus beau Lot de France, à un moment donné, on regarde quand même si derrière les coques vides des maisons médicales il y a des médecins et ce n'est pas le cas.

Je pense donc que derrière ces orientations un peu vagues, derrière ces lettres qui au fond, n'ont hélas qu'une portée locale, nous devons agir un peu plus vite dans ce domaine. Je vous remercie.

M. CAMANI. – Je serai bref, car les débats s'allongent, mais je voulais moi aussi saluer la Présidente, lui souhaiter un prompt rétablissement et lui dire surtout que j'ai rêvé pendant 11 ans d'un Débat d'Orientations Budgétaires de ce type. Aujourd'hui, elle l'a fait. Même si c'est conjoncturel, le fait d'être dans une situation où, vous vous souvenez, nous vous avons souvent parlé des courbes qui se croisent, mais pas dans le bon sens, les fameux effets ciseau, après lesquels nous avons couru pendant des années et des années, sont en train de s'inverser, mais il nous faut rester prudents.

Je voudrais rappeler à tout le monde que lorsque nous sommes arrivés en responsabilités en 2008, les droits de mutation ont diminué de quasiment la moitié à partir de 2009 à la suite de la crise et que tout cela est très fragile, même si c'est très agréable à vivre.

Je vais rester au seul sujet LGV. Pierre CHOLLET, vous le savez, je vous apprécie aussi, mais je suis très inquiet parce que je commence à me demander quelle crédibilité peut être accordée à un président de groupe d'opposition qui change d'avis si facilement et si souvent. Vous le savez tous, en politique, l'inconstance est rédhibitoire et l'on ne construit pas des politiques à long terme en changeant d'avis au moindre coup de vent.

Je voudrais faire un peu d'histoire, Pierre CHOLLET, rappeler votre position en 2009, votre vote contre la gare LGV à Sainte-Colombe et pour une gare LGV à Agen Centre. Vous avez voté en Conseil municipal, vous avez voté en Conseil communautaire, ensuite au Département sur cette option. J'ai même le souvenir que sur la fin de mon mandat, vous me reprochiez ma participation de 35 M€ du Département, notre engagement LGV, parce que nous nous étions « fait avoir ». Je reprends vos paroles. Vous m'avez reproché de m'être fait « avoir » parce que je m'étais engagé en faveur du projet LGV dans sa globalité – je ne m'attarde pas, cela a été rappelé –, parce que je le considérais comme un projet porteur et je suis toujours favorable à la ligne LGV, même si je me suis beaucoup questionné sur l'aménagement de la voie existante. Mais nous voyons bien que ce n'est pas le même projet.

Le Lot-et-Garonne va globalement participer d'une manière importante et à l'aune de notre collectivité, de notre territoire, nous nous approchons de la centaine de millions d'euros en participation toutes collectivités confondues, je trouve que c'est beaucoup. C'est beaucoup parce que d'une manière générale, ce dossier LGV est un scandale. C'est un scandale territorial. C'est un dossier qui accentue la fracture territoriale.

Jean-Jacques MIRANDE évoquait tout à l'heure la LGV vers Lyon. Lyon n'a pas mis un centime. Pour les LGV qui ont été construites dans les années 1980 à 2000, aucune collectivité n'a participé. On les a ensuite sollicitées dans les années 2010, et je veux saluer le courage et la combativité du Président Alain ROUSSET qui s'est battu pour obtenir cette LGV jusqu'à l'Espagne, d'ailleurs, et la logique des choses voudrait que cette LGV Bordeaux-Toulouse continue jusqu'à Narbonne pour assurer l'interconnexion avec les deux grandes voies vers l'Espagne.

Je dis que c'est un scandale parce que les territoires les plus pauvres, du moins les moins riches de France, ont été sollicités, le sont encore aujourd'hui, alors que les territoires les plus riches, et cela a été dit aussi, qui profitent de la LGV, la région Île-de-France n'a jamais mis un centime dans la participation au financement de la LGV. C'est un scandale qui n'est pas soulevé, mais vous connaissez mon combat en faveur de la ruralité, que j'ai porté et que j'ai assumé avec le plus de volonté possible et aujourd'hui, parce qu'un Premier ministre s'est énervé un jour, je pense qu'il a dû le regretter, parce que ce qu'il a dit est juste rédhibitoire. Enfin j'ai été choqué, tellement choqué que je le suis encore en me remémorant ses propos.

Et aujourd'hui, et pour ne pas être très long, je voulais simplement vous dire que dans ce débat, tous les arguments que vous avancez sont de faux arguments. C'est une fable de nous faire croire que la gare ne se fera pas. Aujourd'hui, c'est impossible. C'est impossible pour plusieurs raisons, une raison commerciale, cela a été évoqué, c'est impossible pour des problèmes de procédure, il faudrait refaire une Déclaration d'Utilité Publique, tous les recours sont expirés aujourd'hui et donc, le dossier est ficelé – et il l'est puisque la Région a pris ses responsabilités –, et ce dossier se fera parce que politiquement, il n'est pas tenable de votre part d'avancer qu'il pourrait y avoir des sanctions.

Ce n'est pas tenable comme argumentaire, que cela vienne du Gouvernement, parce que ce serait illégal. Il faudrait nous expliquer pourquoi le Département des Landes n'a pas subi de sanctions, pourquoi le Département de la Dordogne n'a pas subi de sanctions, pourquoi la Région Poitou-Charentes et les 27 autres collectivités qui n'ont pas participé n'ont pas subi de sanctions financières ou autres. Il n'y aura pas de sanctions de la Région et vous le savez. D'une part parce que les relations entre le Lot-et-Garonne et la Région ont toujours été de bonnes relations et que nous discutons entre nous, que la Présidente discute avec le Président Alain ROUSSET, et d'autre part parce qu'il n'y a pas eu plus de sanction vis-à-vis des territoires de l'ancienne ou de la nouvelle région Aquitaine de la part de la Région.

Tout cela, ce sont des balivernes, pardonnez-moi, et ce que vous faites aujourd'hui, au lieu de rester sur votre position initiale, ce que personne ne vous aurait reproché et qui aurait donné de la force au Département de Lot-et-Garonne dans son combat pour plus de justice territoriale, c'est de la politique politicienne parce que vous avez trouvé un biais pour mettre un coin entre la majorité départementale et certains Lot-et-Garonnais, les forces vives du Lot-et-Garonne qui sont très attachées

à ce service demain.

Mme DUCOS. – Il y aurait effectivement tant à dire et nous aurions, je pense, tous des choses à dire, que ce soit dans un camp ou un autre, mais aujourd'hui, il est vrai qu'il est dommage que nos discussions sur la LGV grèvent un peu le sujet principal qui est le Débat d'Orientations Budgétaires. Il n'empêche que cela aussi, c'est de l'adaptabilité. Il y a des moments où il y a des sujets majeurs dont on ne peut pas ne pas parler, dont on ne peut pas ne pas disserter.

La situation aujourd'hui est à court terme puisque la société de financement va se boucler dans les prochains jours, nous sommes dans les dernières limites et c'est vrai que la LGV est un sujet majeur. Nous ne pouvons pas l'enlever, Monsieur Pierre CAMANI, vous l'avez à votre époque aussi défendu, notre avis personnel n'a plus d'importance aujourd'hui, que l'on soit pour ou contre la LGV, nous sommes tous d'accord sur un point, c'est que de toute façon, elle se fera.

À mon avis, il n'est pas possible que Madame la Présidente, et vous-même, vous soyez tous liés sur le même avis sur ce sujet parce que vous vous êtes engagés sur une position extrêmement ferme et pour laquelle vous ne laissez pas place à une évolution. Monsieur Pierre CAMANI, vous avez parlé d'inconstance de la part de Monsieur Pierre CHOLLET, Baya KHERKHACH a déjà répondu en disant qu'aujourd'hui, la mouvance de notre société, les sujets majeurs et les évolutions qui arrivent au fil des sujets doivent effectivement permettre une évolution. Pierre CHOLLET a clairement dit qu'il était LGV sceptique, il y a des sujets que nous aurions aimé revoir mis sur la table il y a quelques mois, les travaux, la rénovation des lignes existantes ou la LGV.

Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, c'est une évidence, mais il n'empêche qu'il y a eu des réactions viscérales et nous étions tous d'accord. Nous sommes tous d'accord que l'État ne remplit pas ses engagements au niveau des Départements, au niveau de bien des collectivités. Nous sommes bien d'accord que la LGV a été financée entièrement sur certaines régions et qu'elle ne l'est plus chez nous, parce qu'effectivement, on se renvoie la balle des moyens financiers qui diminuent les uns aux autres. Bien sûr que certaines choses ne sont pas normales, contre lesquelles nous sommes en droit de nous révolter, mais la situation d'aujourd'hui est claire : la LGV passera, elle passera par le Lot-et-Garonne, la gare du Lot-et-Garonne se fera, ou pas, car qu'on le veuille ou non, il ne faut pas être naïf, nous ne savons pas trop aujourd'hui, et de toute façon, il n'y a pas que cela.

Il y a effectivement, comme cela a été souligné, les horaires d'arrêt sur la gare d'Agen/Sainte-Colombe. Il est sûr que ces situations économiques font que notre petit pouvoir politique ne pèsera peut-être pas vis-à-vis de la SNCF et de ses projets, ses obligations financières pour rentabiliser ses lignes, il n'empêche que si nous ne sommes pas à la table, nous ne pourrons strictement rien négocier, nous ne pourrons même pas essayer de nous battre, nous ne pourrons pas influer sur ce couloir prévu. Nous ne pourrons pas demander des aides financières solides pour pouvoir protéger certains territoires des bruits, de certaines nuisances. Que pourrons-nous exiger si nous n'y sommes pas ? Je regrette, je trouve que c'est dommage et je pense que vous êtes naïfs de penser que nous n'aurons pas de retombées sur le Contrat Plan État-Région. Je pense que nous aurons des sanctions. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas croire que cela ne se fasse pas, l'argent doit être récupéré de la Région, de l'État et ce sera une main tendue pour pouvoir avoir des répercussions.

Monsieur Pierre CAMANI, je ne maîtrise pas le sujet de la LGV, mais il est vrai que nous avons payé. Il y a eu un bouleversement dans la position de la Présidente qui disait au départ : « nous ne paierons pas ». Après, je pense que le sujet a été un peu compliqué, il y a donc eu une évolution et vous avez tous suivi. En fait, ce n'est pas que nous ne paierons pas, c'est que nous avons déjà payé. Certes, nous avons déjà payé, cela a été un choix. Les 35 M€ qui ont été mis sur la partie Tours-Bordeaux, il était évident que la ligne se poursuivrait jusqu'à Toulouse, alors pourquoi à ce moment-là, politiquement, nous n'avons pas fait le choix de ne pas payer ce tronçon et de peser après sur le trajet Bordeaux-Toulouse ? Il y a plein de choses du passé qu'il faudrait remettre en question. Il y a eu des erreurs, il y a eu des décisions, bonnes ou mauvaises, et aujourd'hui, nous en sommes là et je crois qu'effectivement, c'est un appel, revenons à la négociation et je pense que nous ne pouvons pas nous

extraire de cette situation. C'était ce que j'avais à dire.

Concernant le Débat d'Orientations Budgétaires, je vais rejoindre là aussi mes collègues, c'est normal, nous avons une vision similaire de certaines choses, même si nous nous donnons la place sur plein de sujets d'avoir des positions différentes, mais ça, c'est la tolérance entre nous. Le Débat d'Orientations Budgétaires, nos orientations d'aujourd'hui doivent tenir compte de notre situation financière du moment puisqu'effectivement, nous l'avons dit, nous n'avons aucune idée des perspectives avec le manque de liberté que les finances du Département reçoivent.

Il n'empêche qu'aujourd'hui, effectivement, il est l'heure que, peut-être sur un temps court ou plus ou moins long, le Département reprenne ce rôle de chef de file, de moteur et d'accompagnement et que des projets ponctuels puissent se tourner vers nos collectivités, notamment les communautés de communes qui sont avec des compétences lourdes, de plus en plus chargées avec des moyens de plus en plus étriqués. Le Département doit essayer d'accompagner, doit se projeter sur l'évolution et sur les sujets qui intéressent les Lot-et-Garonnais.

La démographie médicale est un sujet sur lequel nous devons investir des idées, des moyens et des échanges. Il y a des sujets majeurs de notre Département, les personnes âgées, la solidarité, c'est évident, mais il faut que nous donnions un axe un peu nouveau et que nos collectivités locales soient accompagnées le plus possible, c'est le rôle du Département aussi court soit-il. Si nous avons une petite chance d'avoir une période forte, saisissons-la pour le moment.

Mme SUPPI. – Mon intervention sera courte parce que bon nombre de choses ont déjà été dites. Je voulais surtout parler de désenclavement parce que je suis dans un canton, Villeneuve-sur-Lot 1, qui est très enclavé. Moi venant de l'Albret au départ, qui est quand même assez proche d'Agen, c'est vrai que depuis quelques années que je vis à Villeneuve, je vois quand même la difficulté du Villeneuvois et du Fumelois, aussi parce que c'est toute la vallée du Lot, qui est un territoire très enclavé. Nous n'avons pas de gare puisqu'il y a eu un choix qui a été fait à l'époque, nous n'allons pas revenir dessus.

Il est question de la RN 21 depuis plus de 40 ans, cela fait 43 ans, je vous rappelle que Monsieur Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République de 1974 à 1981) est venu à Villeneuve-sur-Lot en 1979, j'avais d'ailleurs fait une intervention à ce sujet durant le précédent mandat sur la RN21 et je me demandais si mes petits-enfants verraient cette RN 21. C'est quand même un problème de territoire et comme l'ont dit mes collègues, nous ne devons pas opposer les territoires, je suis pour l'équité et comme nous tous autour de la table, en étant élus d'un département, nous nous devons d'œuvrer pour l'équité entre les habitants, les citoyens. C'est pourquoi nous nous battons tous les jours, pour ce que nous puissions faire changer les choses.

Je pense donc qu'il ne faut pas avoir une position sectaire et je trouve que vous avez une position sectaire, je suis désolée, sur ce sujet majeur, chers collègues, je tiens à le dire. C'est en tous les cas ma vision des choses là-dessus. Et quand on fait des erreurs, il faut savoir évidemment les reconnaître. C'est normal, on est humain, on a des données à un moment, comme l'a dit ma collègue Baya KHERKHACH, les données peuvent changer et là, il faut se réadapter.

Après, concernant le Premier ministre, je trouve quand même vos propos irrespectueux. Irrespectueux parce qu'il s'agit quand même des institutions, c'est un homme d'État. Je suis désolée, mais il est Gersois, il connaît donc très bien ce département, il n'est pas déconnecté comme on le reproche à tous les politiques de tous horizons confondus, on l'entend tous les jours : « vous êtes déconnectés parce que vous ne travaillez pas », etc. Moi, je ne me mets pas dans ce champ parce que je travaille, la politique n'est pas un métier, c'est une fonction.

Il connaît très bien ce sujet puisqu'il prend le train, il a pris le train à Agen de nombreuses fois, nous ne pouvons donc pas dire qu'il est déconnecté. Je pense donc qu'il pouvait aussi avoir un avis, c'est légitime en tant qu'homme d'État. Je ne serai pas plus longue, mais sur la LGV, il est clair

qu'il faut se battre maintenant sur le tracé, sur les expropriations, il faut être dans la société de financement, donc Madame la Présidente, il faut qu'elle le soit, sinon nous n'aurons aucun droit de regard comme l'a dit ma collègue Laurence DUCOS et comme nous le pensons tous dans le groupe. Nous devons y être, c'est vraiment fondamental et c'est stratégique pour le Département, c'est une vision d'avenir pour le Lot-et-Garonne. Les chambres consulaires vous ont d'ailleurs dit que c'était même préjudiciable pour les Lot-et-Garonnais, pour les entreprises lot-et-garonnaises. Merci de m'avoir accordé la parole.

M. BOUYSSONNIE. – Je réagis très rapidement au débat que nous avons sur la LGV et qui dure depuis maintenant plus de 2 heures. Je trouve certains propos un peu excessifs, notamment ceux qui viennent d'être dits par notre collègue Patricia SUPPI, nous qualifiant de sectaires. Je crois au contraire que notre position est une position de bon sens, qui est partagée par les Lot-et-Garonnais. Cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises par mes collègues de la majorité, notamment Jean-Jacques MIRANDE et Marcel CALMETTE, on ne paie pas deux fois pour la même chose. Ce qui a été payé l'a été et maintenant doit être fait.

Je voulais aussi souligner juste un petit point. On nous explique dans plusieurs discours du groupe « 100 % Lot-et-Garonne » que le courage en politique consisterait à retourner sa veste. Sur ce sujet, notre collègue Pierre CHOLLET a tellement retourné sa veste que les coutures craquent de partout. Pardonnez-moi. Je me souviens du débat télévisé d'entre deux tours sur ce sujet et je me souviens de Monsieur Pierre CHOLLET qui ne disait pas : « si, on paiera, si c'est 40 ou si c'est 50 millions, on paiera », il disait « je ne paierai pas 1 euro ».

(Protestations de l'opposition.)

M. LACOMBE. – S'il vous plaît, nous vous avons écoutés. Laissez parler Monsieur BOUYSSONNIE et si vous souhaitez la parole, levez la main et vous l'aurez.

M. BOUYSSONNIE. – Certaines choses sont difficiles à entendre, j'en conviens, mais pour nous, le courage en politique, c'est de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit, et je crois que sur ce point, nous n'avons rien à nous reprocher.

M. DEZALOS. – Les esprits s'échauffent en fin de session ! Mais cela fait partie du débat et quelques vérités ressortent parfois de ces propos un peu enflammés.

Je voudrais dire deux ou trois choses très rapidement. J'ai entendu ce matin deux fois au moins dans la bouche de Madame Julie CASTILLO et dans celle de Pierre CHOLLET, qu'il nous faudrait, nous, membres de la majorité, faire pression en quelque sorte sur la Présidente pour la faire changer d'avis. Et il y avait dans la façon dont c'était dit, enfin je crois l'avoir entendu et si j'ai tort, je retirerai ce propos –, l'impression que l'on était en train de nous dire qu'il fallait mettre en quelque sorte Madame la Présidente sous tutelle.

(Protestations de l'opposition.)

Je veux vous rassurer. Vous ne supportez rien, nous ne pouvons rien critiquer ou suggérer sans que vous ne protestiez. Cela fait partie des débats, je l'ai perçu de cette manière, mais si ce n'est pas le cas, j'en prends acte et c'est très bien. Sachez que la majorité est en tout cas tout à fait sur la même longueur d'onde sur le sujet de la LGV comme sur d'autres avec la Présidente, bien entendu, donc pas de souci là-dessus.

Je voulais également dire que l'on nous invite à payer pour en quelque sorte jouer. Je pensais au poker, c'est un peu cela. Il ne faut pas raisonner là-dessus, et comme cela a été rappelé par beaucoup de monde ce matin, le Lot-et-Garonne a payé et va continuer à payer.

Après, plus directement, je veux remercier mes collègues sur tous les rangs, et en particulier

Arnaud DEVILLIERS parce qu'il a remis à un moment donné par son intervention le débat là où il doit se trouver, c'est-à-dire en faisant des critiques, des interpellations, des questions sur deux sujets sur lesquels je voulais terminer. Il suggère que nous réfléchissions à la façon d'utiliser les marges de manœuvre financières que nous avons et demande s'il est bien fondé, s'il est opportun ou pas de continuer à désendetter ou s'il faut rester sur le même niveau. Il y a des arguments dans les deux sens, vous le savez, et pour apporter ma contribution au débat, je veux simplement dire ceci : je suis plutôt partisan, je l'ai pratiqué lorsque j'étais maire, de mesurer le poids que représente le remboursement des emprunts et je le mesure encore pour le Département. C'est 30 M€ que le Département verse tous les ans pour amortir la dette. 26 M€ en capital et 5 ou 6 M€ en intérêts. Et ces 30 M€ font évidemment défaut dans nos marges de manœuvre pour porter les politiques, etc. Mais c'est un choix, nous pouvons effectivement avoir ce débat.

Aujourd'hui, dans les orientations budgétaires, le groupe majoritaire propose de poursuivre le désendettement, à quelle hauteur, nous le verrons précisément. Nous proposons d'aller dans ce sens parce que c'est lourd, je viens de le dire, et comparativement, nous sommes, il faut le savoir, à 30 % de dette par habitant au-dessus de ce qui se produit dans les départements de même importance démographique. Il faut avoir cela à l'esprit.

Pour le reste, nous sommes en effet en plein Débat d'Orientations Budgétaires et Arnaud DEVILLIERS dit que nous devons nous interroger sur notre niveau de soutien aux collectivités, aux communes en particulier pour les ouvrages qu'ils entreprennent, etc. C'est une question légitime, je ne dis pas qu'il faut faire comme cela, mais je dis que là, nous sommes dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Je voulais simplement terminer là-dessus.

Un point peut-être rapidement vers Julie CASTILLO, concernant le parallèle qui a été fait un peu d'une certaine façon entre la Convention éducative et l'opportunité ou pas de réduire le prix des repas pour les collégiens. Nous l'avons acté et nous l'assumons avec fierté, c'est un problème de pouvoir d'achat pour beaucoup de familles, bien entendu. Je voulais rappeler que la Convention éducative ne fait évidemment pas directement partie des compétences du Département, mais que c'est un choix de soutien qui est fait et qui permet de faire beaucoup de choses aujourd'hui.

Pour les choix de tel ou tel projet retenu ou pas, il faut tout de même savoir qu'il y a un comité, je ne sais pas comment il s'appelle, mais le Président va le rappeler, c'est fait avec l'Éducation nationale. Si certains projets ne sont pas retenus, j'imagine aussi que c'est leur pertinence qui est peut-être en cause, tout simplement.

M. LACOMBE. – Je vais donc conclure et répondre à quelques sujets qui ont été abordés. Concernant la LGV, je crois qu'il faut sur le sujet éviter d'hystériser la situation au-delà du raisonnable. Une séance est close, celle du passage du train et celle de la gare d'Agen, le financement est bouclé et donc, la LGV passera en Lot-et-Garonne et s'y arrêtera puisqu'il y aura une gare à Agen. Le nombre d'arrêts ne dépendra pas d'une quelconque présence autour d'une quelconque table, le nombre d'arrêts dans le département et dans la gare d'Agen dépendra de la décision des futurs opérateurs ferroviaires ou transporteurs qui exploiteront la ligne puisque vous le savez, le marché est totalement libéralisé et donc, c'est un marché qui sera attribué. Ce n'est donc pas quiconque ici qui déterminera le nombre d'arrêts qui auront lieu à Agen.

Sur ce sujet, il y a deux écueils à éviter. Le premier est le complexe d'infériorité. Le Lot-et-Garonne a payé 35 M€ pour le Département, 30 M€ pour la fiscalité, 28 M€ pour l'agglomération d'Agen. Donc en Lot-et-Garonne, l'agglomération, les habitants et l'institution départementale ont payé et ont donc toute légitimité pour discuter du sujet avec tous ceux qui auraient par ailleurs payé. Nous sommes présents sur ce dossier puisque nous avons déjà largement financé.

Le deuxième écueil, ce serait d'agiter des peurs infondées. Les peurs des représailles, les peurs du Premier ministre qui a parlé dans la presse quotidienne régionale. Dans quelle grande démocratie, dans quel État de droit un Premier ministre, par le biais d'une interview de presse, arrête-

t-il un projet comme une gare ? Dans quelle grande démocratie cela est-il arrivé ? Dans quel État de droit cela est-il arrivé ? Nulle part. Il est impossible d'arrêter une gare par le simple biais d'une interview dans un journal de la presse quotidienne régionale, cela n'existe pas.

Et d'ailleurs, lorsque nous avons demandé au Premier ministre de confirmer par écrit ses propos, nous n'avons eu aucun retour, évidemment, pas de courrier allant dans ce sens, et lorsque nous avons demandé à son service de presse de confirmer ces propos, il ne l'a pas fait. Je pense donc qu'il y a eu une forme d'égarement du Premier ministre dans cette interview, sur un coup de colère qui peut être légitime, mais en tout cas qui n'est pas digne d'un Premier ministre.

La seconde crainte, c'est : attention, le Lot-et-Garonne va payer pendant 25 générations, par le biais de la vindicte de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État, son non-engagement dans la LGV. Pareil, encore même question, dans quelle démocratie cela arrive-t-il ? Dans quel État de droit arrive-t-il qu'un territoire, comme le Lot-et-Garonne, qui a pris une décision souveraine par le biais de son Assemblée se voie sanctionné sur une durée indéterminée à hauteur de 50 M€ parce qu'il n'aurait pas participé à la dernière tranche de financement d'un projet ? Cela n'existe pas non plus.

Sur ce débat de la LGV, je crois qu'il faut raison garder, nous avons participé, la LGV passera en Lot-et-Garonne, la gare d'Agen verra le jour, il y aura d'autres séquences et nous nous reverrons pour discuter dans les séquences qui viendront.

Concernant le propos de Baya KHERKHACH sur le Lot-et-Garonne qui fracturerait le territoire, le Département qui opposerait les territoires. Je crois que sur l'Agenais, nous n'avons pas à rougir, le Département est prêt à mettre 23 M€ sur le pont de Camélat et sur la RN 21, la Croix-Blanche-Monbalen. Nous attendons simplement que l'agglomération soit prête puisqu'elle n'a pas bouclé son plan de financement. Nous sommes donc prêts, y compris si les deux dossiers sont engagés en même temps. Je crois donc que sur l'Agenais, le Département du Lot-et-Garonne aura rempli son rôle, comme il le remplit dans tous les autres territoires du département. La rocade de Marmande est bien à Marmande, elle a été faite, et tous ces projets-là ont vu le jour.

Madame Julie CASTILLO, par rapport à la cantine à 2 euros, c'est effectivement un choix politique qui a été porté pendant la campagne électorale. Il a été porté par tous les candidats de la majorité départementale, nous le mettons en place. Vous évoquez des baisses de dotations et des refus de dossiers dans la Convention éducative. Il y a plusieurs imprécisions dans votre propos, notamment concernant la Convention éducative. La Convention éducative, c'est un document qui est contractuellement réalisé tous les ans avec l'Éducation nationale et avec les représentants des chefs d'établissement, avec les services du Département, dans lequel il y a un panel d'offres culturelles pour les collégiens du Lot-et-Garonne. Au regard de ce qui est proposé, les établissements font le choix, au regard de leur projet pédagogique dans l'établissement et il y a un comité de sélection dans lequel figurent l'Inspection académique et des chefs d'établissement qui sélectionnent les projets à retenir dans le cadre de la Convention éducative. Au premier Conseil d'administration du mois de septembre, chaque établissement connaît la somme qu'il aura dans le cadre de la Convention éducative.

Il se peut après que d'autres projets voient le jour dans un établissement, vous parlez d'un projet de théâtre en Angleterre, je crois, si un enseignant souhaite porter un projet hors Convention éducative, il le peut évidemment, mais il doit le financer par les fonds du collège ou par des actions qu'il mettra en place avec les familles comme le font beaucoup d'établissements. Mais sur la Convention éducative, il n'y a eu aucun refus ni baisse de crédit puisque depuis que nous avons laissé la partie primaire en 2016 ou 2017, nous avons misé tous les efforts sur les collèges et il n'y a donc pas eu de baisse sur la Convention éducative.

Les dotations de fonctionnement ont effectivement été revues il y a quelques années, également en partenariat avec les établissements puisque tous les ans, nous avons plusieurs séances plénières avec la totalité des gestionnaires de collèges et des principaux et il y a aussi un autre organisme, le G14, dans lequel il y a sept gestionnaires et sept principaux. Nous avions revu,

effectivement, les dotations de fonctionnement, certains collèges les ont vues augmenter, d'autres les ont vues baisser au regard des nouveaux critères qui avaient été établis et qui avaient été approuvés à l'unanimité par les chefs d'établissement.

Il y a eu entre-temps un fait nouveau, le Covid, avec effectivement des dépenses supplémentaires dans les établissements et avec aussi le coût de l'énergie qui augmente. Je suis donc d'accord avec vous pour dire qu'il faut probablement revoir les critères et les montants des dotations de fonctionnement des collèges. C'est un travail dont s'emparera la commission Éducation au cours de l'année 2022. Mais pour la Convention éducative, c'est très clair, nous finançons les projets qui sont retenus par un collège d'experts, qui jusque-là a eu toute légitimité puisque nous n'avons jamais eu de retour négatif sur ce fonctionnement.

Pour le pont du Mas d'Agenais, c'est Daniel BORIE qui va répondre.

M. BORIE. – Bonjour à Sophie BORDERIE, notre Présidente qui doit piaffer sur son fauteuil face à la tenue des débats.

En réponse aux interrogations de Madame CASTILLO, simplement lui faire un petit retour en arrière, dans une session précédente, le pont du Mas d'Agenais avait été évoqué et la Présidente, Madame BORDERIE, m'avait mandaté pour aller rencontrer les maires du Mas-d'Agenais et de Sénestis pour savoir où était le blocage, pour me faire une idée des points de blocage.

J'ai fait part à la CATIM, où il y a vos représentants présents ici, Messieurs Jacques BORDERIE, Guillaume LEPERS et Arnaud DEVILLIERS, de mon mandatement et du fait que je rencontrerai ces élus le 17 janvier. Chose qui a été faite. Les débats ont été très constructifs, j'ai rencontré le matin le Monsieur le Maire du Mas-d'Agenais qui a été seul à me rencontrer, il n'a pas souhaité être accompagné d'élus de son Conseil municipal. Il nous a montré les problématiques de son village, nous a bien expliqué les points d'achoppement et pourquoi il n'était pas d'accord avec le fuseau 1 qui lui avait été proposé et qui avait été dans un premier temps validé. Il faut également savoir qu'il y a eu des élections municipales et que le maire du Mas-d'Agenais a changé entre-temps. À ce moment-là, nous avons deux délibérations qui ne sont pas concordantes entre le village de Sénestis et le village du Mas-d'Agenais pour choisir ce fuseau.

L'après-midi, nous avons rencontré le maire de Sénestis, qui lui était accompagné de ses adjoints, et là aussi, nous avons joué cartes sur table. Le point de blocage qui venait pour partie de Sénestis a été levé dans la mesure où les élus présents ont décidé d'abandonner leur première idée, pour laquelle ils avaient délibéré, de maintenir le choix numéro 1. Ils sont totalement ouverts à ce que ce soit le choix numéro 2 ou 3, et donc en accord avec la volonté de la municipalité du Mas-d'Agenais.

Un courrier est parti à l'attention de ces maires pour leur demander de faire positionner leur Conseil municipal, pour qu'il y ait une délibération concordante, car nous choisirons bien évidemment le fuseau correspondant à l'attente de ces deux communes et de leurs habitants. J'ai également fait ce rapport en CATIM. Lorsque vous dites que vous n'êtes pas au courant de l'avancée des sujets, discutez avec Messieurs LEPERS, DEVILLIERS et BORDERIE, je leur ai fait un rapport de la rencontre que j'ai eue avec ces deux élus.

M. BORDERIE. – Tout à fait, tu nous as fait un rapport a posteriori de cette rencontre. Ce que Madame la Maire regrette, c'est de ne pas avoir été invitée à cette réunion de concertation. Ce sont deux choses différentes.

Mme CASTILLO. – Et au minimum, que les deux conseillers du canton soient informés, cela me paraît primordial de la part d'un Vice-Président.

M. LACOMBE. – Il est évident que les conseillers départementaux locaux doivent être associés. Nous étions là dans le cadre d'une prise de fonction d'un nouveau Vice-Président sur une

fonction qu'il n'occupait pas auparavant et qui faisait le tour des territoires pour aller voir un point de blocage et en comprendre les enjeux avant de pouvoir y travailler avec la commission et les élus du territoire. Je pense qu'il n'y a pas de volonté quelconque de cacher quoi que ce soit à quiconque.

M. BORIE. – C'est une précision inutile, ce n'est pas mon fonctionnement de cacher ou de masquer quoi que ce soit. La commission que je préside est totalement transparente, je crois que les élus ne peuvent que valider mes propos. Nous disons les choses parce que nous travaillons pour l'ensemble des Lot-et-Garonnais et pas simplement, comme vous l'avez laissé entendre, pour les Lot-et-Garonnais qui ont choisi des cantons majoritaires.

Bien évidemment, la Présidente m'a demandé d'aller rencontrer ces élus parce qu'il y avait une situation de blocage qui dure depuis des décennies et qu'il fallait rouvrir la porte. J'étais mandaté dans ce rôle de médiation, j'y suis arrivé puisque maintenant, les élus vont se parler entre eux, et les deux conseils municipaux vont devoir prendre une délibération à l'identique pour que nous puissions avancer sur ce projet. Vous serez ensuite associés, bien évidemment, au cheminement du dossier tel qu'il avancera.

Concernant le PPI, effectivement, la somme inscrite, de mémoire d'un montant de 5,5 M€, est bien validée et sera tenue. Cela fluctue bien évidemment en fonction des enjeux, ce qui a été figé un certain temps évolue en fonction du coût des matières, ainsi de suite. C'est quelque chose que toutes les collectivités doivent connaître.

La date butoir de 2025 est bien évidemment difficile à tenir, mais c'est une évidence, car nous sommes en 2022 et à ce jour, les élus n'ont pas décidé du tracé. À un certain moment, nous ne pouvons pas aller plus vite que la musique, un petit peu de cohérence, s'il vous plaît.

Mme CASTILLO. – Il suffit de le dire et quand j'ai posé la question la dernière fois, il m'avait été fermement répondu que ce serait fait en 2025. À partir de là, j'ai des comptes à rendre sur mon territoire. Maintenant, c'est dit, très bien, je rendrai ces comptes au territoire. Je vous remercie.

M. BORIE. – Nous pourrons intervenir à partir du moment où les conseils municipaux seront d'accord entre eux, tout simplement.

Mme CASTILLO. – J'en avais conscience et c'est bien la raison pour laquelle je vous avais posé la question. Parce que ce point de blocage était connu bien avant la campagne électorale des départementales. Nous ne le découvrons pas aujourd'hui.

M. BORIE. – Nous aurions pu faire un autre choix, c'est-à-dire faire fi des décisions municipales de ces communes impactées et décider d'autorité de mettre le pont où nous voulions. Nous n'avons pas fait ce choix, nous avons fait celui de la concertation en bonne intelligence avec les élus. Il y a eu une élection municipale, le Maire a changé, dont acte, j'ai pris mon bâton de pèlerin comme me l'a demandé la Présidente, je les ai rencontrés, le point de blocage est levé et maintenant, nous allons pouvoir travailler ensemble et de concert. C'est tout, il n'y a vraiment pas de feu qui couve là-dessous.

M. LACOMBE. – Parfait. Merci pour ce très long Débat d'Orientations Budgétaires, avec un certain nombre de sujets qui, je pense, ont fait globalement honneur à notre Assemblée et qui justifie finalement le fait qu'il y ait une majorité et une opposition.

Avant d'aborder les différents rapports, je vais donner la parole à Christine GONZATO-ROQUES et à Monsieur Stéphane GUÉNON (Directeur de l'Autonomie) qui vont présenter un petit point sur les EHPAD. Pardon, Monsieur Gilbert DUFOURG.

M. DUFOURG. – J'aimerais revenir un peu sur les sujets dont nous avons débattu, surtout celui de la LGV. Je dirais que sur ce point, nous étions unis et nous sommes maintenant désunis. Je pense que par rapport au financement, je reproche au Gouvernement, au Premier ministre, lorsqu'il y a

un tel projet sur un département, de n'être pas venu rencontrer le Conseil départemental, au moins la Présidente et les Vice-présidents. Même l'ensemble des élus s'il le faut, parce que nous sommes aussi élus du Département. Vous pensez la même chose, mais nous ne le subissons pas de la même façon et aujourd'hui, nous nous querellons pour une histoire qui n'est pas claire à cause de cela.

Nous nous sentons, dans l'opposition, un peu à l'écart de la majorité. Je dirais comme Julie CASTILLO, nous avons des projets sur nos cantons et l'on n'ouvre pas sur tous les projets des cantons. Je suis d'accord, il y a la majorité, mais nous devons exister sur nos cantons parce que la population nous a élus et l'on commence à nous dire que l'on ne nous voit jamais sur le terrain. Je réponds que si l'on ne me voit pas, c'est que je ne savais pas. Il va falloir recadrer les choses, tout en respectant tout le monde. Je ne suis pas une personne à critiquer la majorité si je ne suis pas accompagné par la majorité, avec Vanessa DALLIES, ce n'est pas ce que nous cherchons, nous voulons avancer et contenter les citoyens et les contribuables. C'est peut-être une histoire de confiance, mais si nous allons sur le terrain, ce n'est pas pour critiquer la majorité, c'est pour travailler pour le Département, sur nos cantons aussi.

M. LACOMBE. – Nous allons donc miser sur les marges de progrès possibles.

M. LEPERS. – Monsieur le 1er Vice-Président, deux choses importantes ont été dites ce matin – et ce n'est pas parce que je les ai dites – sur lesquelles vous n'avez pas pu répondre, mais c'est le timing, nous avons les orientations budgétaires, nous aurons ensuite le Budget. Nous espérons vraiment que nous découvrirons dans le magnifique Budget, que la demande d'accompagner peut-être plus les communes, collectivités territoriales en ce moment où elles vivent une situation difficile alors qu'elles ont plein de projets et que le Département va un peu mieux, dans un régime d'aide, court et temporaire pour éviter des difficultés, c'est important.

Concernant la démographie médicale, il faut aider les collectivités peut-être à la télémédecine, aider à un centre départemental. Ce ne sont pas des propos polémiques, tout le monde est concerné dans cette salle, nous souhaitons vraiment retrouver ces deux sujets dans le futur budget. C'est mon vœu le plus cher, Monsieur le Président.

M. LACOMBE. – C'est entendu et en tant que maire, je crois que je peux globalement partager ce propos. Nous considérons donc que le Débat d'Orientations Budgétaires est clos et nous passons à la présentation du diaporama concernant les EHPAD en Lot-et-Garonne.

Présentation d'un diaporama (cf page 77)

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour à toutes et à tous, je ferai juste l'introduction de ce diaporama. Bien entendu, tous ici présents, nous avons été indignés et interpellés dans nos missions premières lorsque nous avons découvert, ou en tout cas vu exposer de cette manière, avec des témoignages poignants, la manière dont certaines situations de vie pouvaient se dérouler dans les EHPAD.

L'affaire mise en lumière s'est déroulée dans le secteur privé, mais je crois que nous devons tous avoir l'honnêteté, le courage – nous avons beaucoup parlé de courage ce matin –, l'intelligence de regarder ce qui se passe exactement dans les établissements que nous autorisons, que nous contrôlons partiellement. Ce diaporama va très simplement nous faire comprendre quelle est la complexité des EHPAD aujourd'hui, dans leur mode de gestion et dans leur mode de financement. Cela inclut des responsabilités plurielles et cela demande donc une grande coordination pour arriver à faire un travail de qualité.

Nous allons pouvoir ouvrir cette discussion intéressante pour tous les membres de l'Assemblée départementale, quelle que soit leur origine de groupe.

Stéphane GUÉNON, Directeur de l'Autonomie. – Madame la Vice-Présidente. Bonjour à tous. Nous allons donc effectivement vous présenter quelques éléments de contexte des EHPAD dans le Lot-et-Garonne avec quelques chiffres-clés.

Tout d'abord, sur la première diapositive, nous vous présentons un peu l'offre dans le département du Lot-et-Garonne. Nous comptons actuellement 4 257 lits répartis sur tout le territoire du Lot-et-Garonne, avec deux catégories de gestionnaires de ces établissements. Nous avons donc 4 257 lits dans 53 EHPAD. La moyenne type d'un établissement dans le Lot-et-Garonne est de 80 lits.

Dans les catégories de gestionnaires, nous avons 20 EHPAD publics autonomes, 13 EHPAD publics rattachés à des établissements de santé, donc des structures hospitalières, et nous avons 20 EHPAD privés, dont 16 à but lucratif. Sur la répartition de l'offre, le chiffre à retenir est 65 % d'offre publique et 35 % d'offre privée lucrative.

Sur la question de la répartition des financements, sans entrer dans les détails techniques, un EHPAD se finance en trois parties. Compte tenu de la population accueillie, il y a bien entendu un financement assurance-maladie, un forfait soins délégué localement par les Agences Régionales de Santé, qui consiste effectivement à rémunérer le personnel soignant qui intervient auprès des résidents, les aides-soignantes, les infirmières, les médecins coordonnateurs notamment.

Le tarif dépendance, là intervient le rôle du Département. Le tarif dépendance en EHPAD, c'est l'APA en établissement. Vous connaissez l'APA à domicile, là, c'est le tarif dépendance en établissement où intervient le financement du Département. Ce financement intervient de façon homogène, quelle que soit la catégorie juridique de l'établissement. C'est-à-dire que le financement du Département, que l'établissement soit public ou privé lucratif, se base sur une donnée GMP (GIR moyen pondéré), c'est-à-dire sur le niveau de dépendance moyen des résidents qui est évalué par les équipes médicales des établissements et validé par les autorités médicales de l'ARS et du Département. Sur la base de ce niveau moyen de dépendance des résidents, une dotation globale dépendance est attribuée par le Département. Donc plus le niveau de dépendance est élevé, plus la charge en dépendance est élevée et plus la dotation sera importante. Concrètement, derrière ce tarif dépendance, le Département finance majoritairement, à parité avec l'ARS, les postes d'aides-soignantes.

Le Département intervient également sur un tarif hébergement. Ce tarif sera fixé seulement pour les établissements habilités à l'Aide Sociale Départementale. Concrètement, les 65 % de places gérées par les établissements publics sont habilitées à l'Aide Sociale Départementale. Ce qui veut dire que lorsqu'un résident entre dans l'un de ces établissements et qu'il n'a pas les moyens de payer le tarif mensuel de l'EHPAD – en Lot-et-Garonne, dans les établissements publics habilités à l'Aide sociale, le tarif moyen est environ de 2 050 €, nous sommes dans les moyennes nationales – l'Aide sociale départementale intervient selon des règles bien définies, avec l'obligation alimentaire, les recours sur succession, les prises d'hypothèques. Le Conseil départemental intervient donc sur le paiement de ce prix de journée hébergement. Considérant qu'il est un financeur potentiel, il en arrête le prix de journée.

Ce tarif hébergement est donc fixé pour les établissements publics, pas pour les établissements lucratifs qui ont une liberté commerciale, qui dans leur stratégie commerciale accueillent plutôt des personnes ayant un pouvoir d'achat important, qui ne prétendent pas à l'Aide sociale.

Sur les établissements habilités, en année pleine, ce financement est de l'ordre de 31 M€. Juste pour finir sur le financement, la statistique nationale que nous retrouvons également dans le Lot-et-Garonne est que, malgré ces financements publics importants, le premier financeur des EHPAD est aujourd'hui le résident. Pour donner un ordre d'idées, le résident finance 50 % de sa prise en charge du coût d'un EHPAD, l'ARS environ 30 à 35 % et le Département entre 10 et 15 %, selon le niveau d'aide

sociale présent dans l'établissement.

Nous avons deux logiques de fonctionnement par rapport à ces modes de financement. Pour rebondir sur les propos de Madame GONZATO-ROQUES, nous avons des établissements publics et des établissements lucratifs. Le Département est effectivement financeur, il contrôle donc les comptes de ces établissements et nous nous apercevons, à la lecture des bilans financiers des établissements, que nous sommes avec les directeurs et les gestionnaires d'établissements publics dans des budgets souvent très serrés. L'équilibre budgétaire d'un EHPAD public est très difficile à trouver parce que les gestionnaires publics optimisent les prises en charge, utilisent les enveloppes publiques ARS et Département au maximum pour garantir un accompagnement de qualité.

Ce que nous ne retrouvons pas dans les faits, forcément, dans les établissements lucratifs. Par définition, ces gestionnaires sont lucratifs, donc cherchent à se dégager une marge financière, comme toute entreprise. Dans cette recherche de profit, certains optimisent malgré tous les financements publics et ne dégagent une marge que sur le tarif hébergement, mais d'autres, malheureusement, cherchent également des marges sur les financements ARS et dépendance et compressent la masse salariale, le personnel qui intervient auprès des résidents, ce qui peut expliquer des situations problématiques.

Les dernières autorisations de place dans le Département remontent à 2016-2017. Les enjeux actuels des EHPAD dans le Lot-et-Garonne ne portent pas sur la création de places ou de lits. En termes de couverture, il existe pour créer une place d'EHPAD un ratio, un taux de prévalence qui s'applique, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, une personne âgée de plus de 75 ans sur 10 vit en EHPAD. Cela veut dire que 90 % vivent à domicile. Et lorsque nous regardons l'offre dans le Lot-et-Garonne, soit 4 250 lits pour 43 000 personnes âgées de plus de 75 ans dans le Lot-et-Garonne, nous avons bien ce ratio de couverture de 10 %.

Pour discuter régulièrement avec les directeurs et les gestionnaires d'établissement, il n'y a pas une problématique d'offres aujourd'hui. Il y a quelques délais d'attente, des administrés vous sollicitent là-dessus, mais globalement, l'activité des EHPAD a même vocation à se tasser. Il est vrai qu'avec la crise sanitaire, les médias, de plus en plus de familles hésitent à placer leurs parents en établissement, et nous pouvons le comprendre, car les visites sont suspendues de plus en plus souvent et cela les freine. L'enjeu n'est donc pas vraiment un enjeu d'offres.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, comme le dit le directeur de l'Autonomie, Stéphane GUÉNON, nous devons bien avoir conscience aujourd'hui que 90 % des personnes de plus de 75 ans vivent chez elles. L'important est donc vraiment ce que l'on appelle le virage domiciliaire, d'être attentif entre autres au parcours résidentiel. Pour faire le lien avec ce que nous disions précédemment, l'aide aux communes ou aux EPCI, je pense que notre projet concernant l'habitat inclusif a tout son sens dans son lien au territoire, dans ces parcours résidentiels.

Ce que veulent les personnes âgées aujourd'hui, et encore plus les futures personnes âgées, c'est vivre chez elles, mais dans de bonnes conditions. C'est un élément important pour le devenir de ces établissements qui ont vocation, pour certains, à devenir des centres de référence et des centres de repères pour la prise en soin et l'accompagnement des personnes âgées qui restent à domicile. Nous allons donc vers des EHPAD beaucoup plus ouverts. Cela reste encore à construire et à organiser, mais ce sont toujours les prospectives actuelles.

Stéphane GUÉNON. – L'enjeu n'est donc pas tellement l'offre, mais dans le Lot-et-Garonne, et comme partout sur le plan national, c'est un manque de moyens en personnel.

Aujourd'hui dans les EHPAD, ce sont des statistiques nationales, mais que nous retrouvons localement, le modèle économique de l'EHPAD fait que le ratio moyen d'encadrement dans un établissement est de 0,7 équivalent temps plein – tous personnels confondus, le directeur, la secrétaire, l'infirmière – pour un résident. Le ratio dans les établissements médicalisés pour les personnes en

situation de handicap est d'un ETP pour un résident, ce qui est très bien. Tous les spécialistes de la gérontologie souhaitent que ce même ratio s'applique aux personnes âgées dépendantes. Pour avoir une prise en charge de meilleure qualité, nous devrions donc avoir un ETP par résident dans nos EHPAD.

J'ai fait un petit calcul pour voir ce que cela représenterait pour le Lot-et-Garonne. J'ai pris tous les établissements publics habilités à l'Aide sociale, donc hospitaliers et publics autonomes, sachant que sur les effectifs des lucratifs, il y a une opacité, nous ne sommes vraiment pas sûrs des effectifs présents. Si nous prenons donc les établissements publics habilités, les 33 que nous avons évoqués tout à l'heure, aujourd'hui 1 920 équivalents temps plein travaillent auprès des personnes âgées dépendantes. Pour atteindre le ratio d'un pour un, il faudrait embaucher 823 équivalents temps plein dans le Lot-et-Garonne. Soit une masse salariale supplémentaire d'environ 33 M€. Voilà pour mesurer les enjeux qui s'offrent à nous.

M. CALMETTE. – Pierre CHOLLET, mettons-nous les 33 millions à la LGV ou aux EHPAD ?

M. LEPERS. – 33 millions par an, ce n'est pas pareil. Nous parlions de 1,3 million par an.

Mme GONZATO-ROQUES. – Madame Christine FONDRIEST qui travaille à la Cellule de contrôle va maintenant nous présenter la manière dont les contrôles se font.

Mme FONDRIEST. – Il est important de faire une distinction entre les inspections et les contrôles. Les inspections en établissement doivent être menées par un agent du corps des inspecteurs de l'État, un médecin ou un inspecteur, et en général de l'ARS s'agissant des EHPAD. Ces inspections permettent un contrôle total sur le fonctionnement de l'établissement et les inspecteurs peuvent être accompagnés de toute personne désignée à cet effet par son autorité hiérarchique, dont des agents du Conseil départemental.

Le contrôle des établissements est prévu par le Code de l'action sociale et des familles. Il entre dans la compétence du Département puisque le Département est une autorité d'autorisation et de contrôle des établissements sous sa compétence. Les agents départementaux sont désignés à cette fin, spécifiquement par le Président du Conseil départemental et l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation a également la compétence de contrôle.

Pour les établissements et services, et lieux de vie relevant de l'autorisation conjointe, Département et ARS, les contrôles sont effectués de façon séparée ou conjointe. Quoi qu'il en soit, l'autorité de l'État peut à tout moment se substituer si le Département ne mène pas les contrôles nécessaires.

S'agissant du Lot-et-Garonne, 153 établissements et services sociaux et médico-sociaux sont autorisés par le Département, 80 dans le secteur personnes âgées, 31 dans le secteur handicap et 42 en protection de l'enfance. La mission contrôle a été créée fin 2016 et depuis la fin de l'année 2021, nous sommes deux agents affectés à cette mission.

Pour mener à bien ces contrôles, nous pouvons nous appuyer sur des agents de la Collectivité qui apportent leur technicité en matière de PMI, Protection de l'Enfance, ou cadres de santé pour contrôler les EHPAD.

Les contrôles prévus par le Code de l'Action sociale sont des contrôles financiers menés chaque année dans le cadre des dialogues de gestion, le contrôle de conformité des bâtiments à l'ouverture par exemple d'une nouvelle unité ou d'un nouvel établissement et les contrôles des conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Ces contrôles entrent dans le cadre des programmations annuelles. Il faut savoir que s'agissant en particulier de la Protection de l'Enfance, le programme annuel de contrôle est porté

chaque année à la connaissance du Préfet de département. Ils peuvent également être diligentés en cas de plainte ou de signalement. Ces signalements peuvent provenir de résidents, de familles ou de travailleurs sociaux sur le terrain. C'est en particulier toute une procédure de signalement des évènements indésirables qui se pose et qui est obligatoire, prévue par le Code. Les contrôles peuvent être annoncés aux responsables des établissements, mais peuvent également être inopinés.

En matière de bilan, nous avons eu en 2017 cinq inspections conjointes, c'est-à-dire en général avec l'ARS, dont quatre qui ont concerné des EHPAD et un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées. Il y a également eu tout un plan de contrôle sur les prestations individuelles.

En 2018, il y a eu trois inspections conjointes d'EHPAD et deux contrôles de lieu de vie plus une Maison d'Enfants à Caractère Social.

En 2019, ont eu lieu l'inspection conjointe d'un EHPAD et deux études plus approfondies d'EHPAD qui connaissaient des conflits sociaux et des problématiques financières. Il y a eu également contrôle de trois lieux de vie Protection de l'Enfance, d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, d'un Service d'Aide à Domicile et d'un foyer d'hébergement annexé à un ESAT, ainsi que quatre visites de conformité de Résidence Autonomie.

En 2020, en secteur personnes âgées, il y a eu l'accompagnement d'un EHPAD suite à un conflit social, donc avec appui à la prise de fonction de la directrice par intérim, une enquête administrative conjointe sur un EHPAD, avec une action de médiation, deux visites de conformité pour des ouvertures de pôle d'activité de soins adaptés en EHPAD et une visite de conformité d'un EHPAD. Egalement huit missions d'appui en EHPAD dans la mise en œuvre de mesures sanitaires dans le cadre de la crise Covid.

Sur le secteur ASE (Aide Sociale à l'Enfance), il y a eu un audit des ressources humaines du Foyer de l'Enfance avec le suivi constant du tableau des effectifs, cinq contrôles de lieu de vie, toujours en Protection de l'Enfance, avec un suivi continu de la mise en œuvre des préconisations, trois contrôles de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et une évaluation du Dispositif d'Accompagnement des Jeunes Majeurs.

En 2021, en secteur personnes âgées, il y a eu une mission d'observation conjointe dans un EHPAD avec un audit organisationnel externalisé et un accompagnement financier, et une visite de conformité d'une MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées). En Protection de l'Enfance, le contrôle de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social, les suivis sont toujours en cours, et une inspection conjointe avec la Direction régionale et départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités sur une Maison d'Enfants à Caractère Social, dont le contrôle est également toujours en cours.

S'agissant de la programmation 2022, deux inspections d'EHPAD publics sont programmées ainsi que des inspections conjointes sur les EHPAD privés, surtout en réponse aux actualités que nous connaissons. Dans le secteur enfance, nous poursuivrons les contrôles engagés et qui demandent un suivi important, plus une nouvelle MECS et trois lieux de vie. En secteur personnes handicapées, est prévu le contrôle de trois structures d'accueil pour adultes handicapés.

Ces contrôles donnent lieu à des injonctions, des préconisations ou des recommandations qui font l'objet de suivi.

Mme GONZATO-ROQUES. – La première version du diaporama citait les lieux, les communes de rattachement, le nom des EHPAD ou des MECS contrôlés et j'ai trouvé que cela pouvait être compliqué sur une séance publique. Vous pouvez en revanche, en toute transparence, demander si l'EHPAD de votre canton a été contrôlé, visité, en quelle année, dans quelles circonstances, etc. Nous pourrons vous donner la version du diaporama avec le détail puisqu'il n'y a légalement pas d'obstacle dans la mesure où les contrôles sont clos. Nous n'en parlons pas lorsqu'ils sont en cours,

mais vous pouvez vous rapprocher de Monsieur Stéphane GUÉNON qui fera suivre si vous le souhaitez.

Je voudrais lourdement insister, je regarde Marcel CALMETTE dans ce cadre, sur l'importance de l'intérêt, du regard et de l'analyse, que nous pouvons porter en tant que membre du Conseil d'administration d'un EHPAD. Même si au début on peut ne pas tout comprendre parce que c'est effectivement complexe, je pense qu'il faut avoir la curiosité de pousser un peu les portes, d'aller demander des explications concernant des points qui peuvent ne pas nous paraître clairs sur des plans financiers ou autres.

Nous avons parlé des contrôles en établissement, concernant la Protection de l'Enfance, nous avons vu que la Protection Maternelle et Infantile collabore aussi de par ses compétences à ces visites.

Nous n'avons pas abordé le contrôle de ce qui se passe en famille, c'est-à-dire chez les assistants maternels pour la Protection de l'Enfance, en accueil familial pour les personnes âgées. Je me souviens de l'intervention de quelques-uns d'entre nous qui ont pu s'émouvoir de certaines situations. Des contrôles se font donc là aussi, dans un cadre différent, mais je pourrai vous en dire deux mots à la fin de nos échanges si le Président m'y autorise.

Mme KHERKHACH. – Il est vrai que la parution du livre *Les fossoyeurs* a eu le mérite de mettre en évidence, de poser dans un débat de société, la prise en charge de nos seniors, et plus exactement la maltraitance des personnes âgées en maison de retraite. Je crois que c'est un sujet tellement sensible, humain et douloureux qu'il appelle la plus grande prudence et exigence.

La prudence d'abord en rappelant que dans leur grande majorité, tous les personnels qui travaillent en maison de retraite sont des personnes engagées, qui, je crois, travaillent du mieux qu'elles le peuvent, en fonction des moyens qui sont les leurs et vous rappeliez effectivement à juste titre, le manque de moyens en termes de personnel pour assurer convenablement, et de façon optimale, leur mission auprès des personnes âgées.

Une exigence aussi, bien sûr, dans le domaine du contrôle ou de l'inspection, cela a été formulé de cette manière, c'est le terme approprié, pour justement cibler les dysfonctionnements sur certains établissements, voire sur certains personnels de direction dans leur gestion, précisément, de ces établissements. Le volet du contrôle est très important parce que les personnes âgées sont en situation de vulnérabilité, comme les enfants dès lors qu'il s'agit de l'ASE, ou comme les personnes en situation de handicap.

Merci, Christine GONZATO-ROQUES, de l'avoir rappelé. En vous écoutant attentivement, je me suis demandé si des maisons de retraite étaient concernées par des contrôles sur nos cantons, par les inspections et surtout, au-delà bien sûr des informations confidentielles relatives aux personnes, nous aimerions connaître la qualification des dysfonctionnements. Ce serait très intéressant pour nous de le savoir. Nous sommes également régulièrement sollicités en tant qu'élus par nos administrés sur des prises en charge, des familles démunies qui ne savent pas, et c'est la deuxième partie de mon intervention, sur les enjeux relatifs à ce sujet.

Tu l'as dit, Christine, un des enjeux majeurs, c'est le virage domiciliaire, sur lequel il nous reste beaucoup à faire et qui vraiment, pour moi, doit maintenant être l'objet une grande cause nationale, tant le chantier reste phénoménal. On parle du virage domiciliaire en rappelant d'abord que le souhait premier des personnes âgées, dans leur grande majorité, est de rester à la maison. Encore faut-il avoir les aménagements nécessaires à la maison, mais encore faut-il avoir de la famille, du personnel, des interventions à domicile qui puissent assurer ce maintien à domicile.

Je crois que c'est un chantier qui doit aussi s'ouvrir dans le contexte dans lequel nous sommes. Nous avons assisté mardi dernier à une conférence organisée par la ville d'Agen, dans laquelle est intervenu Jean-François SERRES qui pilote le dispositif Monalisa, dispositif de lutte contre

l'isolement des seniors. Il nous rappelait très humblement que la grande majorité des enfants que nous sommes aimeraient avoir leurs parents à la maison ou pouvoir s'organiser pour avoir plus de temps pour s'occuper de nos parents. Mais aujourd'hui, les logiques d'organisation familiale, professionnelle, ne le permettent pas. Je voulais donc rappeler que c'est un sujet vraiment très important, également complexe au-delà des bonnes intentions et tout ce qu'il est possible de faire. Et dans les solutions du Département, je veux resaluer tous les projets d'accompagnement aux territoires qui développeront des projets d'habitat inclusif et partagé, je crois que cela fait aussi partie des éléments de réponse, mais je voudrais également revenir sur la difficulté de recrutement des personnels d'intervention à domicile, des aidants, parce que nous savons que le travail est compliqué, qu'il est également devenu complexe et qu'il y a aussi une question de rémunération.

Je crois que l'ADF travaille aussi de son côté sur des campagnes de recrutement à décliner sur l'ensemble des territoires. Je me demandais si vous aviez eu à votre niveau un contact avec l'ADF à ce sujet ou si vous envisagiez un plan d'action pour finalement favoriser le recrutement au niveau des métiers du *care*, les métiers de la vie.

Mme GONZATO-ROQUES. – Pour poursuivre le débat, et notamment quand tu parles, Baya KHERKHACH, du virage domiciliaire et la manière dont le Département l'accompagne, je pense que nous nous sommes déjà mis en ordre de route, notamment dans l'accompagnement et la reconnaissance qui étaient bien nécessaires des services d'aide à domicile. Nous l'avons vu, cela fait effectivement 4 à 5 M€ par an de financements supplémentaires nécessaires, et vraiment à destination des personnes restant à domicile. La politique de soutien à l'habitat inclusif nous sera proposée en vote du Budget.

S'agissant de la formation, nous avons conventionné avec le Gérontopôle, nous travaillons également étroitement avec la Région qui est en charge de la formation, notamment pour tout ce qui peut être formation par alternance ou en apprentissage pour tous ces métiers du prendre soin. Nous avons effectivement noué des partenariats, des réunions sont prévues pour rendre dans un avenir très proche ces métiers plus attrayants. Il est cependant certain que nous ne pourrons pas faire les choses seuls, nous parlions de l'ADF, nous parlions de cette fameuse loi de l'Autonomie ou du grand-âge, sur laquelle nous revenons toujours et que nous attendons avec impatience, dont des bribes sortent de temps en temps. En tout cas, à notre niveau, je crois que nous nous mobilisons et que nous nous tenons vraiment en état de marche pour accompagner ce virage domiciliaire dans de bonnes conditions.

Mme DUCOS. – Je voudrais vous rejoindre sur ces débats et effectivement, Monsieur GUENON, vous l'avez signalé tout à l'heure, l'idéal serait bien entendu de pouvoir financer plus de postes parce que la grande souffrance dans ces établissements, pour le personnel, c'est justement le manque de temps pour accorder ce temps social, ce temps humain nécessaire. Je dirais que ce sont pour ces raisons que ces personnes choisissent ce genre de métier et le manque de temps fait que leur métier devient souvent un métier d'actes et plus un métier d'humain. C'est un problème majeur et malheureusement, les freins financiers font que nous en sommes là aujourd'hui.

Il y a la formation, Christine GONZATO-ROQUES l'a dit, et c'est très important parce que ce sont des métiers pour lesquels nous ne devrions pas trouver de personnel qui arrive là par défaut. Ce n'est pas un métier que l'on doit faire par défaut parce que c'est un métier justement difficile, c'est un métier souvent lourd et effectivement, nous le voyons dans les établissements, selon la personne et les heures de travail, l'accompagnement à l'humain est différent et cela ne devrait pas exister parce que le personnel doit être pleinement formé et pleinement conscient des tâches imparties à ce rôle. Malheureusement, ce sont des leviers que nous n'avons pas, mais il faut surtout, surtout faire attention à l'accompagnement du personnel, à la formation et effectivement, au fur et à mesure des possibilités avoir le personnel suffisant en nombre.

Mme GONZATO-ROQUES. – Nous voyons bien que les personnes entrent de plus en plus tard en EHPAD et de plus en plus malades, en tout cas en ayant de plus en plus de pathologies, notamment en ce qui concerne les troubles de la cognition. Cela veut dire qu'aujourd'hui cela nécessite

des soins. Et lorsque nous voyons la complexité de qui paie quoi, il faut réfléchir globalement, se demander s'il est toujours logique d'avoir un paiement soins, un paiement dépendance, un paiement hébergement. Je pense qu'il faudra que tout cela soit mis au clair à moyen terme si nous voulons arriver sur cet objectif humain, qui serait certainement souhaitable, du « un pour un ».

Mme MAILLARD. – Je voulais juste remercier les intervenants pour la présentation de ce rapport sur les contrôles des EHPAD parce que c'est effectivement important au regard des débats actuels, notamment dans la presse. Je voulais attirer l'attention sur l'avis du Conseil Consultatif Citoyen (CCC) sur le Rapport d'Orientations Budgétaires. Il indique, c'est le premier souhait qu'il a émis, « un besoin de plus de contrôle dans les maisons de retraite et dans toutes les structures prenant en charge les personnes âgées ou handicapées. »

Je ne sais pas si ce rapport est arrivé à la suite de cette demande, et dans ce cas, je vous en remercie, sinon serait-il possible de leur faire un retour lors d'une session du Conseil Consultatif Citoyen, pour leur montrer que c'est en route, que cela existe et que c'est suivi.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, j'ai lu le compte rendu du CCC sur la présentation qu'a faite Christian DEZALOS du DOB. Ce premier point m'a effectivement interpellée. D'une part, l'attention qu'ils ont portée à ce sujet est tout à l'honneur des citoyens et des élus qui composent cette assemblée et d'autre part, il est bien sûr tout à fait possible et souhaitable, et ce sera fait, que ce diaporama leur soit présenté.

Mme MAILLARD. – Les débats ont été brefs, mais ils ont existé, et je pense que c'est l'inquiétude sur tout le territoire du Lot-et-Garonne. Rapporter cela auprès de tous nos administrés est une demande, savoir où l'on en est en Lot-et-Garonne, si cela existe et comment c'est fait.

Mme KHERKHACH. – Juste un mot pour rappeler, dans la continuité de ce que vient d'exprimer Clarisse MAILLARD, qu'il serait également important que les élus concernés par canton aient également ce type d'information. Mais effectivement, dans une instance qui permet aussi ces échanges au vu du caractère peut-être confidentiel de certains dossiers.

Mme HAURE-TRONCHON. – Je souhaite juste rappeler l'importance de la famille en EHPAD, leur nécessaire participation aux commissions des mêmes EHPAD et peut-être, pourquoi pas, envisager un jour de les associer aux contrôles inopinés.

M. LACOMBE. – Je ne sais pas si c'est réglementairement possible.

Je vous propose de passer au Rapport d'Activité Développement Durable. C'est Sophie GARGOWITSCH et Madame LESPES-TORTUL (Directrice Soutien aux territoires) qui le présentent. Je vous propose également pour la suite de ne pas présenter aujourd'hui le débat sur la Protection Sociale Complémentaire et de le repousser à la prochaine session, si cela vous convient.

M. DEZALOS. – Président, il y a simplement une obligation réglementaire de le présenter avant le 18 février de cette année. Je vous assure que cela prendra deux minutes.

M. LACOMBE. – C'est donc la présentation que nous reportons, mais pas le vote, qui est nécessaire avant le 18 février. J'étais mal informé.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2021

Mme GARGOWITSCH. – Ce matin, nous allons vous présenter ce Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) que vous avez donc eu dans vos tablettes et que j'espère, vous avez tous lu attentivement. Normalement, ce rapport doit être présenté en amont du Débat d'Orientations Budgétaires, ce qui n'a pas été fait, et si cela avait été le cas, vous auriez pu lors de chacune de vos interventions rappeler chacune des fiches présentes dans le RADD. Ce n'est pas grave, nous le ferons l'année prochaine.

Ce rapport est un exercice réglementaire pour les collectivités, il questionne les collectivités territoriales sur la transversalité et la durabilité de leurs actions. Dans ce RADD, nous nous appuyons sur des documents existants et des dispositifs d'évaluation comme l'Agenda 21 interne et l'Agenda 21 territorial.

Il a pris une forme différente cette année, pour ceux qui étaient déjà là au mandat précédent, vous avez peut-être pu le constater, parce que nous avons souhaité nous appuyer sur le rapport MIETEE, la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Transition Ecologique et Energétique, de 2020 et ainsi nous doter d'une feuille de route concrète en matière de transition écologique et énergétique, question qui bien sûr est au cœur des débats politiques, et surtout en ce moment, des questions sociétales que nous rappelons assez régulièrement.

Ce travail a été fait en transversalité, c'est quelque chose qui nous tient à cœur, et qui permet de relier les actions menées en 2021 avec des fiches d'actions préconisées par la MIETEE. C'est également pour moi l'occasion de remercier l'ensemble des agents de tous les services pour leur contribution à la rédaction de ce rapport et bien sûr, tout particulièrement Maéva LE JOUBIOUX, qui est absente aujourd'hui, et Aurélie LESPES-TORTUL qui est parmi nous pour présenter les quelques fiches que nous avons extraites du rapport pour en faire un résumé.

Je remercie bien entendu aussi la commission Développement durable pour ses contributions parce que nous avons toujours des débats assez intéressants.

Pour revenir au rapport qui va être présenté par Aurélie LESPES-TORTUL, nous allons également retrouver les objectifs de développement durable qui sont au nombre de 17, afin de les identifier dans nos actions. Vous les retrouvez à chaque fois au bas de chacune des actions, comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'agenda 2030 appelle les organisations infranationales à s'en emparer. C'est donc ce que nous avons fait et que nous avons résumé en dernière page avec le nombre d'actions qui ont été réalisées.

Dans ce RADD, vous avez pu lire 19 fiches bilans réparties en huit catégories qui correspondent à la feuille de route de la MIETEE, mais que nous avons aussi enrichies de diverses thématiques et en l'occurrence l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Ces huit catégories sont placées en haut de chacune des fiches, vous avez Gouvernance/Partenariat, Énergies renouvelables, Habitat/Bâtiments, Aménagement du territoire/Mobilité, Économie verte/Consommation responsable, Agriculture/Eau/Environnement, Éducation, et la dernière, la Lutte contre la pauvreté.

Je vais maintenant laisser la parole à Aurélie pour présenter des points que j'ai oubliés.

Présentation d'un diaporama (cf page 84)

Mme LESPES-TORTUL. – Je rebondis sur cette diapositive pour évoquer quelques sujets importants dans chacune des thématiques, mais nous passerons rapidement. Vous retrouverez notamment sur la thématique Gouvernance et Partenariats des éléments relatifs au Conseil Consultatif Citoyen qui a été renouvelé en 2021, mais aussi le partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur la mise en œuvre du programme Néo Terra au sein du Département de Lot-et-Garonne.

Sur les énergies renouvelables, nous noterons la première participation du Département, tout simplement parce que l'instance était nouvelle, c'est-à-dire le pôle ENR, Énergies renouvelables, qui permet justement de parler de manière concertée de tous les projets en matière d'énergies renouvelables.

Sur l'habitat et le bâtiment, nous évoquons le lancement du Plan départemental de l'Habitat, mais qui va surtout agir et concerter les territoires cette année et va faire un focus sur la lutte contre la précarité énergétique qui est un sujet majeur au sein du Département. Nous faisons également un focus sur l'innovation environnementale en matière d'habitat social, notamment la mise en œuvre de projets un peu plus vertueux en matière d'environnement par les bailleurs sociaux notamment.

Sur l'aménagement du territoire, je vais relever deux fiches, celle sur l'accompagnement des territoires à la revitalisation des centres-bourgs qui est vraiment un sujet qui nous tient à cœur, et nous accompagnons tous les jours les territoires sur ce sujet, notamment au travers du programme Petites Villes de Demain, mais pas seulement, aussi à travers des opérations de revitalisation des territoires et enfin, la mobilité, mais juste après, on fait un petit focus sur notre action en la matière.

Sur l'économie verte et la consommation responsable, vous retrouverez une fiche sur le 47 dans nos assiettes et la feuille de route de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et pour tout ce qui concerne l'agriculture, l'eau et l'environnement, tous les éléments relatifs à l'accélération de la transition agroécologique.

Sur l'éducation, nous avons l'accompagnement à l'éducation à l'environnement et développement durable, mais, et surtout, un sujet important qui concerne tous nos collèges : la généralisation du tri et la valorisation des biodéchets qui est un sujet qui va vraiment nous animer cette année.

Concernant la fiche sur la stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et des collèges, des objectifs ambitieux sont imposés par le décret tertiaire, qui oblige chaque collectivité à réduire les consommations. Nous démarrons à moins 40 % d'ici 2030 pour arriver à moins 60 % d'ici 2050. Ce sont donc des objectifs forts, qui nécessitent de mettre en place une stratégie départementale pour diminuer nos consommations sur l'ensemble des bâtiments. Cela passera par des travaux d'amélioration énergétique, mais aussi par une maintenance et une conduite des équipements plus pointue et enfin, le développement des énergies renouvelables. En 2021, le premier avancement a été celui de recruter un bureau d'études qui a réalisé ces audits dans les collèges et il sera suivi d'un audit de 22 bâtiments départementaux.

La mise en œuvre du Plan collèges contribue bien évidemment à la mise en œuvre de rénovations et de travaux d'amélioration énergétique, de nouveaux outils informatiques sont déployés pour analyser toutes nos données et faire en sorte que nous puissions arriver à les diminuer et enfin, concernant la sensibilisation des usagers la réduction des consommations d'énergie, trois collèges participent au challenge CUBE.S qui est un challenge national et qui permet de travailler sur les pratiques quotidiennes pour diminuer les consommations.

Sur les mobilités actives, un évènement majeur est intervenu en 2021 : le Carrefour des

Mobilités qui était coorganisé par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur le territoire de Bastides en Haut-Agenais-Périgord, qui a permis de réunir des techniciens, des élus, mais aussi et surtout des porteurs de projets. L'objectif était de partager des solutions simples et réalisables sur les territoires en matière de mobilité. Il y a eu 160 participants, nous étions très contents, huit ateliers tournants, huit stands de solutions et tables rondes.

Nous noterons également l'action du Département qui participe financièrement et techniquement à l'étude départementale sur les mobilités durables et inclusives, en partenariat avec L'État. Le diagnostic a été rendu il y a 15 jours et nous devrions avoir la fin de l'étude cette année au mois de juillet pour faire des propositions opérationnelles aux EPCI qui ont quasiment, à l'exception du Confluent, tous pris la compétence mobilités en Lot-et-Garonne. Nous faisons un peu partie des exceptions en Nouvelle-Aquitaine et nous montrons la volonté de vouloir nous saisir de cette compétence importante en milieu rural.

Pour 2022, nous reviendrons vous parler du Plan départemental des Routes intégrant les mobilités du quotidien, une feuille de route sur les mobilités qui est à réfléchir puisque nous voulons agir de manière transversale sur les mobilités, tant sur notre politique d'insertion que sur notre politique d'accompagnement des territoires en matière d'assistance technique. Un partenariat global avec Territoires d'énergies est en train d'être réfléchi et travaillé, le Schéma départemental des Espaces remarquables sur la Biodiversité. Je vous en ai déjà parlé, le Plan départemental de l'Habitat qui va permettre de se concerter avec l'échelon phare de cette compétence que sont les EPCI, un programme pour favoriser l'habitat inclusif, vous connaissez, nous en avons parlé lors de la dernière session et nous en reparlerons lors de la mise en œuvre du Budget. Concernant l'accompagnement des collèges pour trouver des solutions de valorisation de leurs biodéchets, nous devrions proposer des solutions opérationnelles très rapidement aux collèges, cette année, que ce soient des solutions d'investissement ou plus locales, avec des collectes et traitements grâce à des composteurs électromécaniques.

Mme GARGOWITSCH. – Vous avez vu, elle a tout de même été très rapide et très efficace, vraiment très pointue. Je la félicite parce que ce n'est pas donné à tout le monde.

Bien évidemment, ce document n'est absolument pas figé, nous allons continuer à le faire évoluer au fur et à mesure de nos actions et si vous en prenez vraiment bien connaissance, vous avez vraiment l'image de toute la politique menée sur le plan départemental en toute transversalité. Vous avez donc vraiment toutes les actions menées dans chacun des services et dans chacune de nos compétences.

Vous avez également pu constater que les trois objectifs qui arrivent en tête de ce rapport sont le numéro 13 qui est lié à la lutte contre le changement climatique, le 11 pour les villes et communautés durables et le 10 sur la réduction des inégalités. Je vous remercie.

Mme DUCOS. – Je vais essayer de faire court, car on me demande de faire court. Et justement, je trouve qu'il est dommage que nous soyons amenés à faire court sur un sujet de cette importance.

Nous ne pouvons qu'être d'accord sur la nécessité de ce rapport sur la situation en matière de développement durable. La transition écologique est un sujet majeur, d'avenir, dans lequel nous devons être fortement investis. Je pense qu'il faudra revenir sur ce rapport annuel pour essayer d'échanger de manière un peu plus profonde sur les sujets majeurs parce que ça aussi, c'est un outil qui doit servir au Département pour faire des actions communes avec les collectivités locales. Il y a des choses à mener ensemble, des sujets à développer, des sujets à décliner un peu plus à l'échelle du Département parce qu'il y a un abord parfois un peu trop généraliste, donc nous nous y perdons un peu sur les réalisations possibles ou adaptées à la situation du Département. Et je crois que c'est quand même quelque chose que l'on ne peut pas balayer en 10 minutes sur un moment comme celui-là. Aujourd'hui, nous sommes tous probablement saturés d'une matinée chargée et dynamique, mais il est

très important de pouvoir y revenir.

Je l'avais déjà dit, sur la situation sur la production d'énergie par les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux et sur les collèges, nous sommes tous d'accord que les panneaux photovoltaïques sont un grand sujet, Philippe BOUSQUIER aurait d'autres choses à dire concernant justement la nécessité de faire des chartes et de cadrer le développement des panneaux photovoltaïques au sol, nous en avons largement disserté, mais c'est un sujet sur lequel il faudra aussi revenir de manière importante. Mais sur les bâtiments, c'est très important, et je trouve que c'est un peu dommage qu'au stade où nous en sommes des rénovations des collèges déjà bien avancées, cela n'ait pas été réalisé sur certains des investissements qui ont été faits. Je trouve qu'il est un peu dommage d'y revenir maintenant, alors que beaucoup de travaux ont été finalisés.

M. LACOMBE. – Nous allons nous prononcer sur le Rapport d'Activité Développement Durable. L'Assemblée prend-elle acte du Rapport annuel 2022 sur la situation en matière de développement durable en 2021 et de sa présentation lors de cette session d'aujourd'hui ? Nous prenons acte, je vous en remercie.

L'assemblée prend acte.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8003

ORDONNANCE N° 2021-175 DU 17 FEVRIER 2021 RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. DEZALOS. – Nous avons une obligation de présenter un débat en quelque sorte, mais j'imagine qu'il sera très court, sur la protection sociale complémentaire que les collectivités sont appelées à assurer à leurs agents dans un certain délai.

Cette obligation consiste à débattre avant le 18 février, nous sommes dans les temps, cela concerne la protection sociale complémentaire destinée à couvrir les risques santé, atteinte à l'intégrité physique de la personne ou maternité, et les risques prévoyance liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité ou au décès. Cela concerne donc l'un ou l'autre de ces risques ou les deux.

L'ordonnance qui impose de tenir ce débat renforce l'implication des employeurs publics en imposant une participation financière obligatoire. Cette participation financière interviendra au 1er janvier 2025 pour la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour la santé.

Des décrets d'application préciseront tout cela, nous savons pour l'instant que la contribution des employeurs publics ne pourra pas être inférieure à 50 % d'un montant de référence, ce qui ne nous éclaire pas plus, et 20 % pour la prévoyance.

Sachez que la Collectivité départementale a mis en place en 2013 une participation employeur pour financer une partie des dépenses liées aux contrats complémentaires labellisés en santé ou en maintien de salaire. La participation s'élève à 20 euros mensuels pour les agents de

catégorie C, 18 euros pour la catégorie B et 15 euros pour la catégorie A. Une seule participation est allouée par agent indépendamment du nombre de contrats labellisés souscrits. La participation employeur est attribuée bien sûr dans la limite de la dépense réelle engagée par l'agent. Tout ceci apparaît sur le bulletin de traitement de l'agent.

Voilà, Chers Collègues, vous voyez que c'est relativement bref et incomplet à ce jour, mais sachez que nous aurons à conduire des travaux à ce sujet au sein de la commission Ressources humaines et Administration générale.

Et si vous le permettez, puisque je n'ai pas pu tout à l'heure saluer Cécile INSERRA, je voudrais dire au nom du groupe majoritaire, mais également au niveau de la commission Administration générale et ressources humaines et de tous ceux qui ont siégé dans cette commission, que Cécile, qui vit sa dernière session et la toute fin de la dernière session aujourd'hui avec nous, a travaillé 14 ans ici et vous savez qu'elle s'est fortement engagée et a prouvé son attachement au service public, elle a fait preuve d'une force de travail que tout le monde lui reconnaît. Je voudrais lui dire aussi toute notre sympathie et lui dire que nous lui souhaitons plein succès dans les fonctions qui vont être les siennes maintenant et dans lesquelles sans aucun doute elle va exceller. Merci à toi, Cécile.

(Applaudissements.)

M. LACOMBE. – Nous prenons acte de la tenue d'un long débat sur les garanties accordées aux agents matière de protection sociale complémentaire ? Êtes-vous tous d'accord ? Je vous remercie.

L'assemblée prend acte.

RAPPORT N° 8004

MODIFICATION DE DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS SPECIALISEES

M. LACOMBE. – Vous en avez pris connaissance, je dois d'abord soumettre au vote le fait que vous acceptez de procéder à ces désignations sans passer par les bulletins secrets.

M. DEZALOS. – Jean-Jacques MIRANDE peut peut-être les rappeler, c'était prévu comme cela.

M. MIRANDE. – Très rapidement, il s'agit de la modification du tableau de composition de certaines commissions, en particulier dans la commission Politique éducative, Collèges, Enseignement supérieur, le remplacement de Daniel BORIE par Marylène PAILLARÈS.

Concernant la commission Administration générale et Ressources humaines, le départ de Michel MASSET qui n'est pas remplacé.

Concernant la commission Finances, Patrimoine et Évaluation des politiques publiques, c'est le départ de Thomas BOUYSSONNIE, qui n'est pas remplacé.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir en délibérer.

Mme DUCOS. – Je trouve que ces derniers temps dans la majorité départementale, il y a beaucoup de mouvements. Cela fait plusieurs fois que l'on modifie des commissions. C'est votre choix, mais là il y a quelque chose qui me dérange quand même sur ces modifications. Je ne m'adresse pas directement à la personne qui sort de la commission Administration générale et Ressources humaines qui est Michel MASSET, les raisons de sa sortie le concernent et concernent vos organisations.

En revanche, je ne comprends pas qu'il ne soit pas remplacé dans cette commission. Si nous enlevons le Président et les Vice-présidents de cette commission, nous ne sommes finalement plus que quatre membres. Je trouve que c'est tout de même léger et je suis surprise que personne d'entre vous n'ait pris la place dans cette commission.

Je trouve que c'est peut-être une manière un peu bizarre d'envoyer un message de désintérêt de cette commission dans une période de tension sociale un peu fragile. Je suis surprise et je ne suis pas d'accord sur le fait qu'un membre soit sorti de cette commission.

M. MASSET. – Je vais répondre à Madame DUCOS et lever toute inquiétude, car je la vois perturbée. Je sors tout simplement de la commission parce que Christian DEZALOS y est entré. Il faut bien regarder les dossiers, il faut bien contrôler, le nombre est identique, c'est simplement un changement. Le nombre d'élus de la majorité reste exactement le même.

M. LACOMBE. – Nous avions intégré Christian DEZALOS à la précédente modification et nous avons sorti de la commission Michel MASSET aujourd'hui, mais le nombre est le même, nous restons sur le même nombre d'élus.

M. CHOLLET. – Nous vous demandons donc de revoir ce libellé qui porte à discussion, de ne pas mettre « pas de remplacement », et d'ajouter que Monsieur DEZALOS a été intégré lors de la précédente modification. Si c'est fait comme cela, cela nous conviendra. Et même chose pour Thomas BOUYSSONNIE.

M. LACOMBE. – Très bien. Nous mettrons le terme qui convient. Nous passons au vote. Qui est contre cette délibération ? Des abstentions ? Rapport adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité par vote à main levée, après amendement de la délibération (précision du départ de M. MASSET Michel de la commission AGRH suite à l'intégration de M. DEZALOS Christian).

<u>Absents lors du vote de ce rapport :</u>

-Mme MESSINA-VENTADOUX (a donné pouvoir à M. Vo Van)
-Mme GENOVESIO (a donné pouvoir à M. Constans)
-Mme GIRAUD (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
-Mme GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
-M. BILIRIT (a donné pouvoir à M. Lacombe)
-Mme BORDERIE S. (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. PICARD (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
-Mme TONIN (a donné pouvoir à M. Masset)
-M. DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Chollet)

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9001

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. LACOMBE. – Je vous propose de ne pas relancer le débat. Je crois que nous pouvons prendre acte que le débat a eu lieu.

L'Assemblée prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022 sur la base du rapport communiqué par la Présidente.

MOTION

Texte de la motion (cf p.60)

MOTION DE SOUTIEN A L'APPEL SOLENNEL DES ÉLUS LOCAUX LOT-ET-GARONNAIS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

DIFFICULTES D'ACCES AUX SOINS, LE TEMPS DES SOLUTIONS COURAGEUSES

M. LACOMBE. – Il y a maintenant une motion déposée par la majorité sur la démographie médicale que vous connaissez et qui a été approuvée par l'ensemble des EPCI et des associations d'élus. Nous proposons de l'adopter pour ensuite pouvoir l'utiliser.

M. CHOLLET. – Juste un petit mot, Guillaume LEPERS en a parlé ce matin, nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'il a souligné, c'est-à-dire la nécessité que les Départements répercutent sur l'ADF ce type de prise de position. Nous sommes tout à fait d'accord sur le niveau de détresse médicale, car ce n'est plus de la désertification, c'est de la détresse. Après, sur les 13 projets ou « traitements » que vous proposez, nous ne sommes pas tout à fait d'accord, mais comme c'est tellement important, nous nous mettons en accord avec les présidents d'EPCI que vous avez stimulés et nous signons cette motion.

M. LACOMBE. – Merci beaucoup.

M. CALMETTE. – Je vais faire très court, Monsieur le Président, mais nous ne pouvions quand même pas terminer, avec Joël HOCQUELET et les membres de la Commission Agriculture, sans adresser des félicitations collectives à Monsieur Max LAPARRE, éleveur à Saint-Eutrope-de-Born, qui sera le seul éleveur du Lot-et-Garonne à présenter son petit taurillon Oups de 3 ans qui pèse déjà 1,4 tonne au Concours général agricole à Paris. J'espère qu'il remportera le premier prix, nous

l'encourageons.

M. LACOMBE. – Très bien, félicitations à lui. Nous commençons la session par la LGV, nous la finissons sur la blonde d'Aquitaine.

M. DELBREL. – Je vais essayer d'être très pointu et très court. Juste pour dire par rapport à l'appel adopté hier à l'unanimité par l'agglomération d'Agen, qu'un élu a remarqué qu'il serait peut-être bien d'y associer nos cinq parlementaires en termes d'entités lot-et-garonnaises. C'était juste une proposition.

M. LEPERS. – C'est ce qui avait déjà été dit à l'Association des Maires.

M. LACOMBE. – Ils s'étaient engagés, pour certains en tout cas qui étaient présents à certaines associations d'élus, de relayer effectivement cet appel. Le signeront-ils ou pas, je ne sais pas, ils s'engagent en tout cas à le relayer.

M. MIRANDE. – Je propose également de porter cette motion dans nos conseils municipaux de façon à lui donner beaucoup plus de poids.

M. LACOMBE. – C'est tout à fait faisable, effectivement. Merci, la session est levée.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

-Mme MESSINA-VENTADOUX (a donné pouvoir à M. Vo Van)
-Mme GENOVESIO (a donné pouvoir à M. Constans)
-Mme GIRAUD (a donné pouvoir à Mme Kherkhach)
-Mme GRENIER (a donné pouvoir à M. Borderie)
-M. BILIRIT (a donné pouvoir à M. Lacombe)
-Mme BORDERIE S. (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
-M. PICARD (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
-Mme TONIN (a donné pouvoir à M. Masset)
-M. DEVILLIERS (a donné pouvoir à M. Chollet)

Levée de la session.

TEXTE DE LA MOTION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 11 février 2022

MOTION DE SOUTIEN A L'APPEL SOLENNEL DES ELUS LOCAUX LOT- ET-GARONNAIS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

DIFFICULTÉS D'ACCES AUX SOINS, LE TEMPS DES SOLUTIONS COURAGEUSES

L'accès aux soins figure aujourd'hui en tête des préoccupations des français. Or, force est de constater l'insuffisance et l'inefficacité des politiques publiques nationales mises en place successivement pour lutter contre les inégalités territoriales.

Si le rythme d'adoption des lois « santé » tend à s'accélérer, à savoir une tous les trois ans contre dix ou quinze ans auparavant, et alors que les plans gouvernementaux se succèdent sans succès, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux, demeurent les mêmes et vont encore s'aggraver avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Selon les derniers chiffres, entre 9 et 12 % de la population française vit aujourd'hui dans un désert médical, soit 6 à 8 millions de personnes. Les écarts de densité entre départements varient en moyenne de 1 à 3 pour les médecins généralistes et ces inégalités s'accentuent.

Le renoncement aux soins et la situation inacceptable et dramatique de perte de chances (capacité à être soigné dans des conditions normales) sont désormais une réalité vécue par un nombre croissant de nos concitoyens ; les stratégies d'attractivité par l'argent ont en outre montré leurs limites. Pire, ces incitations financières génèrent de la concurrence entre territoires avec comme effet pervers de créer un « mercenariat » de médecins généralistes français et étrangers qui souvent quittent leur poste la veille de l'arrêt des aides pour, parfois, bénéficier à nouveau de ces mêmes aides quelques kilomètres plus loin.

Face à cette situation, les collectivités territoriales ont fait preuve de courage et de responsabilité, en multipliant les initiatives pour faire face à l'absence de médecins généralistes ou de spécialistes, consacrant des sommes importantes à la lutte contre la désertification médicale, fédérant les acteurs locaux, alors que ce combat relevait avant tout de la compétence régalienne de l'Etat. En Lot-et-Garonne, de très nombreuses initiatives, souvent citées en exemple au niveau national, ont été mises en œuvre par le Département, les communautés de communes rurales, les agglomérations ou certaines communes : définition d'aires de santé, création de la CODDEM, élaboration d'une charte de non-concurrence, financement et création de MSP, création de CDS, salariat de praticiens médicaux, …

Malheureusement, si ces initiatives ont retardé la désertification médicale annoncée, elles ne sont aujourd'hui plus suffisantes et elles ne pourront durablement palier la nécessité de prendre au niveau national des décisions fortes et audacieuses, nécessaires et incontournables.

L'heure n'est plus aux discours ou aux demi-mesures, mais à l'action afin de faire respecter, dans les faits et dans tous les territoires qui constituent notre pays, le principe fondamental d'égal accès aux soins, pilier de notre République.

Ainsi, à la veille des élections présidentielles et législatives, nous, élus locaux de Lot-et-Garonne, lançons un appel solennel aux candidats afin qu'ils s'engagent à mettre en œuvre rapidement, une fois élus, les mesures mentionnées ci-après et qui sont guidées par les principes :

« Autant de liberté que possible, autant de régulation que nécessaire »

« Pas d'idéologie mais de la détermination, du pragmatisme et de l'efficacité »

Certaines de ces propositions peuvent paraitre contraignantes, mais, en se déclarant désormais très majoritairement favorables à des mesures plus fermes pour lutter contre les déserts médicaux, les Français ont bien compris qu'il fallait passer d'une logique d'obligations de moyens à une logique d'obligations de résultats. Nous voulons croire que les professionnels de santé, dont l'immense majorité subit la situation actuelle, nous accompagneront dans cette démarche afin de construire ensemble un système de santé plus juste et plus équitable.

13 propositions pour lutter contre les déserts médicaux

- Mettre en place un conventionnement sélectif temporaire : les conventionnements par la sécurité sociale des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes qui s'installent seront temporairement réservés aux territoires sous-dotés. Une évaluation de ce dispositif sera réalisée en concertation avec le Conseil National de l'Ordre, les représentants de l'Etat et les collectivités locales.

- Maintenir certaines mesures nationales d'incitation à l'installation, notamment pour les jeunes médecins, au plan financier comme au plan professionnel, complémentaires au dispositif de conventionnement sélectif, pour les zones sous dotées.

- Mettre en place une obligation exceptionnelle et transitoire pour les internes de médecine d'effectuer des périodes de stages en zones classées en déficit de professionnels de santé et dans le même temps faciliter les maitrises de stage pour les médecins accueillant ces étudiants, et, de manière plus globale renforcer les moyens des universités.

- Assurer un plus grand soutien financier de l'Etat aux collectivités locales pour ouvrir des centres de santé, aider à salarier des médecins, développer la coordination des professionnels de santé et la coordination autour du patient, renforcer l'attractivité des métiers.

- Promouvoir le champ d'intervention de certaines catégories de professionnels de santé (infirmières…) en développant de nouvelles pratiques en faveur de l'ambulatoire (délégation d'actes, infirmières en pratique avancée…) et favoriser l'installation des médecins collaborateurs.….

- Encourager les initiatives visant à éviter la concurrence entre les territoires.

- Moderniser et simplifier les contrats locaux de santé afin d'en faire des outils efficaces d'élaboration de projets locaux de santé, selon les besoins du territoire ciblé en termes de soins, de prévention ou encore d'accompagnement médico-social.

- Favoriser les liens entre les territoires et les facultés de médecine tout en rappelant l'interdépendance entre soin hospitalier et soin de ville. La création d'antennes universitaires dans chaque département permettrait de faire le lien entre la formation et la demande.

- Introduire une dotation supplémentaire pour les services d'urgences dans les secteurs sous-dotés afin de mieux tenir compte du surcroît d'activité liée à la faible densité en médecins.

- Mieux encadrer le recours au secteur de l'activité intérimaire médicale et les remplacements afin de limiter les effets d'aubaine, abus ou excès en la matière.

- Encourager le développement des dispositifs et initiatives locales en matière d'e-santé en complément des mesures évoquées précédemment. Complémentarité et non substitution.

- Garantir une augmentation réelle du nombre de professionnels de santé formés suite à l'introduction du numerus apertus.

- Réformer les critères d'élaboration des zonages (ZRR, ZAC, ZIP…) permettant aux territoires de bénéficier d'aides spécifiques en matière de démographie médicale afin d'en faire des outils justes et efficaces prenant réellement en compte les réalités et spécificités locales.

DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Présentation du Rapport d'orientation budgétaire 2022

Session du 11 février 2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1

Le budget, traduction d'une volonté politique

- Débattre des orientations budgétaires, c'est débattre des orientations politiques et des moyens que la collectivité leur consacre

- Le ROB comporte donc deux temps :
  - Une présentation des **orientations politiques** envisagées pour l'année 2022 (partie « sans chiffre »)

  - Une présentation des **moyens financiers** envisagés pour mettre en œuvre ces orientations politiques (partie « chiffrée »)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Orientations politiques envisagées pour 2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1bis

Les grands axes des politiques départementales en 2022

- Renforcer les solidarités avec les Lot-et-Garonnais…
  - accompagner les jeunes et leurs familles
  - œuvrer pour une société plus inclusive
- …et avec les territoires
  - poursuivre le développement des territoires
  - garantir l'accès aux services publics et de proximité
- Relever le défi des grandes transitions écologique, économique et sociale
  - traduire l'urgence climatique en actions concrètes
  - réinventer nos modes de productions et de consommation
  - Contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

A – Renforcer les solidarités avec les Lot-et-Garonnais …

2

1 – Accompagner les jeunes et leurs familles (1/2)

- Prendre soin de l'enfance (2 M€) : mise en œuvre du Schéma départemental de l'enfance, + renforcer les moyens humains de la direction Enfance-Famille (10 postes supplémentaires et 7 en familles d'accueil) + élaborer un nouveau projet d'établissement pour le Foyer de l'enfance
- Proposer des repas de qualité et équilibrés dans les cantines (« 47 dans nos assiettes ») à 2 €
- Soutenir la scolarité et lutter contre le décrochage scolaire : actions à mener en 2022 en lien avec l'Education nationale
- Lutter contre la précarité menstruelle des collégiennes : installation de distributeurs dans les collèges
- Conforter le plan collèges : poursuite des travaux (8M€) + modernisation des cuisines (AP=1,5 M€) + dotation renforcée en matériel et équipement (1,2 M€)
- Ajuster les moyens en fonctionnement des collèges : renforcement des équipes ATTEE, dotation en vêtements de travail, ajustement des dotations (hausse des coûts de l'énergie, impact crise, …)

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

A – Renforcer les solidarités avec les Lot-et-Garonnais …

3

1 – Accompagner les jeunes et leurs familles (2/2)

- Poursuivre les partenariats éducatifs : CANOPE, Convention éducative (200 acteurs, 130 projets /an), Chœur en scène (900 élèves)
- Soutenir les salons de l'orientation : salons ambition avenir, Infosup
- Développer les usages numériques (e-Collèges) : 1 M€/an en investissement, généralisation du très haut débit dans les collèges
- Contribuer à promouvoir et défendre les valeurs socles de la République : Conseil départemental des jeunes - réflexion sur les thèmes - *engagement et laïcité,* accompagnement des associations pour le recrutement de services civiques
- Poursuivre les politiques partenariales et contractuelles avec les collectivités dans le domaine de l'éducation (Région (gestion commune des cités scolaires) et communes (restauration scolaire))
- L'enseignement supérieur et les universités : 0,760 M€ pour permettre aux enfants lot-et-garonnais de poursuivre leurs études en local

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

A – Renforcer les solidarités avec les Lot-et-Garonnais …

4

2 – Œuvrer pour une société plus inclusive (1/2)

- Revaloriser les aides à domicile (PA, PH) : soutien aux personnels d'intervention (services à domicile, auxiliaires de vie) + 4,5 M€ (+ 20% de la masse salariale des structures)
- Développer les nouvelles formes d'habitat en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap : projet de vie « partagé » ou habitat inclusif sur le modèle de l'habitat partagé pour jeunes adultes autistes ouvert le 01/12/2021 sur la commune de Laroque-Timbaut
- Accompagner la qualité de vie en établissement : enfance, handicap et personnes âgées – un budget prévisionnel de 91 M€
- Elargir le programme « du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD : pour une restauration locale de qualité – en 2022, 4 établissements volontaires (Puymirol, Verteuil-d'Agenais, Miramont et Sainte-Livrade)
- Renforcer le contrôle des établissements pour garantir un accueil de qualité : tous secteurs seront concernés : enfance, PA, PH, services d'aide à domicile

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

A – Renforcer les solidarités avec les Lot-et-Garonnais …

5

2 – Œuvrer pour une société plus inclusive (2/2)

- MDPH : améliorer la relation usagers, prévenir la perte d'autonomie
- Accompagner les élèves en situation de handicap : soutien dans l'aménagement des espaces et l'équipement d'unité locale pour l'inclusion scolaire (ULIS) – en 2022 : collèges du Mas d'agenais et de Penne ; + SEGPA au collège de Tonneins
- Permettre l'insertion des personnes en difficultés : redéfinition des orientations du PDI, plan pauvreté (accompagner vers et dans l'emploi les allocataires du RSA), favoriser l'accès au logement au public à faible revenu
- Poursuivre les actions pour une meilleure inclusion numérique : démocratiser l'usage d'Internet auprès des publics
- Développer la e-administration : favoriser la transition du « service public » vers un meilleur « service public » et accompagner les usagers
- Continuer à associer le Conseil consultatif citoyen aux grandes politiques départementales
- 2ème Budget participatif citoyen, accompagner les associations lauréates et réfléchir à un nouvel essor pour le Droit d'initiative citoyenne

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

B- Renforcer les solidarités avec les territoires

6

1 – Poursuivre le développement des territoires (1/2)

- Mettre en place un plan routes & déplacements du quotidien : plan sur les 10 ans
- Assurer un réseau routier performant et sûr : pour 2022, 125 Kms de couches de roulement, 3 giratoires, 6 traversées de bourg, 6 ouvrages d'art, + poursuite du plan de modernisation du réseau routier, et des travaux suite aux intempéries (12,2 M€ dont 1,3 M€ de subvention de l'Etat)
- Développer de nouvelles infrastructures routières : Est Marmande, Le Mas d'Agenais, Casteljaloux
- Impulser une nouvelle dimension touristique : stratégie de développement touristique (Center Parcs, voies vertes, navigabilité du Lot)
- Créer un conseil de développement économique, social et environnemental départemental : renforcer le lien entre les représentants du monde socio-économique, environnemental, de la vie collective, des personnalités qualifiées et le CD47
- Poursuivre le soutien financier aux projets de développement du territoire : AT47, congrès de l'ADF
- Aménager et développer durablement les territoires au bénéfice de tous les Lot-et-Garonnais : AT47 et nos partenaires (SEM47, CAUE, EPFNA)

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

B- renforcer les solidarité avec les territoires

7

1 – Poursuivre le développement des territoires (2/2)

- Accompagner le milieu associatif dans le contexte post Covid : maintien des aides financières et accompagnement au fonctionnement des associations
- Faire du Lot-et-Garonne une terre d'accueil des JO 2024 et de pratique d'activités physiques et sportives : label JO2024, caravane du sport,…
- Mettre en œuvre la stratégie Sport, Santé, Bien être : en lien avec le CDOS
- Valoriser nos territoires par la culture : terre de cinéma, Nuits d'été, « itinérance culturelle », …
- Déployer les infrastructures numériques : en lien avec Lot-et-Garonne numérique, AMEL (Orange), AMII
- Campus numérique - outil de la transition numérique : formation entreprenariat et inclusion numérique

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

8

B- Renforcer les solidarités avec les territoires

2 – Garantir l'accès aux services publics et de proximité

- Poursuivre la dynamique en faveur de la démographie médicale CODDEM
- Maintenir les solidarités territoriales : soutien aux commerces de proximité (commerces multi-services, halles, restaurants, boulangeries,…)
- Des services publics partout et pour tous : soutien aux tiers lieux communaux, France Services (17 actuellement, objectif 2022 = 22)
- Poursuivre la modernisation des gendarmeries : 3 nouvelles casernes (Laplume, Tonneins, Fumel – objectif = 75 logements)
- Assurer une présence optimale des services de sécurité civile : SDIS (poursuite de la modernisation des centres de secours, élaboration du schéma départemental d'analyse et de couvertures des risques, nouvelle convention tripartite et triennale des financeurs)
- Offrir aux Lot-et-Garonnais un service de lecture publique de qualité : médiathèque numérique et rénovée
- Archives départementales : grand projet immobilier

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

9

C- Relever le défi des grandes transitions écologique, économique et sociale

1 – Traduire l'urgence climatique en actions concrètes

- Préserver notre environnement : base de travail de la MIETEE et de l'ancien Conseil consultatif citoyen
- Accélérer la transition écologique et énergétique du Lot-et-Garonne : MIETEE, révision du PDH, soutien à la rénovation énergétique des logements
- Elaborer un schéma directeur immobilier : répondant aux enjeux de qualité du bâti, de la transition énergétique, aux évolutions des besoins des services publics, et aux nouvelles formes de travail
  + schéma directeur des « déchets », + schéma d'accessibilité numérique
- Accélérer la politique de rénovation thermique et d'économies d'énergie pour tous les bâtiments départementaux et les collèges : rapport d'études énergétiques (suivi des consommations et bilan des travaux et des économies d'énergie réalisées)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

10

C- Relever le défi des grandes transitions écologique, économique et sociale

2 – Réinventer nos modes de production et de consommation

- Accompagner la transition agro-environnementale :
  action phare – sauvegarder le Conservatoire végétal du domaine de Barolle à Montesquieu

- Restauration collective : « du 47 dans nos assiettes », gestion des déchets

3 – Contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques

- S'engager aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire : soutien aux projets SCOP / SCIC

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Orientations budgétaires pour 2022

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

11

Des bases financières solides dans un contexte d'incertitude

- Un bilan 2021 qui s'annonce favorable :

  - croissance inattendue des recettes de fonctionnement portée par un rebond exceptionnel des droits de mutations à titre onéreux (DMTO)

  - et baisse, tout aussi exceptionnelle, du revenu de solidarité active (RSA) *(- 1,4M€ de CA21 à CA20)*

- mais des prévisions budgétaires marquées par un niveau d'incertitude élevé:

  - durée et impacts de la pandémie d'un point de vue économique et social *(prospectives financières difficiles),*

  - perte de tout pouvoir fiscal *(depuis 2021)*

  - recettes de fonctionnement dépendantes de l'activité économique *(62,2% après réforme fiscale vs 36% en 2020)*

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

12

2022 : développer une gestion prudente des « pics de ressources »

- *Nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse, responsable et de développer des mécanismes visant à renforcer et rendre pérenne la capacité de résilience des finances départementales.*

- *Prudence*
- *Vigilance*

- *Capacité à anticiper, agir et proposer des politiques volontaristes*

- *Plusieurs dispositifs à l'étude…*
  «réserves « anti-crise » ou fléchés vers l'investissement »

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

13

2022 : Poursuite de la stratégie financière

Un budget qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de la collectivité de préserver les grands équilibres du budget

MAITRISER - les dépenses de fonctionnement
(+ 9,7 M€, + 2,7% par rapport au BP 2021)

AGIR - intégrer toutes les politiques publiques départementales et plus particulièrement celles répondant aux situations de fragilité *(ex : dépenses sociales + 3,8 M€, + 1,6% par rapport au BP 2021)*

INVESTIR - un programme volontariste de travaux *(prévu : 72,4 M€ vs 62,8 M€ au BP 2021 soit + 15%)*

DESENDETTER - en limitant le recours à la dette et en poursuivant la politique de désendettement initiée depuis 4 ans
(Dette au 31/12/2021 : 234 M€,
Objectif 2022 : entre – 5 et -10 M€

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

14

Dépenses de fonctionnement : 363,2 M€

+ 9,7 M€, soit une évolution de + 2,7 % par rapport au BP 2021
dont + de 40% sont portés par les dépenses sociales

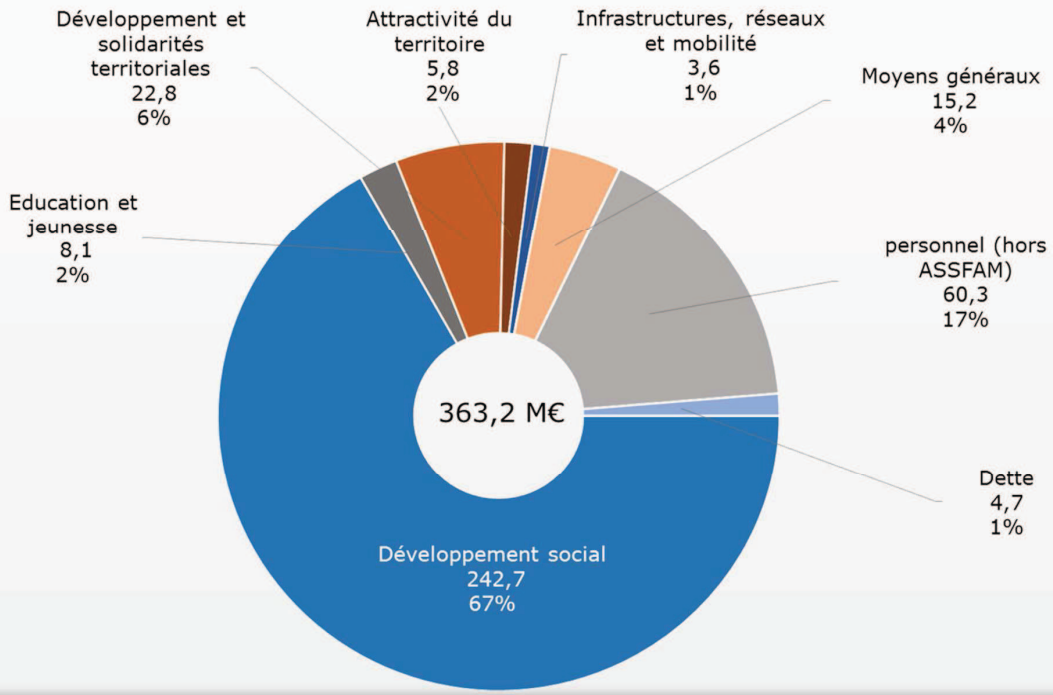

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Recettes de fonctionnement : 395 M€

15

Des recettes de fonctionnement portées par la dynamique des DMTO (+ 8,9 M€ soit + 2,3% par rapport au BP 2021)

- Plus de 62% des recettes de fonctionnement dépendantes de l'activité économique:
  TVA (ex TFPB) :+ 5,4 M€ soit + 5,4% par rapport au BP 2021
  DMTO estimés à 45,5 M€, soit + 12,6 % par rapport au BP 2021
- Dotations de l'Etat stables
- Autres recettes :
  Participations (dont CNSA et FSE) : +0,800 M€
  Autres produits d'activité (recouvrements aide sociale) : + 1M€

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

Dépenses d'investissement : 99 M€

16

(72,4 M€ hors remboursement de la dette et hors reports)

Répartition par politique

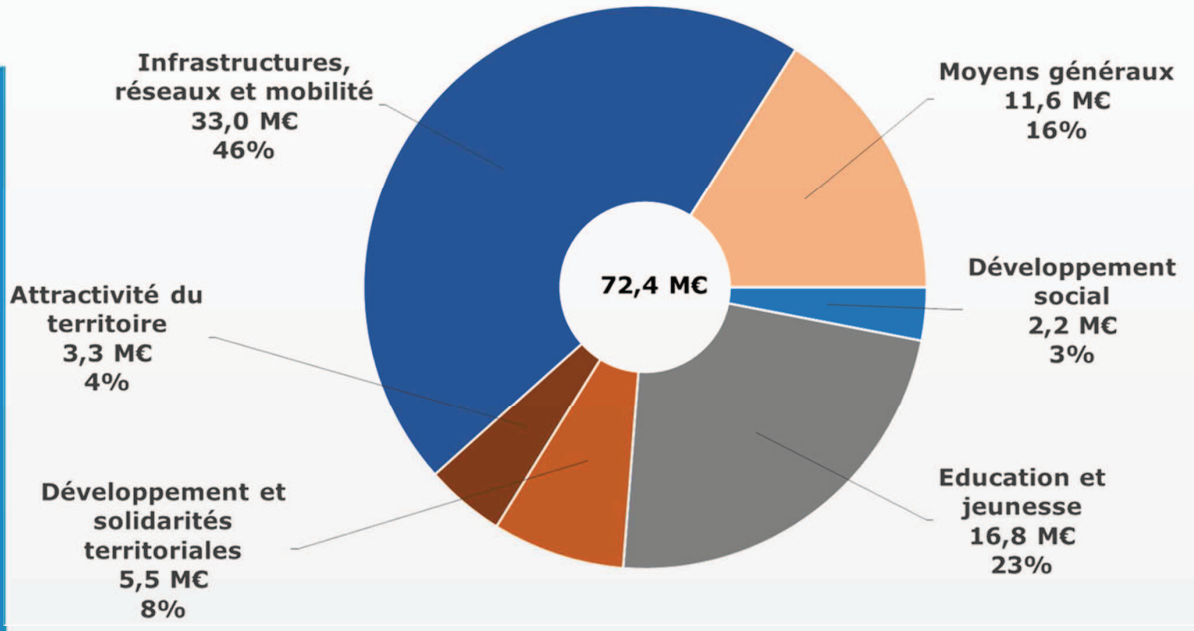

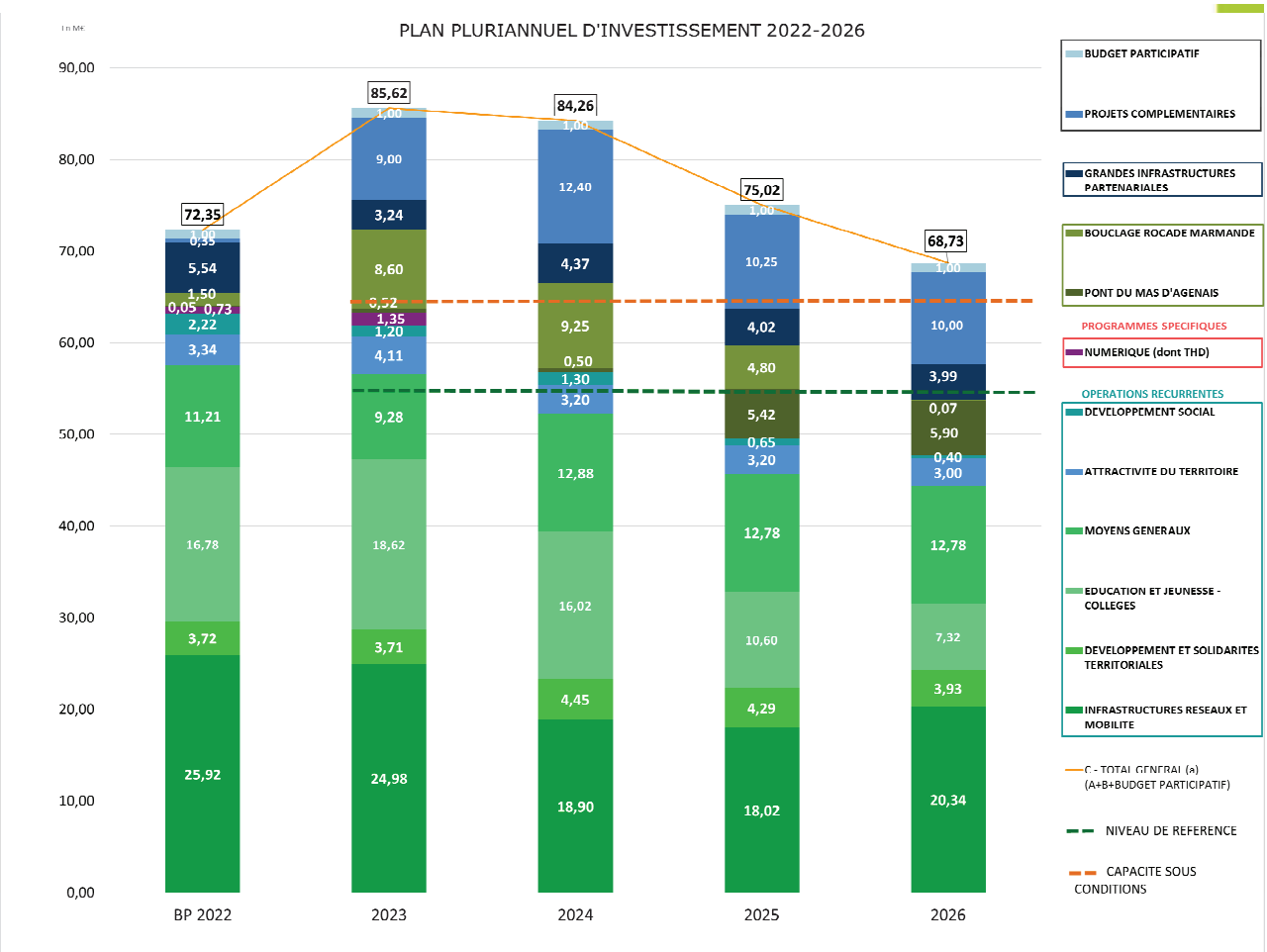

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17

Financement prévisionnel des investissements

Les recettes propres de la section (subventions, dotations) : 9 M€

Un objectif d'autofinancement de +/-50 %

Un recours prévisionnel à l'emprunt limité de façon à poursuivre la politique de désendettement menée depuis 4 ans : autour de 17 M€, ce qui porterait théoriquement l'encours à 223 M€ à l'issue de l'exercice 2022

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

18

Budget prévisionnel global : 462,2 M€

+ 18 M€, soit une évolution de + 4 % par rapport au BP 2021

Fonctionnement : + 9,6 M€
Investissement : + 8,4 M€

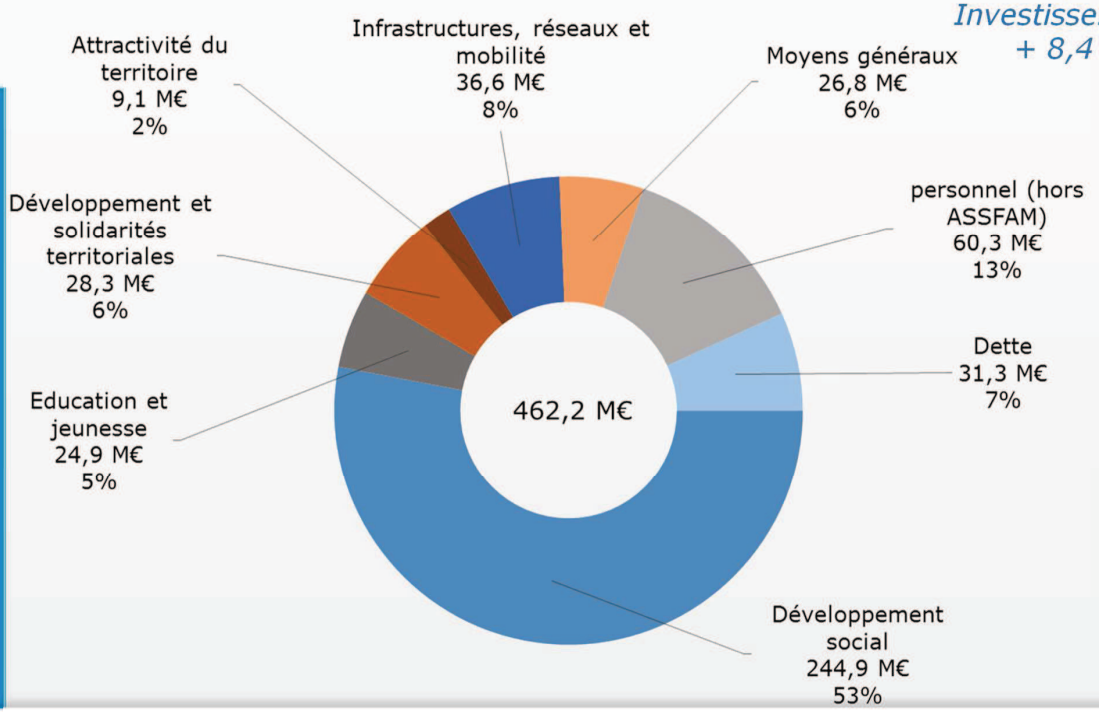

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Merci pour votre attention

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Financement et contrôle des EHPAD

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les EHPAD en Lot-et-Garonne: 4257 places

- **20 EHPAD publics :** 1585 places soit 37% de l'offre (contre 27% au niveau national)
- **13 EHPAD publics rattachés à un établissement public de santé** (1158 places)
- **20 EHPAD privés** (1514 places) :
  - 2 gérés par le groupe ORPEA (Villeneuve sur Lot, les Magnolias Agen)
  - 3 gérés par le groupe Korian (Ste Bazeille, Duras, Prayssas)
  - 2 gérés par le groupe Domusvie (Marmande, les remparts Agen)
  - 4 EHPAD non lucratifs: Soleil d'automne Tonneins, les chênes verts Castelculier, Rsdce de Raymond Agen, Petites sœurs des pauvres Agen.

Le taux de places en EHPAD lucratifs représente 30% de la capacité des places d'EHPAD (contre 22% au niveau national).

- **8 petites unités de vie** associatives pour l'accueil de jour/accueil temporaire (180 places)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Répartition des financements

⇒ Un **forfait « soins »**, qui sert à financer le personnel soignant et les équipements médicaux. Il est intégralement à la charge de l'Assurance maladie,

⇒ Un tarif **« dépendance »**, destiné aux prestations d'aide et de surveillance des personnes âgées en perte d'autonomie (aides-soignants, psychologues) est financé en partie par les Départements (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et en partie par les résidents.

⇒ Un tarif **« hébergement »** (administration générale, accueil hôtelier, restauration, blanchissage et animation de la vie sociale), à la charge de la personne âgée qui peut, en fonction de sa situation financière, percevoir l'aide sociale à l'hébergement (ASH) versée par le Département lorsque l'établissement dispose de places habilitées.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les dernières autorisations de création de places et financements d'investissement par le CD

- Création de 75 places à Lamontjoie (privé lucratif): arrêté de 2014, ouverture en septembre 2016.
- Création d'une maison d'accueil de jour et d'accueil temporaire à Seyches : 17 lits d'hébergement temporaire, 10 places d'accueil de jour – ouverture décembre 2017.

Le schéma autonomie voté en novembre 2016 n'a prévu aucune création de places en EHPAD ni en petite unité de vie.

Régime d'aide à l'investissement abandonné à partir de 2016: 20 % du montant total des travaux plafonné à 100 000 € par lit.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Compétences en matière de contrôle et d'inspection

Une inspection en établissement médico-social doit être menée par un médecin inspecteur ou un inspecteur de l'action sanitaire et sociale (corps spécifique de la FPE) placé sous l'autorité du directeur général de l'ARS.

Ces inspections permettent un contrôle total sur le fonctionnement de l'établissement.

Les inspecteurs peuvent être accompagnés de toute personne désignée à cet effet par son autorité hiérarchique (dont personnel CD).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le contrôle des ESMS est prévu au code de l'action sociale et des familles:

Les agents départementaux désignés à cette fin par le président du conseil départemental ont compétence pour contrôler le respect, par les bénéficiaires et les institutions intéressées, des règles applicables aux formes d'aide sociale relevant de la compétence du Département.

L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation contrôle l'application des dispositions du code de l'action sociale par les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et d'accueil.

Pour les établissements, services et lieux de vie et d'accueil relevant d'une autorisation conjointe, les contrôles sont effectués de façon séparée ou conjointe par les agents dans la limite de leurs compétences respectives.

Quelle que soit l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation, le représentant de l'Etat dans le département peut, à tout moment, diligenter les contrôles prévus à la présente section.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les contrôles en Lot-et-Garonne

153 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) autorisés par le CD à contrôler:

- 80 secteur personnes âgées
- 31 secteur handicap
- 42 protection enfance

⇒ 2 ETP depuis le 01/12/2021

⇒ Appui ponctuel par d'autres agents (cadre de santé/responsable tarification/cadre ASE…)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La nature des contrôles exercés par le CD

Les contrôles prévus dans le code de l'action sociale et des familles sont de plusieurs nature :

- Contrôle financier
- Contrôle de conformité des bâtiments
- Contrôle des conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement de l'ESMS

Ces contrôles sont soit programmés à l'avance (programme annuel) soit diligentés à la suite de plaintes ou de signalements

Les signalements peuvent provenir de résidents, de familles, de travailleurs sociaux ou des ESMS eux-mêmes (évènements indésirables graves)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les contrôles effectués depuis 2017

2017 :

- 5 inspections conjointes:

- 4 EHPAD qui ont donné lieu à 5 injonctions, 23 préconisations, 7 prescriptions et 13 recommandations. Suivi réalisé jusqu'en 2018.
- 1 Foyer d'accueil médicalisé: changement de gestionnaire.

- Contrôle sur les prestations sociales (RSA/PCH/APA) et dotations globales des ESMS de l'enfance

2018 :

- 3 inspections conjointes d'EHPAD:

10 injonctions, 18 prescriptions, 60 recommandations.

- 2 contrôles de lieux de vie + 1 Maison d'enfants à caractère social: préconisations mises en œuvre.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2019 :

- Inspection conjointe d'un EHPAD: pas de préconisation, fin du dysfonctionnement constaté
- 2 études (entretien et dossier) en EHPAD pour conflit social ou problématique financière,

Contrôles de:

- 3 lieux de vie ASE : préconisations et suivis de la mise en œuvre dans le cadre de l'instruction des renouvellements d'autorisation.
- 1 MECS (Enfance) qui a débouché sur un contrôle plus large sur l'ensemble de l'association gestionnaire (suivi en cours).
- 1 SAAD non autorisé: a mis fin à ses activités
- 1 Foyer d'hébergement ESAT appui dans le cadre d'un dialogue de gestion budgétaire

4 visites de conformité de Résidences autonomie

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Contrôles 2020

- **Secteur PA**

- Accompagnement d'un EHPAD suite à un conflit social. Appui à la prise de fonction de la direction par intérim.
- Enquête administrative conjointe en EHPAD (médiation) : clôturé
- Visites de conformité de 2 pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) + 1 EHPAD
- 8 missions d'appui en EHPAD dans la mise en œuvre des mesures sanitaires dans le cadre de la crise COVID

- **Secteur ASE**

- Audit sur les ressources humaines du FEB et suivi du tableau des effectifs arrêté
- 5 contrôles de lieux de vie. Suivi en continu de la mise en œuvre des préconisations dans le cadre de l'instruction des renouvellements d'autorisation).
- 3 contrôles de MECS (suivi toujours en cours)
- Evaluation du dispositif « jeunes majeurs » contractualisé avec les associations Sauvegarde et Solincité

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Contrôles 2021

- **PERSONNES AGEES :**
- Mission d'observation conjointe (ARS/CD) dans 1 EHPAD. Audit organisationnel externalisé et accompagnement financier.
- Visite de conformité d'une MARPA.

- **PROTECTION DE L'ENFANCE ASE :**

- Contrôles de 2 MECS : suivi en cours
- Inspection conjointe avec la Direction Départementale et la Direction Régionale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations pour une MECS : rapport en cours d'élaboration.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Programmation 2022

- **Secteur PA :**

- 2 EHPAD sont d'ores et déjà fléchés pour du contrôle financier
- Inspections conjointes sur des EHPAD privés

- **Secteur enfance :**

Poursuite des contrôles déjà engagés en 2021 qui demandent un suivi important

- Contrôle d'une nouvelle MECS
- Contrôle de 3 lieux de vie

- **Secteur PH :**

Contrôle de 3 structures d'accueil pour adultes handicapés

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

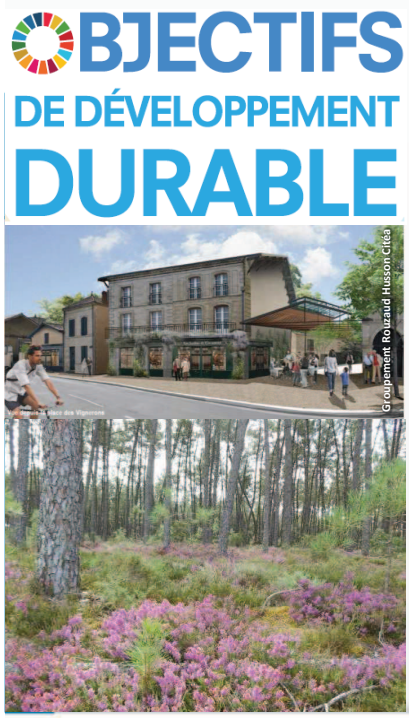

RAPPORT ANNUEL sur la situation en matière de développement durable 2021

Direction générale adjointe des Solidarités Territoriales, Educatives et Sportives

Service Logement, urbanisme et développement durable

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?

- S'interroger sur la transversalité et la durabilité des actions du Département, en particulier sur les enjeux énergie et climat
- Identifier les interactions à conforter ou à construire entre politiques publiques
- **Réaliser un suivi de la feuille de route sur la transition écologique et énergétique** → **MIETEE** FICHE ACTION /04
- **Analyser la contribution annuelle des politiques départementales aux 17 Objectifs mondiaux de Développement durable :**

Exemple :

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Organisation du rapport

- 19 fiches bilans...
- dans 8 catégories, dont 6 correspondant à la feuille de route MIETEE, mais enrichies de thématiques supplémentaires :

Gouvernance / Partenariats	Économie verte / Consommation responsable
Énergies renouvelables	Agriculture / Eau / Environnement
Habitat / Bâtiments	Éducation
Aménagement du territoire / Mobilité	Lutte contre la pauvreté

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et des collèges

- objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie : *a minima* de 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050.
- Définir une stratégie départementale permettant de diminuer les consommations des bâtiments concernés tout en améliorant leur confort, intégrant :
  - des travaux d'amélioration énergétique,
  - une maintenance et une conduite des équipements plus pointue,
  - la sensibilisation des usagers à la réduction des consommations d'énergie,
  - le développement des énergies renouvelables.
- 1ère étape en 2021 : recrutement d'un bureau d'études spécialisé et audit des 26 collèges entre novembre et début janvier 2022, suivis par un audit des 22 bâtiments départementaux.

CHIFFRES CLÉS

Patrimoine départemental soumis au décret tertiaire :
- **26 Collèges soit 163 794 m²**
- **22 Bâtiments départementaux soit 53 270 m²**

Total énergie consommée 2021 : 12 GWh de gaz + 6 GWh d'électricité

Mise en œuvre du Plan Collèges 2020-2025

Un nouvel outil informatique pour analyser les données de consommation énergétiques

3 collèges participent au Challenge national d'économie d'énergie CUBE. S

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Développer les mobilités actives et solidaires

- **Organisation du Carrefour des mobilités avec le CEREMA à Monflanquin :**
  - *Objectif* : partager des solutions et de retours d'expérience d'actions de mobilité dans les territoires ruraux
  - 160 participants, 8 ateliers tournants, 8 stands de solution, tables-ronde...
- **Participation financière et technique à une étude départementale sur les mobilités durables et inclusives, en partenariat avec la direction départementale des territoires (DDT)**
- *Objectifs :* réaliser un diagnostic à l'échelle départementale et améliorer la lisibilité des solutions existantes, accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités.

90% des EPCI du 47 sont « autorités organisatrices de la mobilité »

Politique d'insertion professionnelle	**Plan routes et déplacements du quotidien**	**Schéma des voies vertes et des véloroutes, slowtourisme...**	**Éducation à l'environnement et au développement durable**	**AT 47**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Perspectives 2022

- Un plan départemental des routes intégrant les mobilités du quotidien
- Une feuille de route sur les mobilités
- Un partenariat global avec Territoires d'énergies
- Un schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité
- Un plan départemental de l'habitat, avec un volet précarité énergétique prioritaire,
- Un programme pour favoriser l'habitat inclusif pour les personnes âgées et handicapées (appel à projets...)
- Accompagnement des collèges pour trouver des solutions de valorisation de leurs biodéchets

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 11 FEVRIER 2022

EMARGEMENT

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

BILIRIT Jacques Absent (pouvoir donné à M. Lacombe)	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel	CAMANI Pierre
CASTILLO Julie	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud	DEZALOS Christian
DHELIAS Danielle	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Aymeric	GARGOWITSCH Sophie	GENOVESIO Cécile Absente (pouvoir donné à M. Constans)	GIRAUD Béatrice Absente (pouvoir donné à M. Devilliers)
GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure Absente (pouvoir donné à M. Borderie)	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LAMY Laurence

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

REUNION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 11 FEVRIER 2022

LAURENT Françoise	LAVIT Béatrice	LEPERS Guillaume	MAILLARD Clarisse	MAILLOU Emilie	MASSET Michel	MESSINA-VENTADOUX Annie Absente (pouvoir donné à M. Vo Van)
MIRANDE Jean-Jacques	PAILLARES Marylène	PICARD Alain Absent (pouvoir donné à Mme Heure-Trochon).	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VO VAN Paul	BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental Absente (pouvoir donné à Mme Gonzato-Roques)

Approbation des débats de la session du 11 février 2022

Fait le 08 juillet 2022

Le Premier Vice-Président
du Conseil départemental,
Président de séance,

Nicolas LACOMBE

La Secrétaire de séance,

Julie CASTILLO

Publié en juillet 2022

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département